

{BnF

gallica  
BIBLIOTHÈQUE  
NUMÉRIQUE

SOCIÉTÉ  
DE BORDA

DAX (LANDES)

DIX-HUITIÈME ANNÉE (1893)  
DIX-NEUVIÈME ANNÉE (1894)

ABBÉ J. BEAURREDON

GRAMMAIRE

DES

IDIOMES LANDAIS

OU DU GASCON

L'abbé Josphe Beaurredon (1844-1929) a publié cette grammaire en six fractions d'une vingtaine de pages dans les numéros trimestriels du *Bulletin de la Société de Borda* de l'année 1893 et du premier semestre 1894. Ayant découvert fortuitement cet éminent auteur bien injustement oublié, puis ses œuvres, j'ai pensé être utiles aux amis de la langue gasconne et spécialement aux Landais en réunissant ces *disjecta membra* dans le présent .pdf et en rédigeant sa table des matières.

Jean Lafitte, 22 avril 2016

## TABLE DES MATIÈRES

| Chapitre       | Titre  | page de<br>la revue | page<br>pdf |
|----------------|--|---------------------|-------------|
|                |  | <b>1893</b>         |             |
| Introduction   | .....  | 19                  | 3           |
| I              | De l'Alphabet.....   | 20                  | 4           |
| II             | Prononciation.....   | 23                  | 7           |
| III            | De l'Article.....  | 25                  | 9           |
| IV             | Du nom ou substantif - Formation du pluriel.....                               | 27                  | 11          |
| V              | De l'adjectif - Manière d'en former le féminin.....                            | 30                  | 14          |
| VI             | Degrés de comparaison - Augmentatif et diminutif.....                          | 111                 | 18          |
| VII            | Pronoms personnels.....  | 114                 | 21          |
| VIII           | Pronoms & adjectifs possessifs.....  | 120                 | 27          |
| IX             | Adjectifs & pronoms démonstratifs.....   | 122                 | 29          |
| X              | Pronoms et relatifs & interrogatifs.....                                       | 124                 | 31          |
| XI             | Pronoms indéfinis.....   | 125                 | 32          |
| XII            | Noms de nombres - Adjectifs numéraux cardinaux<br>& ordinaux.....              | 193                 | 34          |
| XIII           | Du verbe - Le <i>que</i> préfixe.....  | 195                 | 36          |
| XIV            | Verbes auxiliaires.....  | 199                 | 40          |
| XV             | Verbes réguliers - Verbes actifs.....  | 203                 | 44          |
| XVI            | Verbes neutres, passifs & réfléchis.....                                       | 209                 | 50          |
| XVII           | Remarques générales sur les trois conjugaisons.....                            | 231                 | 53          |
| XVIII          | Origine des désinences verbales du gascon.....                                 | 238                 | 60          |
| XIX            | Verbes irréguliers.....  | 248                 | 70          |
|                |  | <b>1894</b>         |             |
| XX             | Importance et influence de l'accent tonique dans les verbes<br>gascons.....    | 1                   | 80          |
| XXI            | De l'adverbe.....  | 3                   | 82          |
| XXII           | Prépositions, Conjonctions, Interjections.....                                 | 6                   | 85          |
| Seconde partie | Quelques mots de syntaxe.....  | 7                   | 86          |
| I              | Des Substantifs.....   | 8                   | 87          |
| II             | L'Article.....   | 9                   | 88          |
| III            | L'Adjectif.....  | 10                  | 89          |
| IV             | Le Pronom.....   | 12                  | 91          |
| V              | Du verbe.....  | 103                 | 98          |
| VI             | Adverbe.....   | 108                 | 103         |
| VII            | Conjonction.....   | 111                 | 106         |
| VIII           | Préposition & Interjection.....  | 112                 | 107         |
| IX             | Caractères spécifiques des principaux dialectes landais.                       | 115                 | 110         |
| Conclusion     |  |                     |             |
| X              | Qualités Grammaticales de la Langue Gasconne & Utilité<br>de cette Langue..... | 118                 | 113         |

# GRAMMAIRE

DES

## IDIOMES LANDAIS

### OU DU GASCON

---

#### INTRODUCTION

De même qu'on divisa jadis les langues qui se parlaient en France en : langue d'*oïl* et langue d'*oc* ; de même, pour s'en tenir à une démarcation générale, les dialectes divers en usage dans notre département des Landes, peuvent se partager en deux grandes classes : idiomes du *la* et idiomes du *le*, selon qu'ils se servent du premier ou du second de ces deux mots pour traduire l'article féminin *la*.

Sur cette différence de l'article viennent constamment s'en greffer plusieurs autres qui semblent tenir aux mêmes causes, mystérieuses d'ailleurs, qui produisirent la première, et qui remontent, sans doute, aux diverses tribus ou peuplades qui s'implantèrent, à l'origine, sur notre sol, et dont l'histoire est couverte encore de bien des nuages. Les idiomes du *le* s'étendent particulièrement sur les Grandes et Petites Landes, (pays d'Albret, pays de Born, Marsan et Gabardan) et, en outre, sur tout le Marensin et les pays de Gosse et Seignanx. Les idiomes du *la* comprennent à peu près tout le reste.

On peut dire, d'une manière générale, que la ligne séparative de nos deux groupes linguistiques est tracée par le cours de l'Adour.

Chacun de ces groupes devrait se diviser lui-même en sous-groupes plus ou moins distincts.

Mais, quelles que soient les dissemblances qui séparent entre eux tous ces idiomes, les analogies et les identités qui les rapprochent ou les

confondent, sont néanmoins fort nombreuses; elles font d'eux tous les dialectes d'une seule et unique langue qui est : le gascon.

De là, la possibilité d'en réunir les constructions en une grammaire commune. C'est le travail que nous offrons en ce moment au lecteur.

Quand nous lui parlerons du dialecte de Born (Mimizanais) ou du dialecte de Chalosse (Chalossais), nous le prions de se souvenir qu'en général, ce ne sont là, pour nous, que des désignations abrégatives, qui signifient, l'une : dialectes de la rive droite de l'Adour, et dialectes analogues; l'autre : dialectes de la rive gauche, ou idiomes de Chalosse, Tursan, etc.

Cela posé, je commence; et d'abord, un mot sur l'alphabet.

---

## CHAPITRE I.

---

### DE L'ALPHABET

Ni l'orthographe, ni l'alphabet gascons ne sont encore bien fixés, et c'est une lacune regrettable; ils diffèrent suivant les lieux, les temps et les auteurs.

L'alphabet gascon est-il identique absolument à celui du français? Non, car il y a dans le gascon plusieurs sons que le français ne connaît point et pour lesquels, conséquemment, il n'a pas de signes.

De plus, grand nombre de dialectes manquent du son j; mais comme d'autres en ont besoin, force nous est de conserver le caractère qui l'exprime.

Le sons, exclusivement propres au gascon, comparativement au français, sont :

1° Le *n* lingual ou palatal, à la fin des mots, comme dans bén (vent), cén (cent), pan (tablier), bin (vingt), etc.

On sait d'ailleurs que le *n* nasal (le *n* français) existe concurremment avec le premier, par exemple dans : bén (un bien), pan (pain), bin (vin).

2° Le *c* demi-chuintant, tel qu'on le trouve à Mimizan, Pontenx, Lévignacq, etc., dans : canques (échasses), cic (peu), chot (hibou) et qui



est la reproduction exacte du son qu'a la lettre *c* en italien dans les mots cinere (cendre), cena (repas). Pour obtenir approximativement ce son, il faut essayer de prendre le son *tch* en appuyant la pointe de la langue sur la base des dents supérieures.

3° Les groupes des voyelles : aou, éou, uou, oua, ouu et même ouuou ; tous ces assemblages de voyelles sont de vraies dyphtongues, dans le sens étymologique du mot (duo phtongoi, deux sons), il faut les faire entendre toutes par une seule émission de voix.

Dans ouuou (œuf), il y a même une triphthongue, ainsi que dans gouaire (guère) ; oueit (huit) ; mioou (jaune d'œuf), etc.

Or, jusqu'à présent, nous n'avons aucun signe fixe et accepté de tous ni pour exprimer le *n* lingual ou le *c* de *cic*, ni pour distinguer, dans une suite de voyelles, celles qui se prononcent séparément, de celles qui forment entre elles une diphtongue. Ex : aoueu (avoir) ; faut-il lire aou-eu ? ou a-oueu ?

De plus, comment faut-il écrire le son *ou* ? Par deux lettres comme en français, ou par une seule (*u*) comme en italien et en espagnol ? Si l'on s'arrête à ce dernier système, par quel caractère rendra-t-on le son *u*, tel qu'il existe par exemple dans *u* (une), *lu* (lune) ?

Même difficulté, ou plutôt même lacune, pour les sons *eu* et *é*. Quand le son *eu* est final, l'e muet français suffit à l'exprimer ; mais, s'il se trouve devant une ou plusieurs consonnes, comme dans les mots : que bets (tu vois), bente (vente), ten (front) qui, dans les pays de Gosse et du Born se prononcent : bents, beunte, teun), la seule lettre *e* pourra-t-elle encore suffire ? Evidemment non. Or, en écrivant ces mots par *eu*, vous tombez dans d'autres inconvénients : vous employez *deux* lettres pour rendre un son unique ; par là, vous violez cette règle de lecture gasconne qui est devenue chez tous les romanistes une sorte d'axiome : « en gascon, toutes les lettres doivent être prononcées. » De plus si vous avez fait déjà du signe *e* l'équivalent du son *é*, et de *u* l'équivalent de *ou*, comment voulez-vous que le lecteur s'avise de donner au groupe *eu* le son de *eu* ? il devra, s'il se souvient de vos principes, le prononcer *éou* et non pas *eu*. Si vous le faites convenir du contraire, vous introduisez dans notre écriture gasconne des exceptions, des contradictions au moins apparentes, et vous détruisez par là l'unité et la beauté de notre alphabet.

Voilà pourquoi nous avons proposé ailleurs (1) et nous proposons encore ici les conventions suivantes :

Outre les consonnes et voyelles de l'alphabet français, l'alphabet gascon comprendrait :

Le signe *n'* (*n* surmonté d'une apostrophe), ou bien *n* (*n* souligné), pour rendre le son *n* palatal. Ex. : pan (tablier) qui s'écrirait pan' ou pan̄ ;

Le signe *c'* (*c* également accosté d'une apostrophe) s ou bien *c* pour le *c* ou *ch* demi-chuintant. Ex. : c'icoy (petit) ;

Le signe *ë* (*e* surmonté d'un tréma) pour exprimer le son *eu* devant une ou plusieurs consonnes, et aussi *eu* final quann il porte l'accent tonique. Ex. : bēnte (vente), awë (avoir) ;

Le signe anglais *w* (double *v*) pour rendre le son ou. Ex. : bws (vous), à moins qu'on ne préfère substituer à ce caractère le signe *v* usité chez les Grecs pour le même objet. Ex. : crwts (croix). *U* se prononcerait toujours *u* ;

Le signe *—* placé au-dessous des groupes de voyelles pour marquer la diphtongue. Ex. : béw (bœuf), céw (ciel), wuw (œuf).

Aux cinq caractères ci-dessus, on peut ajouter utilement, quoiqu'ils ne soient pas nécessaires, les deux que voici, et que plusieurs auteurs ont déjà mis en vogue : *lh*, équivalant à notre *l* mouillé, et *ñ*, équivalant à *gn*, tel qu'il se prononce en français dans le mot *baigneur*. Ex. : ëscalh, (bûche) ; awlhé (berger ; — cañe, chienne ; rwñã, grogner. Si l'on écrivait awlhé à la française : aouillé, comment un étranger reconnaîtrait-il dans ce mot la prononciation que nous lui assignons ? Ne serait-il pas invinciblement porté à lire aou-il-lé ? ce qui n'est plus gascon. Dans son esprit, il y aurait, au moins, de l'équivoque ; or, c'est l'équivoque qu'il importe souverainement d'éviter dans l'écriture d'une langue qui, populaire de sa nature, doit avoir, dans tous ses détails, pour qualité dominante : la clarté.

Le nombre des signes supplémentaires qu'il est nécessaire ou meilleur d'employer en gascon est donc, en définitive, de sept, savoir : *n'* ou *n̄* ; *c'* ou *c̄* ; *ë*, *w*, *—* ; *lh* ; *ñ*.

Quant aux accents proprement dits, ils sont au nombre de trois, comme en français : l'accent aigu (´) ; l'accent grave (`) et l'accent circonflexe (^), qui est très rare, excepté dans certaines localités du pays

(1) Essai de philologie gasconne, 1877.

du Gosse et de Maremne où les o et les e sont presque toujours graves :  
Ex : hôme (femme) ; biêne (venir) (1).

CHAPITRE II

PRONONCIATION

La prononciation du gascon est des plus simples. Toutes les lettres qui s'écrivent, les finales surtout, doivent être prononcées. Ici, par conséquent, rien pour la seule vue ou pour le souvenir ; tout pour l'oreille. En français, en anglais, les mots sont surchargés et encombrés d'une foule de lettres qui ne répondent à aucun son ; elles n'ont leur raison d'être que dans les racines latines ou germaniques qui leur ont donné naissance ; ce sont des lettres fossiles, signes muets de générations phoniques antérieures. Précieuses pour l'archéologue ou le linguiste, ces indications sont inutiles *pour le peuple*, qui veut que *l'écriture soit la photographie du son*.

Dans nos idiomes, par conséquent, comme dans l'espagnol, l'italien et l'allemand, chaque lettre écrite correspond à un son distinct. Parmi nous point de *h* qui ne soit aspiré ; point de consonne ni de voyelle qui ne se fasse entendre, quelque place qu'elle occupe dans le mot.

Ainsi, pas (point) se prononcera pass ,

|                            |   |                        |
|----------------------------|---|------------------------|
| pus (poussée)              | — | pouss ;                |
| prat (prairie)             | — | pratt ;                |
| gat (chat)                 | — | gatt ;                 |
| cap (tête)                 | — | capp ;                 |
| ris (riz)                  | — | riss ;                 |
| aws (août)                 | — | a-ouss ;               |
| trop (trop)                | — | tropp ;                |
| croc (corbeau)             | — | crocc ,                |
| despëns (dépens)           | — | deuspéunnss ;          |
| chibáws (chevaux)          | — | chibáouss ;            |
| máws (maux, ou mécontents) |   | se prononcera máouss ; |
| qué cantáts (vous chantez) | — | que cantátss ;         |

(1) Pour nous accommoder aux habitudes de la plupart des lecteurs, nous exprimerons, à partir de l'article, le son *ou* comme on a coutume de le faire ailleurs, c'est-à-dire par le groupe vocal *ou*.

Cantám (chantons) se prononcera cantámm ;  
 cam (champ) — camm ;  
 pan (tablier) se prononcera pann ;  
 gran (grand) — grann ;  
 lüzén (luisant) — luzénn., etc.

Le *ch* a toujours le son de *ch* dans le français château. R se fait toujours entendre, mais il n'est fort qu'au commencement des mots. Rwbina (ruiner) = rrwbina ; pramoun = pramoun. S initial ou final est toujours sifflant ; dans le corps d'un mot, il est doux devant une voyelle, et fort devant une consonne. Ex. : s'amusa (s'amuser) ; prononcez s'amuza. Méste, heste (maître, fête,) prononcez : mésste, hésste.

N.-B. — Le *s* médial devant une voyelle peut se remplacer par *z*.

Le *c* se prononce comme en français : sifflant devant *e, i*, ayant le son du *k* devant *a, o, u*. Ex. : cere (cire), can (chien).

Que, qui, se prononcent comme en français.

U, également.

Ei, ai, oi, ui, qu'on peut écrire aussi ey, ay, oy, uy, se prononcent d'une seule émission de voix éï, aï, oï, uï.

Néanmoins, ui se prononce comme en français dans puissèn (puissant) et autres mots semblables qui, en réalité, ne sont que du français patoisé.

*E* pourrait toujours avoir le son de *é* ; mais, pour plus de clarté, il vaut mieux le marquer de l'accent quand il a le son de notre *é* français. Ex. : cén, cent ; bête, vente.

*Accent tonique.* — L'accent tonique est, pour ainsi dire, l'âme du mot ; sans son accent, le mot gascon n'est plus. C'est à lui que nos idiomes doivent leur expression, leur variété, leur force et leur harmonie. On nomme *accent tonique* l'élévation de la voix sur une syllabe ou plutôt sur une voyelle d'un mot. Il n'est pas nécessaire de le marquer en gascon par un signe particulier ; il suffit de savoir qu'il porte toujours sur la dernière syllabe, à moins qu'elle ne finisse par un *e* muet ; dans ce dernier cas seulement, il porte sur la pénultième. C'est, comme on le voit, la règle de l'accentuation française, mais au lieu qu'en français, tel du moins qu'il se parle dans le Midi, l'accent tonique est à peine sensible, — le gascon donne vivement sa note musicale à chaque mot.

Pour détailler la règle qui précède, nous dirons : Tout mot terminé ou par une consonne, ou par les voyelles *a, i*, ou par les dyptongues *aw, ew, uw, iw, ow, ai, ei, oi, ui...* a son accent sur la dernière syllabe.

Ex. : *páw*, bâton ; *péw*, cheveu ; *bíw*, bœuf ; *bíw*, vif ; *how*, fou ; *pái*, père ; qu'*éi*, j'ai ; *dóí*, lentement ; que *bíí*, je veux. — *Chíwlá*, siffler ; *gahá*, saisir ; *térni*, retentir ; *crwchi*, rompre en ployant ou tordant ; — *tribálh*, travail ; *repáws*, repos ; *sáwt*, saut ; *cwrbách*, corbeau, etc.

N.-B. — 1° Parmi les exemples ci-dessus, nous avons mis, à dessein, plusieurs monosyllabes renfermant une dyptongue afin de montrer : 1° qu'ils sont susceptibles eux-mêmes de recevoir l'accent ; 2° que celui-ci porte dans ce cas sur la première voyelle de la dyptongue, sans quoi celle-ci n'existerait plus ;

2° Nous n'avons cité aucun exemple terminé en *o*, parce que l'*o* final, si commun dans le languedocien où il correspond à notre *e* muet ou à notre *a*, n'existe pas en gascon.

3° Il y a aussi des *consonnes* que le gascon n'accepte point à la fin de ses mots, ce sont le *b*, le *v*, le *d*, le *f*, le *x*, auxquels il faut ajouter le *l*, excepté dans les mots tirés du français, tels que *bal*, *carnabal*, (etc) ;

4° Dans le dialecte du Born, il y a quelques noms terminés en *i* ; dans ces mots, l'accent est exceptionnellement, — exception purement apparente, — sur la pénultième, comme s'ils finissaient en *e* muet. Ex. : *ómi* (homme) ; *hàmi*, faim ; *strámi*, litière ; *ichámi*, essaim. L'explication de cette apparente anomalie se trouve dans ce fait que le gascon conserve l'accent tonique à la place où il était dans le mot latin correspondant. Donc *ómi*, *hàmi*, *ichámi*, *strámi*, ont leur accent en *ó* et en *á*, parce que telle était la place de cet accent dans les primitifs : *hóminem*, *fámem*, *exámen*, *strámen*, dont ils dérivent.

---

### CHAPITRE III

---

## DE L'ARTICLE

Le gascon ne possédant ni flexions casuelles pour ses noms ou adjectifs, ni terminaisons spéciales pour distinguer leur genre, — comme il y en a en latin, — il eût certainement manqué de clarté s'il n'avait pas eu d'article. C'est celui-ci qui sert à distinguer les genres, masculin et féminin ; c'est lui, encore, avec l'aide des prépositions, qui indique *les*

*cas*, c'est-à-dire le rôle et les relations des mots dans la phrase. Il sert encore à désigner si les mots doivent être entendus dans un sens indéfini ou déterminé.

L'article gascon, comme celui des autres langues issues du latin est de deux sortes : simple ou composé.

L'article simple est :

|                   | MASCULIN  | FÉMININ  |
|-------------------|---|--|
| Pour le singulier | <i>lou</i> , et par contraction après certaines prépositions, <i>ou</i> . | <i>le</i> , dans les dialectes de la 1 <sup>re</sup> classe;<br><i>la</i> , dans ceux de la 2 <sup>e</sup> ; |
| Pour le pluriel   | <i>lous</i> , <i>ous</i> ;  | <i>lès</i> , <i>las</i> .  |

Ex. : *lou* coutét, *le* couteau ; *lous* coutets, les couteaux ; *le* padère, *la* padère, *la* poêle ; les padères, *las* padères, les poêles. *Enta-ou* cam, vers le champ ; *dinca-ous* tuoules, jusqu'aux tuiles :

Les articles ci-dessus, *lou*, *lous* ; *le*, *les* ; *la*, *las*, ont pour origine respective les adjectifs latins *illum*, *illos*, *illam*, *illas*, dont la syllabe initiale est tombée par l'usage, de manière à n'être plus que *lum*, *los* ; *lam*, *las*.

*Lum*, que les latins prononçaient *loum*, a donné *lou* ; *los* a donné *lous* ; et suivant les règles générales de la phonétique gasconne, *lam* et *las* ont produit nos deux autres articles. (2)

Des deux formes féminines *la*, *le*, la plus conforme aux lois de la dérivation patoise, c'est la dernière. Toujours en effet, dans le reste des mots latins ayant donné naissance à quelque mot gascon, la désinence féminine *am* se change en *e*. Ex. : *caudam*, *coude* ; *rosam*, *arrose* ; *rotam*, *arrode*, etc. Donc, *illam* = *le*.

Comme nous l'avons dit en commençant, la forme *le* sert de caractéristique à cette grande classe d'idiomes qui se parlent dans toute la portion du département des Landes, s'étendant au nord et à l'ouest sur la rive droite de l'Adour. Sur la rive gauche, même, on la trouve en usage exceptionnellement dans certaines localités, — à Pouillon

(1) Voir l'introduction, p. 1.

(2) Voir mon « Essai de philologie patoise », 22<sup>e</sup> loi.

entre autres, où elle contraste avec la forme *la*, dont tous les pays limithrophes font exclusivement usage.

L'élision existant en gascon aussi bien qu'en français, les articles *le*, *la*, perdent leur *e* ou leur *a* devant tout mot commençant par une voyelle. Ex. : l'ómi, l'homme; l'amne, l'âme, pour la amne.

C'est l'élision encore et l'euphonie qui ont donné naissance aux *articles composés*, qui sont :

Pour le singulier : dou, pour de lou ; ké ta tirut *dou* pékat (Pédegert)  
aou et *ou*, pour à lou ; ke da *ou* hilh, ou aou hilh (P.)

Et pour le pluriel : dous, pour de lous ; lou Réi dous anjes.

aous et ous, pour à lous ;

Ces contractions n'existent qu'au masculin.

C'est en vertu des mêmes principes d'euphonie qu'on dit *s'ous* pour sur lous, — *s'ous* camin's, sur les chemins; enta-ou, enta-ous; dinca-ou, dinca-ous; — et, dans certaines contrées, pr'ou ou p'ou (1), pr'ous ou p'ous, au lieu de per lou, per lous : p'ous ou pr'ous aboucats, pour les avocats; p'ou ou pr'ou méinatje, pour l'enfant.

« Keñ abantatje d'esta p'ous libertins looudat ? » (Pédegert)

« Certe ! K'es u méchante couente

« Kouan lous arrats courren pr'ou bénte ». (Péd.)

---

## CHAPITRE IV

---

### DU NOM OU SUBSTANTIF. — FORMATION DU PLURIEL.

---

#### § I. — NOM PROPRE.

Il y a le nom commun et le nom propre.

En gascon, le nom propre est susceptible de recevoir l'article comme

(1) La forme pé'ou est béarnaise et non gasconne :

Lou nouste grand Enric, passan per un bilatje,  
Qu'estou coumplimentat pé-ou curé de l'endret. (Péd.)

le nom commun. Et c'est logique, puisque le premier est aux personnes ce que le second est pour les choses. Cette équation est vraie surtout quand il s'agit des prénoms : comme ils peuvent convenir à une foule d'individus, il est utile de les déterminer ; or, la détermination se fait à l'aide de l'article, qui, en gascon, est en même temps pronom déterminatif. Ainsi : Hourcade, Subsol, Dartigue, Sylvain, Pierre, Jan, Estiéne, Estiénoun, étant des noms propres de famille ou d'individu, on peut dire et l'on dit couramment :

Lou Hourcade, lou Subsol, lou Dartigue, lou Sylvain, lou Pierre, lou Piérretoun, etc.

Remarquons, à propos des noms propres, qu'ils ont presque tous une signification se rapportant à quelque détail ou de la personne elle-même, ou du lieu qu'elle a choisi pour demeure ou, d'une manière générale, à quelque autre objet de la nature. Et, comme dans chaque pays, toutes les dénominations se tirent de la langue qui y est en usage, on peut dire que toute famille originaire des Landes porte un nom landais : ce nom est à lui seul un certificat d'origine ; et l'on peut affirmer, sans crainte d'erreur, que tout nom propre étranger au gascon est l'indice et la livrée d'une famille étrangère au pays. Le tableau suivant va le montrer.

| Noms propres d'origine patoise                                  | Noms correspondants d'origine française |
|---|---|
| Duprat, (prat, pré) . . . . .                                   | Dupré (du pré).                         |
| Dupouy, (pouy hauteur, monticule, mont) . . . . .               | Dumont (du mont).                       |
| Despouys (dous pouys) . . . . .                                 | Desmons (des monts)                     |
| Ducout, (cout, coin) . . . . .                                  | Ducoin.                                 |
| Descaux (cazaou, jardin) . . . . .                              | Desjardins.                             |
| Duvignau, (bignaou, vignoble) . . . . .                         | Desvignes.                              |
| Ducastaing  | } castagne, châtaigne . Châtaigner.     |
| Castaing, Pécastaing, etc.                                      |   |
| Castét, Castéts (castet, château) . . . . .                     | Châtel, Des Châteaux                    |
| Dubos, Dubosq (bos, bois) . . . . .                             | Dubois.                                 |
| Larriou, (larriou, arriou, ruisseau) . . . . .                  | Desruisseaux.                           |
| Labarthe, De Labarthète, (la barthe, sorte de marais) . . . . . | Dumarais, Desmarais                     |
| Lapeyre, (péyre, pierre) . . . . .                              | Lapierre.                               |
| Descams, (cams, champs) . . . . .                               | Deschamps.                              |
| Ducasse, (casse, chêne) . . . . .                               | Duchêne.                                |

N.-B. — Cette nomenclature n'est pas un hors d'œuvre ; elle explique



l'usage gascon de placer l'article avant les noms propres, on voit maintenant que lou Duprat, lou Ducout, etc., signifient à la lettre, lou dou prat, lou dou cout, c'est-à-dire celui du pré, celui du coin.

L'article est ici un véritable déterminatif.

## § II. — NOMS COMMUNS SIMPLES.

S'ils sont susceptibles d'un pluriel, ils le forment uniformément par l'addition d'un *s* à la dernière lettre du singulier, à moins que cette lettre ne soit *s* ou *ch*; dans ce dernier cas, les deux nombres sont identiques.

Le groupe *ss* était inutile, puisque notre *s* final est toujours sifflant; quant au groupe *chs*, il est trop dur. Aussi n'existent-ils ni l'un ni l'autre; ce qu'on exprime en disant que les mots masculins, terminés par *s* ou *ch*, demeurent invariables au pluriel.

La règle ci-dessus ne s'applique pas seulement aux substantifs; elle régit également les adjectifs et les participes. L'origine d'ailleurs s'en trouve dans ce fait que nos substantifs, adjectifs et participes se sont formés sur les mots latins correspondants, pris au cas accusatif; or, la dernière lettre de l'accusatif pluriel latin est un *s*, (*rosas*, *dominos*, *libros*, *domus*, *aves*, *sorores*, *dies*; *amatas*, *solutas*, *bonas*, *diligentes*, etc). Cette lettre, constamment répétée, est ainsi devenue, pour le gascon et pour toutes les autres langues romanes (1), le caractère du pluriel.

Ex. : un gran mes, (un grand mois), dus grans mes.

lou puts houns, (le puits profond) lous puts houns.

lou barat dou cam (le fossé du champ), lous barats dous cams.

## § III. — NOMS COMMUNS COMPOSÉS.

Comment se forme leur pluriel ?

Les Français, à force de subtiliser, sont parvenus à rendre cette matière assez difficile dans leur langue; dans la nôtre, il n'y a point de difficulté. A l'exemple des Grecs qui disaient : *μελί-μηλον*, *μελί-μηλα*, et non point *μελίτα-ρπλα*, n'affectant de la marque du pluriel que le mot composé lui-même, et non les éléments composants; nous, Gascons, nous traitons le composé comme un mot simple, c'est-à-dire que *nous formons son pluriel par l'addition d'un s*.

Ex. : cane-bère, cane-bères; toka-lazou, toka-lazous; plante-brok,

(1) Excepté l'italien, qui a son pluriel en *e* ou en *i*, parce qu'il a pris le nominatif pour cas générateur.

plante-broks ; pale-hé, pale-hés ; jouen-ómi, jouen-ómis ; bouche-man, bouche-mans ; sarre-cap, sarre-caps ; porc-sangla, porc-sanglas ; bate-dit, bate-dits , etc. ; came-ligue, came-ligues ; bire-pourquet, bire-pourquets ; tire-pé, tire-pés ; bourre-coukin, bourre-coukins ; habe-grosse, habes grosses ; daoune-bère, daoune-bères.

La même règle de l'invariabilité du premier composant s'applique aux adjectifs, quelle qu'en soit la composition. Ex. : crouste-lhebat, crouste-lhebats ; sole batut, sole-batuts ; san-glassat, san-glassats ; cot-tort, cot-torts ; escame-larjat, escame-larjats ; cap-boueyt, cap-boueyts ; maou-maridat, maou-maridats ; mal-estruck, mal-estrucks ; cap-pelat, cap-pelats ; cap-lourt, cap-lourts ; cap-hóou, cap-hóous ; croke-pelat, croke-pelats, etc. (Notes de M. Pédegert).

Telle est, en quelques mots, l'explication et l'analyse de notre règle gasconne sur la formation du pluriel des noms, des adjectifs et des participes.

---

## CHAPITRE V.

---

### DE L'ADJECTIF — MANIÈRE D'EN FORMER LE FEMININ

La formation du féminin présente, en apparence du moins, plus de complications.

Un fait, néanmoins, frappe d'abord l'œil de l'observateur ; c'est que tous les adjectifs, quels qu'ils soient, sont terminés en *e* au féminin, comme, en d'autres idiomes romans, ils sont terminés en *a*, (ou en *o* qui n'est qu'une dégénérescence de l'*a*).

Et il n'en pouvaît être autrement, les désinences *em* et *am* étant les seules que présentent les adjectifs latins à l'accusatif (*fortem*, *fortam* ; *bonum*, *bonam*).

Mais à côté de cette uniformité se trouvent des dissemblances notables ; ainsi, tandis que *strèt* (étroit), fait *strête*, *rèt* (froid) fait *rède* ; tandis que *boun* (bon) fait *bone*, *maou* (mauvais) fait *male* ; *cla* (clair) fait *clare*, *segu* (sûr) fait *segure* ; etc.

D'où viennent ces différences ?

Elles proviennent *fondamentalement* de ce que le gascon n'admet pas, pour *terminer ses mots*, certains sons, certaines lettres, quoiqu'il admette très bien ces mêmes lettres et ses mêmes sons *comme antépénultièmes*.

Voilà encore un des traits constitutifs du génie gascon.

Cela posé, mettons-nous en présence des adjectifs suivants : malum, malam ; securum, securam ; clarum, claram ; fortem, fortem ; vivum vivam ; amatum, amatam ; strictum, strictam ; vagantem, vagantem.

1° *Malum, malam*. — Le gascon n'admet pas la désinence al ; elle se trouve en français, en espagnol, en provençal ; mais non pas en gascon, non plus qu'en italien ; le gascon la transforme en aou ; n'oublions pas d'autre part que la terminaison latine *um*, et la désinence masculine *em* ne passent jamais dans le gascon, c'est-à-dire qu'elles n'y sont représentées par rien.

Ces principes établis, que vont devenir, en passant dans notre langue, les adjectifs malum, malam ?

Dans malum, *um* disparaît ; al = aou ; donc mal = maou ; de là notre masculin.

Dans mal-am, am = e ; al *n'étant plus désinence*, mais pénultième, se conserve ; donc, malam = male, et c'est notre féminin. Ce féminin s'est donc formé *directement* du féminin latin ; ou, si l'on veut, il s'est formé du masculin maou, par l'addition d'un ë, après avoir fait revivre la consonne *l* déguisée sous la diphthongue *aou*.

2° *Securum, securam*. — Dans securum, la finale *um* étant enlevée, reste le radical secur, qui, par le changement du c en g, fait segur ; mais le gascon n'admettant pas la finale *r*, segur donne segu, qui est notre masculin.

Dans securam, am = c ; le r, devenu antépénultième se maintient ; de là, le féminin *segure*, qui, on le voit, reproduit lui aussi la consonne *r* du primitif. C'est par le même mécanisme que clarum a fait cla ; et claram, clare.

3° *Fortem, fortem*. — Dans le masculin fortem, *em*, terminaison masculine tombe ; f = h, d'où le masculin *hort*. Dans le féminin fortem, *em*, désinence féminine = e ; f = h ; d'où notre féminin *horte*. Dans ce cas, le féminin se forme par l'addition pure et simple d'un *e*.

4° *Vivum, vivam*. — Vivum a produit biou ; car v = b ; *um* final tombe ; et, le gascon repoussant les finales v, f ou b, iv = iou. Dans

vivam, le *v* n'étant plus désinence, puisque *am* = *c*, il redevient *b*, et nous avons le féminin *bibe*, ou, en dialecte du Born, *bioue*.

5° *Amatum, amatam*. — La désinence *um* de *amatum* étant enlevée, reste le radical *amát*, dans lequel le *t final* vibre trop fortement pour que l'oreille de nos pères ait pu le méconnaître ; aussi s'est-il maintenu ; de là le masculin *aimat*.

Dans *amatam*, au contraire, fortement accentué en *á*, la finale *átam* se confond aisément avec *ádam*, confusion qui a produit en effet les désinences *ado*, *ada*, de l'espagnol ; le *t*, faiblement appuyé par la voyelle qui suit s'adoucit en *d*, et *amatam* devient *aimade*.

6° *Strictum, strictam*. — Par une raison inverse, le *t* qui sonne fortement, après la consonne *c*, s'est maintenu tant au féminin qu'au masculin, et c'est ce qui explique nos deux formes gasconnes : *strèt*, *strète*.

7° *Vagantem, vagantem*. — Le masculin *vagantem* a fait *bagan* ; car *v* = *b* ; *em*, terminaison masculine tombe, et *t final*, après une consonne, est repoussé par notre langue. Mais ce *t* reparaît au féminin, parce qu'il n'y occupe plus la dernière place du mot ; de là, le féminin *bagante*.

Sous le bénéfice des observations analytiques qui précèdent, nous pouvons dire qu'en dépit des apparences contraires, notre gascon a formé le féminin de ses adjectifs d'après une méthode simple et uniforme, qui consiste à mouler le féminin patois sur le féminin latin correspondant, conformément aux règles générales de la phonétique gasconne.

Cette méthode bien comprise fait disparaître comme une vaine apparence toutes les exceptions et irrégularités que cette partie de notre langue semble présenter.

Pour ceux néanmoins qui ne connaissent pas le latin, ou qui ignorent les primitifs dont notre gascon a tiré ses féminins, on peut poser les principes suivants :

1° En règle générale, le féminin des adjectifs se forme du masculin par l'addition d'un *e*.

Ex. : *hort*, *horte* ; *tort*, *torte* ; *brouiôt*, *brouiôte* ; *strèt*, *strète* ; *bùit*, *bùite* ; *drèt*, *drète* ; *espes*, *espèsse*. Dans ce dernier exemple, les deux *s* n'ont pour but que de conserver le son final du primitif ; *spissum*, *spissam*. *Espous* fait *espouse* ; *caristious*, *caristiouse*, parce que le primitif n'a pas deux *s* ;

2° Les adjectifs terminés en *at*, en *et* ou en *ut* font leur féminin en *ade*, en *ide*, ou en *ude*.

Ex. : aynat, aynade ; esmérit, esmérède ; hardit, hardide. — Bentrut, bentrude ; aigut, aigude.

N.-B. - L'adjectif rêt (froid) suit la même règle. Rêt, rède (*frigidam*).

3° Les adjectifs terminés en *e*, font le féminin en *que* ou *gue*.

Ex. : sêc, sêque ; chuc, chuque ; muc, mague ; páouruc, páourugue ; amic, amigue ; bernic, bernique ; biroulic, biroulique ; péc, pégue ; maouhidéc, maouhidéque.

4° Les adjectifs terminés en *aou* forment le féminin en *ale*, ou en ajoutant de ou ze.

Ex. : maou, male ; hastiaou, hastiale ; malaou, malaoude ; malaouse, (male aptam).

5° Les adjectifs en *iou*, font le féminin en *ioue* ou en *ibe*.

Ex. : biou, bioue ou bibe ; arrestatiou, arrestioue ou arrestibe ; pec'iou, pec'ioue.

6° Les adjectifs terminés en *au* ou en *en*, font le féminin en *ante* ou en *ente*.

Ex. : machan, machante ; bagan, bagante ; luzén, luzénte ; regén, régénte. Exception : gran, (grand) fait grane.

7° Les adjectifs terminés en *é* font le féminin en *ère*, ou *éire*.

Ex. : trufandé, trufandère ; aoulhé, aoulhère ; permé, perméire. On dit de même : pastou, pastoure, (*pastorem*) ; pecadou, pecadoure (*peccatorum*) ; plouredou, plouredoure (*ploratorem*).

8° Les adjectifs en *oun* font *ounde* : roun, rounde ; prehoun, prehoude.

Toutes ces règles peuvent se ramener à celle-ci : pour former le féminin, ajoutez *nn e* au masculin, mais après avoir fait revivre la consonne du primitif latin.

(A suivre)

L'ABBÉ J. BEAURREDON.

---

GRAMMAIRE  
DES  
IDIOMES LANDAIS  
OU DU GASCON

(Suite)

---

CHAPITRE VI

---

DEGRÉS DE COMPARAISON -- AUGMENTATIF  
ET DIMINUTIF

Les adjectifs peuvent être modifiés ou par des adverbes qui en marquent les divers degrés de comparaison, ou par des désinences spéciales qui en restreignent ou en agrandissent la signification, tout en y ajoutant une idée de plaisir, d'estime ou de mépris.

§ I. — COMPARAISON

Les degrés de comparaison s'expriment d'une manière bien simple ; on se sert pour cela des adverbes suivants que l'on place devant le positif :

Mé, méy, pour le comparatif de supériorité : méy sabén, plus savant ;

Ménch, ménch, pour le comparatif d'infériorité : mench sabén, moins savant ;

Aoutan, aoutà pour le comparatif d'égalité : aouta péç, aussi sot ;  
autan abinle, aussi habile. — Aouta devient aoutan devant une voyelle.

On exprime le superlatif par *lou mé*, *lè* ou *la mé*; *lès mé*, *las mé*, placés devant le positif.

Ex : *lou mé bàouarrè*, le plus vaurien; *las mé baléntes*, les plus vaillantes.

Quelques adjectifs renferment en eux-mêmes, (sans addition d'adverbe) une idée de comparaison.

Tels sont : *mëndre*, plus petit; *máye*, plus grand; *cicói*, petit; *menin* (minimus) le plus petit, mot qui ne se trouve que dans l'expression *dit menin*, le plus petit doigt, l'auriculaire; — *mêlhe*, meilleur; et, dans quelques dialectes, *pire*, (même sens qu'en français).

## § II. — AUGMENTATIFS & DIMINUTIFS

Les augmentatifs et diminutifs, presque disparus, hélas! de notre français moderne, sont restés d'un usage fréquent dans le patois, auxquels ils donnent une force, une grâce et une variété remarquables.

Les principaux augmentatifs sont : *as*, *arras*, *ourras* et *ilhas*. — Outre l'idée de grandeur, ils expriment le plus souvent un sentiment de raillerie ou de mépris; ce sont presque toujours des terminaisons dépréciatives.

*Praoube*, pauvre; *praoubas*, très pauvre, avec une idée de compassion ou d'intérêt.

*Fenian*, fainéant; *feniantas*, *feniantarras* ou *feniantourras*, gros fainéant; exécration fainéant.

*Brabe*, bon, bienfaisant; *brabilhas*, bon par bêtise, bonasse.

N.-B. — Dans les mots *feniantas*, *fenianturras*, le *t* est ajouté par euphonie, et aussi en vertu du principe posé plus haut à propos du féminin des adjectifs. (Retour de la consonne primitive).

Parmi les diminutifs, nous citerons les terminaisons *ét*, *oc*, *it*, *in*, qui sont tantôt laudatives, tantôt dépréciatives, selon le ton et les circonstances.

Ex : *broy*, joli; *brouyot*, *brouyét*, *brouyic*; *méinade* (fille), *méinadéte*, *méinadine*, *méinadote*.

On peut même associer ensemble les terminaisons diminutives afin de donner au mot une grâce ou une nuance nouvelle. On dira, par exemple, d'un enfant : *qu'é saye*; *qu'é sayot*; et enfin, pour comble de mignardise, *qu'é sayoutot*.

N.-B. — Ces augmentatifs et diminutifs peuvent aussi s'accoler aux substantifs, que ceux-ci soient des noms propres ou des noms communs.

Ex. : méyzoun (maison), méizouasse, méizouote ; gléize, église, glesiôte, petite église. Cirp (crapeau), cirpot, cirpoun, cirpoutôt ; petit crapeau, pauvre crapeau. Ian, Jean ; lanot ; lanicot, lanti, lantot, lantoulic. Iane, Ianéte, Ianote, lanoutine, lanetoun. Estiéne, Estiénot ; Estiénéte. Pierre, Pierrin, Pierric, Pierroun, Pierrinoun, Pierroutoun ; Pierrine.

Alexandre : Sandroun, Sandrine (italien, Alessandro.)

Michel : Miquéou, Miquelót, Miqueloun.

Claire : Claroun, Clare, Clarine, Clarinote.

Joseph : Iáousép, Iáousepoun, Iáousepót ; Iáousépe, Iáousepine.

Labadi, Labadiot (Le petit Labadi, Labadie fils).

Pédegert, Pédegértoun, Iertoun.

Branère, Branérot, etc.

N. B. — Ajoutées aux noms propres de famille, aux noms patronymiques, les désinences diminutives ot, oun, sont donc indicatives de la filiation. (Remarque de M. Pédegert).

L'usage fréquent en gascon, surtout en gascon chalossais, de ces gentils diminutifs donne à cet idiome une grâce, une délicatesse, j'allais dire une coquetterie dont le français naïf de Marot et de François de Sales semblaient seuls capables.

Voici une élégie charmante qui pourra en donner une idée.

Elle est due à la délicieuse plume du regretté chanoine Pédegert.

Ce sont les doléances d'une grand'maman sur la mort du petit pinson de sa petite fille :

#### *LA MOURT D'UN CHIROUCOUN (Complainte)*

Ploure, douce béoutat ! Ploure, charman bébé !  
Qué tout ço de béroy plouri matin é cé !  
Lou petit aouséloun de la méne hilline,  
Práoubot ! aqués matin, lou chiroucon, qu'è mourt !...  
A ! qué l'aymèbe tan !... Adare la práoubine  
Qu'à bét qué l'apéra... lou chiroucon qu'è sourd !  
Qué l'aymèbe cén cops méy qué la tourterèle,  
E méy qué de soun ouéñ la pétite prunèle...  
Mès tabé qu'ère dous coum lou méou béroutét  
Qué hé dén lou printéms la baléntine abélhe...



Lou béroy chiroucoun qué la counchè miélhe  
 Qu'ère nè counchè sa máy aou péou rousset...  
 La háoute dé sa dáoune ét jamè ne quitèbe.  
 A tère caouque-cop, praci praqui saoutèbe ;  
 La maynade labéts qu'abè prou l'apéra,  
 Aouta-léou, l'aouséloun qu'arribèbe én pioula...  
 . . . . .  
 Are, dou chiroucoun l'amne s'és embarcade  
 Déns u tà nègre néit qué n'én pot tourna nat,  
 Oun soun, l'un dessus l'àout, lous mourts én un palhat...  
 Aqiou, lou pachéroc qué droum à l'escurade...  
 Qué sis máoudite, néit, de l'infern, lède néit !  
 Tout ço qu'y-j'a de bèt dessus aqèsti mounde,  
 Qu'at minjes tout, oui tout !... Mès jou qué t'èy doun héyt  
 Ent'ém pana l'aousét, néyt cruèle et prégounde ?...  
 . . . . .  
 O máoudite éscurade !... O béroy chiroucoun !...  
 Práoubot ! qu'aymèbes tan ta pétite daounine !  
 Are, ne l'as pa méy ! Are, la méynadine,  
 A force dé ploura, qu'éhle lou soun ouélhoun...

---

CHAPITRE VII

---

PRONOMS PERSONNELS

Le pronom personnel peut être employé tantôt comme sujet, tantôt comme régime.

§ I. — PRONOM — SUJET

|   | <i>Singulier</i>                 | <i>Pluriel</i>                                  |
|---|----------------------------------|---|
| Pronoms de la 1 <sup>re</sup> personne. | jou, you                         | nous, nous atis, nous aouts                     |
| — 2 <sup>m</sup> —                      | tu                               | bous, bous atis, bous aouts                     |
| — 3 <sup>me</sup> —                     | èt, ét, (lui)<br>ère, ère (elle) | its, èts, éts (eux)<br>ires, ères, éres (elles) |

Des trois formes ires, ères, éres, c'est la première, usitée dans le pays de Born, qui représente le mieux le primitif illas, et qui par suite est la plus ancienne ; i = i ; ll = r ; as = es ; donc illas = ires.

Les autres pronoms : nous, nous aouts ou nous atis ; tu ; bous, bous aouts ou bous atis ; èt ; ère, ont pour racines respectives les pronoms latins : nos, nos alteri, (1) tu, vos ; vos alteri ; illum et illam. (2)

Quant au pronom you, jou, il n'est qu'une forme particulière du pronom ego, lequel, accentué sur é, ne tarda pas à perdre sa consonne médiale *g*, de manière à devenir *eo*. Or *eo* a fait *io* (3) qui s'est conservé tel, avec le sens de *je*, moi, en italien, en provençal et aussi en espagnol, où il s'écrit *yo*. Cet *io* a produit en gascon *iou*, le gascon repoussant de toutes ses finales le son *o* et le transformant toujours en *ou*. Inutile d'ajouter que les lettres *i* et *j* sont des lettres sœurs qui prennent, suivant les dialectes, l'une la place de l'autre. L'explication du pronom you est donc la même que celle de *jou*.

Le premier texte roman où l'on trouve *eo* signifiant *ego* est du neuvième siècle : c'est cette phrase, bien connue, du serment de Louis le Germanique : « *Eo* salvarai cest mon fradre Karlo ; *ego* salvabo eccistum meum fratrem Karolum. »

## § II. — PRONOMS — RÉGIMES

Le pronom peut être complément ou d'une préposition ou d'un verbe.

Quand il est complément d'une préposition, il ne change pas : Pour moi, per jou ; avec moi, dam jou ; derrière nous, darré nous, etc.

Pour traduire ces mêmes expressions, un anglais aurait dit, au contraire, en employant ses pronoms-régimes : for me ; with me ; behind us, et non point for I, behind we ; I et we sont les pronoms sujets.

Quand ils sont compléments d'un verbe, les pronoms prennent la forme marquée dans les tableaux et exemples suivants :

(1) Alteri = aouts ; car, *i* en désinence tombe ; *r* tombe aussi parce qu'il ne peut pas finir un mot gascon ; alt = aout, qui ; au pluriel, fait *aouts* ; donc alteri = aouts.

(2) V. mon *Essai de Philologie gasconne*, ch. 7, 19<sup>e</sup> loi.

(3) C'est le procédé qui de *leonem* a tiré *lioun*.

TABLEAU DES PRONOMS RÉGIMES

|                             | <i>Singulier</i>  | <i>Pluriel</i>                         |
|-----------------------------|---|--|
| 1 <sup>o</sup> personne ... | me, m   | nes, ne, ns, s.                        |
| 2 <sup>o</sup> personne ... | te, t   | bes, bē, bs, b (honorifique) ps, pe, p |
| 3 <sup>o</sup> personne ... | { régime direct ( féminin : le, la, l'<br>( masc : lou, ou, oou, l'         | lēs, las                               |
|                             |   | lous, ous, oous.                       |
|                             | { régime indirect ( masc : li, (i), lou, ou<br>( féminin. : li, (i), la, l' | lous, ous, óous.                       |
|                             |   | lēs, las, (i)                          |
| Pronom réfléchi             | se, s', s, (pour les deux genres et les deux nombres.                       |  |

*Exemples :*

Ces exemples se rapportent à deux cas : 1<sup>er</sup> cas, pronoms-régimes directs ; 2<sup>o</sup> cas, pronoms-régimes indirects.

1<sup>o</sup> PRONOMS-RÉGIMES DIRECTS. — *Singulier* : Pierre me cherche, m'a cherché, veut me chercher : Pierre que *me* sërke, ou quē-*m* sërke ; que *m'a* sërkat ; que boou *me* sërka, ou qu'ē*m* boou serka ; (dialecte du Born).

*Et en Chalossais* : Pierre quē-*m* sërke ; quē *m'a* serkat ; quē-*m* bō serka.

Pierre te cherche, t'a cherché, veut te chercher :

*Traduction en Mimizanais* : Pierre que te sërke ou qu'ēt serke ; que t'a serkat ; que boou te sërka, ou quē-t boou serka.

*En Chalossais* : Pierre quē-t serke ; quē t'a sërkat ; quē-t bō serka.

Pierre le cherche, l'a cherché, veut le chercher :

*En Mimizanais* : Pierre que lou sërke, qu'óou serke ; que l'a sërkat ; que boou lou serka et qu'óou boou serka.

*En Chalossais* : Pierre qu'ou sërke ; que l'a serkat ; qu'ou bō serka ou serkaou.

Pierre la cherche, l'a cherchée, veut la chercher :

*Mimizanais* : Pierre que le sërke, que l'a serkade, que boou le serka.

*Chalossais* : Pierre quē la sërke, quē l'a sërka ; quē la bō sërka.

*Pluriel* : Pierre nous cherche, nous a cherchés, veut nous chercher.

*Mimizanais* : Pierre que nēs sërke ; que nēs a, ou quē-ns a serkat, que boou nēs cerka.

*Chalossais* : Pierre qué-ns cërke ; qué-ns a cërkat ; qué-ns bô cerka ou bien qué-s cerke ; qué s'a cërkat ; qué-s bô cërka-s.

Pierre vous cherche, vous a cherchés, veut vous chercher.

*Mimizanais* : Pierre que bës cerke ou qu'ë-p cërke ; que bes a ou que-ps a cërkat ; que boou bës cërka.

*Chalossais* : Pierre qu'ép cërke ; qué'bs, quéts a ou qué-ps a cërkat ; qué-p bô ou qué-ts bo cerka-p.

Pierre les cherche (ces hommes), les a cherchés, les veut chercher :

*Mimizanais* : Pierre que lous cërke ou qu'ouous sërke ; qu'ouous a ou que lous a cërkats ; que boou lous cërka, ou qu'ouous boou cerka.

*Chalossais* : Pierre qu'ous cërke ; qu'ous a cërkats ; qu'ous bô cërka, ou cërka-ous.

Pierre les cherche (ces femmes) ; les a cherchées, veut les chercher.

*Mimizanais* : Pierre que lës cërque ; que les a cërkades ; que boou lës cërka.

*Chalossais* : Pierre qué las cërque ; qué las a cërkades ; qué las bô cërka.

Ils se cherchent, se sont cherchés, se veulent chercher :

*Mimizanais* : Que se sërken ; que se soun sërkats ; que bôlen se serka, ou que se bôlen serka.

*Chalossais* : qué-s cërken ; qué-s soun cërkats ; qué-s bolén sérka ou sérkas.

#### 2° PRONOMS-RÉGIMES INDIRECTS. — *Singulier.*

Pour la 1<sup>re</sup> et la seconde personnes, comme ci-dessus.

3° Personne au masculin. — Il lui dit, lui a dit, va lui dire :

*Mimizanais* : que li dit ou qu'ouou dit ; que li a dit ; que ba li dise ou qu'ouou ba dise.

*Chalossais* : qu'ou dits ; qué li a dit ou qué l'a dit ; qu'ou ba dise ou qué ba li dise.

3° Personne au féminin. — *Li* dans tous les dialectes :

Qué li dits, qué li a dit, qué ba li dise ou qué li ba dise.

*Pluriel* 1<sup>re</sup> personne. — Comme aux pronoms-régimes directs : que nes, ou qué-ns dits etc.

2° Personne. — Il vous dit ; il vous a dit ; il va vous dire.

*Mimizanais* : que bes dit ou quë-ps dit ; que bës a, quë-ps ou que-b a dit ; que ba bës dise.

*Chalossais* : qué-bs dit ; qué-bs é dit ou qué-p dit ; quéts a dit ; qué-b a dit ou qué-p a dit ; qué-bs é ba, ou qué-p ba dise.

3° Personne du masculin. — Il leur dit, leur a dit, va leur dire.  
*Mimizanais* : Que lous dit ou qu'ouous dit ; que lous a dit, ou qu'ouous a dit ; que ba lous dise.

*Chalossais* : Qu'ous dit ; qu'ous a dit ; qu'ous ba dise.

3° Personne au féminin. — *Mimizanais* : Que les y dit ; que lès a dit ; et mieux, que lès y a dit ; que ba lès dise, ou lès y dise.

*Chalossais* : Qué las dit ; que las a dit ; qué las ba dise.

Pronom réfléchi. — Ils se disent, se sont dit, vont se dire.

*Mimizanais* : Que se disen ; que se soun dits ; qué ban se dise.

*Chalossais* : qué-s disen ; qué-s soun dit ; qué ban sé dise.

N.-B. — 1° Sauf l'e muet mis partout à la place de l'é fermé, le dialecte de Gosse emploie, pour les pronoms, les mêmes formes et les mêmes tours que le Chalossais.

2° Comme on a pu le voir, l'idiome de Born diffère surtout de celui de Chalosse en ce que : 1° il affecte dans la phrase une allure plus analytique, qui conserve mieux la forme primitive des pronoms et qui le rapproche davantage du français ; 2° il emploie partout l'ë muet et fait usage de dyptongues inconnues aux autres dialectes, telles que *ouu*, *óous*, au lieu de *ou*, *ous* ; il ne craint pas même de les accumuler à la suite les unes des autres, comme dans la phrase ci-dessus : qu'óous bóou sérka, ainsi que le faisaient jadis, parmi les Grecs, les Ioniens. Pour nos oreilles modernes, ennemies de l'hiatus, ce fréquent concours de voyelles n'a plus rien de bien harmonieux ; de là sans doute, et de l'usage constant de l'e muet, cette rudesse tant soit peu barbare qu'on attribue d'ordinaire aux dialectes des Grandes Landes et du Marensin.

3° C'est par euphonie que les dialectes, *Mimizanais* et *Chalossais*, ajoutent dans certaines de leurs phrases (vues plus haut) l'un un *y* de liaison, et l'autre un *é*.

L'*é* se place après le pronom chalossais quand celui-ci se compose de deux consonnes et que le verbe suivant commence lui-même par une autre consonne, comme dans : qué-*ns* é bâ sérka ; qué-*ps* é bô gaha. Sans l'insertion de l'é, la phrase présenterait trois consonnes consécutives, ce que les langues chalossaises trouveraient trop dur à prononcer. La preuve que telle est bien la destination euphonique de l'*e*, c'est qu'il ne s'emploie point dans les phrases suivantes : qu'ous bô serka, qué-p ba sérka... etc.

4° Pronoms personnels (régimes indirects) suivis de *le*, *la* *les*. — Dans le tableau des pronoms-régimes, nous avons mentionné certaines formes

placées entre parenthèses; elles se rapportent aux cas où ces pronoms sont immédiatement accompagnés de l'un des pronoms *le, la les*.

1<sup>er</sup> Exemple : Voilà des couteaux; il me les prête, il me les a prêtés, il veut me les prêter, il te les prête, il te les a prêtés, il veut te les prêter, il les lui prête, il les lui a prêtés, il veut les lui prêter, il nous les prête, etc.

Voici la traduction de ces diverses phrases en Mimizanais et en Chalossais :

| <i>Mimizanais</i>                          |          | <i>Chalossais</i>                                  |          |
|--|----------|--|----------|
| Que <i>me</i> lous ou que m'ous            | } prèste | Que m'ous  | } prèste |
| Que <i>be</i> lous ou que b'ous            |          | Que t'ous  |          |
| Que les <i>i</i> , ou qu'ous <i>i</i>      |          | Qu'ous <i>i</i>                                    |          |
| Que <i>ne</i> lous                         |          | Qué <i>sé</i> lous                                 |          |
| Que <i>be</i> lous                         |          | Qué-b sé lous                                      |          |
| Que les <i>i</i> ou qu'ous <i>i</i>        |          | Qu'ous <i>i</i>                                    |          |
| Que ) se l'ous prèsten<br>) s'ous prèsten. |          | Qué ) sé lous prèsten<br>) s'éous, s'ous prèsten . |          |

Et, s'il s'agit d'un seul couteau :

|  |   |                 |          |
|--|---|-----------------|----------|
| Que me lou, où que m'ou                | } prèste                                      | Qué m'ou        | } prèste |
| Que te lou, ou que t'ou                |   | Qué t'ou        |          |
| Que l' <i>i</i>                        |   | Qué l' <i>i</i> |          |
| Que <i>ne</i> lou                      |   | Qué-ns é lou    |          |
| Que <i>be</i> lou                      |   | Qué-bé lou      |          |
| Que ) se lou prèsten<br>) s'ou prèsten | Qué ) sé lou prèsten<br>) s'éou, s'ou prèsten |                 |          |

2<sup>e</sup> Exemple : Voilà une fourchette ou des fourchettes; il me la ou me les prête, te les prête, etc.

| Singulier       | Pluriel          |          | Singulier       | Pluriel          |          |
|-----------------|------------------|----------|-----------------|------------------|----------|
| Que me le       | Que me lès       | } prèste | Que me la       | Qué me las       | } prèste |
| Que te le       | Que te lès       |          | Que te la       | Que te las       |          |
| Que l' <i>i</i> | Que les <i>i</i> |          | Que l' <i>i</i> | Que las <i>i</i> |          |
| Que ne le       | Que ne les       |          | Qué nou la      | Qué-ns é las     |          |
| Que be le       | Que be les       |          | Qué-b é la      | Qué-bs é las     |          |
| Que l' <i>i</i> | Que les <i>i</i> |          | Qué l' <i>i</i> | Qué las <i>i</i> |          |

De ces nouveaux exemples, il résulte que les pronoms-régimes

indirects, quand ils sont combinés avec les pronoms *le*, *la*, *les*, peuvent se présenter sous les formes suivantes :

|                                     |                            |
|-------------------------------------|----------------------------|
| <i>Mimizanais</i> : më ou m', à moi | <i>Chalossais</i> : m, mé; |
| — tē, t, à toi                      | — t, té                    |
| — i, à lui, à elle                  | — i                        |
| — nē, à nous                        | — ns, nou (?)              |
| — bē, pē, à vous                    | — bs, bou (?)              |
| — i, à eux, à elles                 | — i                        |

Parmi ces formes, la plupart nous étaient déjà connues ; d'autres sont tout à fait nouvelles. Ce sont, dans le *Mimizanais*, *nē* pour *nēs*, *bē* pour *bēs*, et dans le *Chalossais*, *nou* (du latin *nos*) *bou*, de vos ; et en outre, dans les deux dialectes, le pronom *i*. Celui-ci est mis pour *li*, à lui, à elle, qui vient de *illi*. *Li* a perdu son *l* initial, comme *lou*, *lous*, (de *illum*, *illos*) dans *qu'ou serken*, *qu'ous gahen*.

*Li* (de *illi*) ne doit pas être confondu avec *l'i*. Le premier ne veut dire que à lui, à eux, etc ; le second est composé des deux pronoms *i* et *l'*, mis pour *lou*, *la*, ou même, en *Mimizanais*, pour le pronom neutre *le*, signifiant cela, comme dans : que *l'i* éy dit, je *le lui* ai dit, en *Chalossais*, que *l'at* ey dit.

Dans *l'i*, *l* est régime direct ; *i*, régime indirect. Ex. : que *l'i* a balliat, il *le lui*, ou il *la lui* a donnée.

Le pronom neutre *le*, se rend aussi, en *Mimizanais*, par *ic*, tandis que le *Chalossais* le rend toujours par *at*.

Ex. : je te l'ai, je le lui ai, je le leur ai volé ;

*Mimizanais*. — que t'*ic* éi, que l'*ic* éi, que lès *ic* éi )  
*Chalossais* : que t'*at* éi, que l'*at* éi, qu'ous *at* éi ) panat.

*Ic* vient de *hic*, celui-ci pris dans le sens de *hoc*, cela ;

*At*, mis pour *ac*, vient de *hoc*, directement, comme *recoucit*, vient de *recoucic*, *regem ciccum*, roitelet.

---

## CHAPITRE VIII

---

### PRONOMS & ADJECTIFS POSSESSIFS

1° Les *Adjectifs possessifs* sont :

|                    |   |   |   |               |
|--------------------|---|---|---|---------------|
| <i>Sing. masc.</i> | { | moun, toun, soun<br>lou { moun, lou toun, lou soun<br>{ méñ                                   | } | mon, ton, son |
| <i>Sing. fém.</i>  | { | ma, ta, sa<br>le mi, la mi, la méñe; le tou, la<br>{ tou; le sou, la sou.                     | } | ma, ta sa     |
| <i>Plur. masc.</i> | { | mouns, touns, souns<br>lous mouns, lous méñs; lous touns,<br>{ lous souns                     | } | mes, tes, ses |
| <i>Plur. fém.</i>  | { | mas, tas, sas<br>les mis, las mis, las méñes;<br>les tous, las tous; les sous, las<br>{ sous. | } | mes, tes, ses |

*Exemples :*

(a) Moun coutét; mon couteau; toun coutét, ton couteau; soun coutét, son couteau.

Ou bien, lou moun, lou toun, lou soun coutét.

(b) Ma frimouse; ta frimouse; sa frimouse; ma vilaine figure, ta vilaine figure; sa vilaine figure.

Ou bien, le mi, le tou, la sou frimouse.

(c) mouns aouzéts; touns aouzéts; souns aouzéts; mes oiseaux; tes oiseaux; ses oiseaux.

Ou bien, lous mouns, lous touns, lous souns aouzéts.

(d) Mas gusmères; tas gusmères; sas gusmères; mes dévidoirs; tes dévidoirs; ses dévidoirs.

Ou bien, lès mis, lès tous, les sous gusmères.

(e) *Leur* se traduit par : lou lou ou lou lous, las sous, lès sous ou las sous, suivant que l'objet possédé est au singulier ou au pluriel :

J'ai vu leur père; qu'èy bis lou lou paï;

J'ai vu leurs chapeaux; leurs dévidoirs; qu'èy bis lous souns capéts, ou lou lous capéts; las sous ou lès sous; lah lous ou las lous, ou lès lous gusmères.

Les *Pronoms possessifs* sont :



|                                  | MASCULIN                       |  | FÉMININ  |   |  |
|----------------------------------|--------------------------------|--|--|---|--|
| Singular                         | lou moun<br>ou lou mēñ         | } le mien  | le mi<br>la mi<br>la méñe                                      | } la mienne   |  |
|                                  | lou toun                       | { le tien  | le tou<br>la tou   | } la tienne   |  |
|                                  | lou soun                       | { le sien  | le sou<br>la sou   | } la sienne   |  |
|                                  | lou ) nos<br>) nouste          | } le nôtre   | le noste<br>la noste<br>la nouste                              | } la nôtre  |  |
|                                  | lou ) bos<br>) boste           | } le vôtre   | le boste<br>la boste   | } la vôtre  |  |
|                                  | lou soun                       | } le sien  | le sou<br>la sou   | } la sienne   |  |
|                                  | lousoun ) d'its (1)<br>) d'éts | } le leur  | le sou ) d'its, d'éts, d'éts )<br>la sou ) ou d'ères, d'ères ) | la leur   |  |
|                                  | Pluriel                        | lous moun's ou lous mēñs<br>lous tous<br>lous soun's |  | lës mis, las mis ou las méñes<br>lës tous, las tous<br>lës sous, las sous |  |
|                                  |                                | lous ) nos<br>) noustes                              |  | lës nostes, las nostes  |  |
|                                  |                                | lous ) bos<br>) bostes                               |  | lës nostes, las nostes, las<br>noustes                                    |  |
| lous souns ) d'ët (2)<br>) d'éts |                                |  | lës sous ) d'ët, d'ère<br>las sous ) d'éts, d'ères             |   |  |

CHAPITRE IX

ADJECTIFS & PRONOMS DÉMONSTRATIFS

1° ADJECTIFS -- Le français n'en a qu'un qui est *cet, cette*. Le latin, plus

(1) Ou d'ères, d'ères:  
(2) Ou d'ère, d'ères.

riche, en avait trois : hic, iste, ille, qui marquaient les divers degrés d'éloignement de l'objet désigné.

Le gascon, semblable en cela à l'espagnol et à l'italien, en possède deux : aquët, aquère; aquès, aquëste. Ce dernier s'applique à un objet plus rapproché de la personne qui parle; l'autre à un objet plus éloigné. *Aquët* exprime en outre le sens démonstratif d'une manière générale.

Les deux ont pour origine des adjectifs *composés*, appartenant à la langue de la basse latinité.

Aquès, aquëste nous viennent de hunc-istum; hanc-istam; aquët, aquere, de hunc-illum; hanc-illam. En effet, *hunc*, hanc, par la chute normale du *h* initial, ont donné *ak*: istum, par la disparition régulière de la désinence *um* et de la consonne *t*; que le gascon repousse comme finale, a produit *is*, *ës*; d'où le masculin *ak-is* = *ak-ës*. Quant au féminin *istam*, il s'est changé normalement en *iste*, *ëste*; d'où *ak-iste* = *ak-ëste*.

La forme plus ancienne *ak-is*, *ak-iste*, s'est conservée intacte au pluriel, du moins dans le dialecte du Born, qui dit : *aquis* jours, ces jours-ci : *aquistes* pomes, ces pommes-ci.

On verrait, par une analyse semblable, comment hunc-illum, hanc-illam, ont produit *ak-ét*, *ak-ère*; il suffit de se rappeler que, d'après une loi générale de la phonétique gasconne, *illum* = *ét*, et *illam* = *ère*.

Quelques exemples montreront le sens précis de ces deux adjectifs, et la manière dont ils forment leur pluriel.

*Sing* : Aquët ome, cet homme; aquère hëmne, cette femme.

Aquès ome, cet homme-ci; aquëste hëmne, cette femme-ci.

*Plur.* : Aquëts ) omes, ces hommes; aquères ) hëmnes, ces femmes.  
 Aquits )  
 Aquiss ) omes, ces hommes-ci; aquistes ) hemnes, ces femmes-ci  
 Aquëss ) aquëstes )

Le pluriel des adjectifs démonstratifs s'est donc formé régulièrement par l'addition d'un *s* au singulier. La seule chose à observer dans les exemples susmentionnés, c'est la facilité avec laquelle les voyelles *e* et *i* permutent entre elles, puisque nous voyons, d'une part, *aquits*, *aquères*, mis pour *aquëts*, *aquères*; et, d'autre part, dans le pluriel de *aques*, *aquës*, *aquëstes*, équivalant à *aquïs*, *aquïstes*.

Pour éviter tout malentendu ou pour donner plus d'énergie à la pensée, le gascon, par un procédé analogue à celui du français, ajoute à ses adjectifs démonstratifs les adverbes de lieu *a-ci*, *a-la*. Il dit, en con-

séquence : Aques ome aci, cet homme-ci; aquires agulhes alà; ces aiguilles-là, etc. A-ci vient de ecce-hic; (i) et alà, de illac.

2° PRONOMS.

Les pronoms démonstratifs sont :

|  |  |
|--|--|
| <i>Sing.</i> : Aquës (aqués, aquésti) celui-ci ;<br>Aquëste (aquéste, ) celle-ci ;<br>Aquët (aquét) celui-là ;<br>Aquëre (aquère) celle-là.                                | <i>Sing.</i> : Lou, celui ;<br>Le, la, celle.                  |
| <i>Plur.</i> : Aquës (aquis, aquésti) ceux-ci ;<br>Aquëstes (aquéstes, aquistes) celles-ci ;<br>Aquëts (aquéts, aqués) ceux-là ;<br>Aquëres, (aquères, aquires) celles-là. | <i>Plur.</i> : Lës, las, celles ;<br>Aco, cela ;<br>Aço, ceci. |

Ex. : lou de Castéts, celui de Castets ; lous dou besiatye, ceux du voisinage ; lous de caze, ceux de la maison.

Aquët qu'ës lou moun, é aquës lou toun ;

Celui-là est à moi, et celui-ci à toi.

Aqueste qu'ës grane, é aquëre petite ;

Celle-ci est grande et celle-là petite.

Les pronoms démonstratifs neutres sont : aco, cela ; et aço, ceci.

Aima souns énemics, aco n'ës pas facile ; aimer ses ennemis, cela n'est point facile,

Aco qu'ës maou, et aço bien ; cela est mal, et ceci bien.

Dans *aco* et *aço*, la finale *o* n'est autre chose que le neutre latin *hoc*, qui a laissé tomber son *h* initial, suivant la règle ordinaire. Quant au *c*, il a disparu comme dans *sic*, *ainsi*, qui est devenu l'adverbe affirmatif *si*, par la chute du *c*.

*O* supposant *hoc*, *ak-o* doit se rattacher au bas-latin *hoc-hoc* = *oc-o*, *ac-o* ; et *aç-o* à *hocce-hoc* = *oç-o*, *aç-o*.

---

CHAPITRE X

---

PRONOMS RELATIFS & INTERROGATIFS

PRONOMS RELATIFS. — *Qui*, dans le corps de la phrase, et *que*,

(1) Le *h* et le *c* ont disparu comme dans *o* (oui) dérivé de *hoc*.

après un nom, se rendent également par *ki*. Après le pronom neutre *ce*, *que* se rend par *ké* ou *kë*, suivant les dialectes.

Ex. : Lou Bas-tems *ki* de frut náouréch tout ço qui biou ;

Las prubes d'amou *ki* m'ats dat (Les preuves d'amour que vous m'avez données) ;

Lous fruts *ki* éi pourtat (Les fruits que j'ai portés) ;

Dis doun, ço *ke* bourrés caouzi ? (Dis donc ce *que* tu voudrais choisir).

*Lequel*, laquelle, etc., se rendent par lou couáou, la couáou ; lous couáous ; las couáous. *Couáou* n'est que la traduction gasconne de *qualem*. *Em* final est tombé suivant la règle générale, et la syllabe organique *al* est devenue *áou*.

*Dont* se rend par *doun*. L'homme dont je me moque, l'omi doun iou mé trufi. *Doun* traduit également l'adverbe de lieu *d'où*, mais alors il doit s'écrire d'oun, avec une apostrophe, parce qu'il vient du latin *de unde*. Ex. : le jardin d'où je sors, lou casáou d'oun iou sorti.

## § II. — PRONOMS INTERROGATIFS

*Qui*, interrogatif se traduit par *qui* en gascon.

Qui l'a dit ? Qui at a dit ?

*Que* interrogatif se rend par *que*.

Que fais-tu ? que dis-tu ?

Que héis-tu ? que dis-tu ?

---

## CHAPITRE XI

---

### PRONOMS INDÉFINIS

On appelle pronoms indéfinis, ceux qui ne représentent que *vaguement* les personnes et les choses.

En voici la nomenclature avec la traduction gasconne :

Aucun, aucune, nat, nade.

L'autre, les autres, l'aout, l'aoute ; lous aouts, les aoustes.

Certain, certaine, un', üoue (ü) ;

Chacun, chacune, chacun, chacüoue (chacü) ;

L'un, l'une, l'ün, l'üoue (l'ü) ;

Nul, nulle, nat, nade.

Quelqu'un, quelqu'une, caoucün, caoucüoue; caoucu; digün (invariable)

Tel, telle, taou, taoue ;

Tout, tous, tout, toute, tous, toutes ;

On se traduit par la 3<sup>me</sup> personne du pluriel.

Exemples : on dit, on trouve, que dizen, que troben ; c'est la tournure latine, dicunt, inveniunt.

Digun, signifiant *aucun* ou *personne*, s'emploie exclusivement dans les phrases négatives. Ex. ; il n'y a personne ? ñ'i a pa digun ?

En Chalossais, au lieu de digun on dit *arrés* : n'at pas bis arrés ? Vous n'avez vu personne ? Arrés (personne) ne doit donc pas être confondu avec *arrë*, et moins encore avec *arré*. Arré signifie arrière (retro) et *arrë* traduit le français *rien*.

Arrés n'ém dit arré. Personne ne me dit rien. Arré Iouan ; arré Martin ; arrière Jean ; arrière Martin. Jean et Martin sont les noms que l'on donne aux bœufs dans le Marensin, selon la place qu'ils occupent dans l'attelage ; Jean est celui de droite ; Martin celui de gauche. Le Bazadais les appelle Laouret, Caoubet.

(A suivre)

L'ABBÉ J. BEAUREDON.

---

# GRAMMAIRE

DES

## IDIOMES LANDAIS

### OU DU GASCON

*(Suite)*

---

#### CHAPITRE XII

---

#### NOMS DE NOMBRE - ADJECTIFS NUMÉRAUX CARDINAUX & ORDINAUX

Rien de particulier à signaler. Ils se comportent comme leurs correspondants français, dont ils ne sont, pour ainsi dire, que la traduction.

|                     |                                  |
|---------------------|----------------------------------|
| un (un)             | doutze (douze)                   |
| uoue, ue, ibe (une) | tretze (treize)                  |
| dus (deux)          | quatortze (quatorze)             |
| tres (trois)        | quinze (quinze)                  |
| quate (quatre)      | setze (seize)                    |
| cin' (cinq)         | dizesét, détzesét (dix-sept)     |
| cheis, chis (six)   | dizeoueyt, détzeoueyt (dix-huit) |
| sét (sept)          | dizenaou, détzenaou (dix-neuf)   |
| oueyt (huit)        | bin (vingt)                      |
| naou (neuf)         | bint'un (vingt-un)               |
| déts (dix)          | binte dus (vingt-deux)           |
| ounze (onze)        | binte tres (vingt-trois), etc.   |

|                                |                                     |
|--------------------------------|-------------------------------------|
| trente (trente)                | quate bin dus (quatre-vingt-deux)   |
| trent'un (trente-un)           | quate bin déts (quatre-vingt-dix)   |
| trente dus (trente-deux)       | quate bin ounze (quatre-vingt-onze) |
| quarante (quarante)            | cén (cent)                          |
| quarant'un (quarante-un)       | cén un (cent-un)                    |
| quarante dus (quarante-deux)   | cén dus (cent-deux)                 |
| cinquante (cinquante)          | cén tres (cent trois)               |
| cinquant'un (cinquante-un)     | dus céns (deux cents)               |
| cinquante dus (cinquante-deux) | tres céns (trois cents)             |
| soissante (soixante)           | mile (mille)                        |
| soissant'un (soixante-un)      | dus miles (deux mille), etc.        |
| soissante dus (soixante-deux)  | déts miles (dix mille)              |
| soissante déts (soixante-dix)  | un milioun (un million)             |
| soissant'ounze (soixante-onze) | dus miliouns (deux millions)        |
| quate bins (quatre-vingt)      | etc., etc.                          |
| quate bin un (quatre-vingt-un) |                                     |

Les nombres ordinaux sont : permé ou premé (premier), segoun (second), troizième ou trézaou (troisième), quatrième ou quataou, cinquième ou cincaou. — A partir de là, chaque ordinal se forme du numéral correspondant en y ajoutant ième.

On disait autrefois, — comme d'ailleurs dans le français du dix-septième siècle et au-dessus, — septante, nonante, pour soissante déts, quate-vin déts. Cet usage va se perdant de plus en plus.

Autrefois aussi, la numération *par vingt* était fort usuelle, On disait, et les vieux paysans disent encore : tres bins pour soixante ; cin bins pour cent ; chëis bins pour cent-vingt, etc.

En français, *vingt* et *cent* prennent un *s* au pluriel lorsque l'objet compté les suit immédiatement : deux cents chevaux, quatre-vingts hommes. C'est le contraire en patois. *Cén* et *bin* ne prennent la marque du pluriel que lorsqu'ils sont employés seuls, c'est-à-dire sans nom qui les suive.

Ainsi l'on dit : tres *cén* lioures, (trois cents livres) et non pas tres céns lioures ; cin *cén* aouques (cinq cents oies) et non cin céns aouques, etc. Quan ña ? Que ña cin céns. Il y en a cinq cents.

Il est manifeste que c'est l'euphonie, but instinctif des langues, qui a dicté cette règle.

Exceptionnellement, on dit : cent escuts, au lieu de *cén* escuts. Ce *t* organique, tiré originairement de *centum*, ne se maintient

pas devant les autres mots commençant par une voyelle ; ainsi l'on dit : cén aouzéts, cén aoubres, etc., et non pas cent aouzéts, cent aoubres.

*Remarque analogue pour « mile ».* On dit, en employant la marque du pluriel : dus miles, tres miles, deux mille, trois mille. On dit au contraire sans accord : dus mile caounes, deux mille ruches ; tres mile hemnes, trois mille femmes.

---

## CHAPITRE XIII

---

### DU VERBE — LE QUE PRÉFIXE

Le verbe est l'âme du langage.

Les différences qui existent entre nos dialectes gascons doivent donc tenir surtout aux différentes manières dont ils conjuguent leurs verbes. Et, de fait, nous le verrons tout à l'heure, les dissemblances sont assez considérables ; elles se reproduisent dans tous les temps et presque à toutes les personnes. Le fond commun est néanmoins le même ; on rencontre chez tous des caractères identiques, signes éclatants de leur commune origine.

Avant tout, disons un mot du *Que* prosthétique dont ils ont tous coutume de faire précéder le verbe et que pour cela nous appellerons *préverbal*. C'est là une particularité éminemment remarquable ; on ne la rencontre dans aucune autre langue, soit ancienne, soit moderne. Le Bordelais lui-même, si voisin de nous, ne la connaît point. (1)

*Règles du KE préverbal.* — Voici, autant que nous avons pu les découvrir, par l'observation et la lecture, les Règles auxquelles est soumis cet étrange préfixe.

*1<sup>re</sup> Règle :* Que ou Ke préverbal (*Qu'* ou *K* devant une voyelle) s'emploie concurremment avec le pronom ou le nom-sujet ; donc il ne les remplace pas.

Exemples : Mon père disait ; lou méi pàï *ke* disébe. Tout y fleurit, la rose y naquit ; tout *k'i* flouréché, l'arrose *k'i* badou. (2) Lui pleure, moi je ris ; et *ke* ploure, jou *k'*arridi.

(1) Voir Ed. Bourciez, *La Langue Gasconne à Bordeaux*, p. 23.

(2) Pédegert, *Bers Gascouns*.



2<sup>o</sup> Règle : Ké préverbal ne s'emploie que devant le mode indicatif, à l'exclusion de tous les autres modes. Voilà pourquoi, notamment, on ne le trouve jamais dans les phrases optatives.

Exemple : Puissé-je ! Pous koussi-you ! et non point ke pouskoussi ! Bien leur fasse ! Bien lous hassi ! Pussions-nous souvent voir de tels mariages ! Poudoussim-nous soubén béde tàous maridatyés !

3<sup>o</sup> Règle : Même devant le mode indicatif, ké préverbal ne s'emploie pas :

1<sup>o</sup> Si la proposition est négative.

Exemple : Je ne sais pas ; jou ne séi pa, et non *jou ke ne séi pas*. Ce n'est pas pour moi ; n'es pa per jou, et nou *ke n'es pa per jou*.

2<sup>o</sup> Si la proposition est subordonnée, c'est-à-dire commençant par les conjonctions *si, quand, puisque*, etc., ou par un relatif *qui, dont, à qui*, etc.

Exemple : *Si* l'on ose me dire ; si gaouzen me dide, et non point, *si ke gaousen me dide*. Quand tu viendras ; couan biéneras, et non, couan ke biéneras. L'homme *qui* chante ; l'omi ki cante, et non ki ke cante, etc.

3<sup>o</sup> Il se supprime encore si la proposition est interrogative, *chaque fois que l'interrogation est absolue*, c'est-à-dire quand elle a pour correspondant en français le verbe *suivi* de son pronom-sujet ; si au contraire l'interrogation se fait par le pronom placé *avant* le verbe, le ke préverbal est obligatoire.

Exemple : Veux-tu venir ? Bos bienne ? Es-tu malade ? Es malàou ? Là, le ke ne s'emploie pas, au lieu qu'il est indispensable dans des phrases comme celles-ci : Tu veux venir ? Ke bos bienne ? Tu es malade ? K'es malàou ? Tu veux m'abandonner ? Que bos quita-m ?

Dans le premier cas, l'interrogateur ignore absolument la réponse qui lui sera faite, par exemple si l'on viendra ou non, si l'on est malade ou non. Dans le second cas, il a par devers lui des indices qui lui font pressentir comment on lui répondra ; son ignorance n'est donc pas complète et l'interrogation, malgré sa forme dubitative, implique une plus ou moins grande certitude. Voilà pourquoi sans doute, dans ce cas, nous employons le ke, qui semble avoir pour signification générale, comme nous le dirons bientôt, *la déclaration, l'affirmation*.

*Le KÉ préverbal et la voyelle paragogique É.* — Dans quelques-uns de nos dialectes, notamment dans ceux de St-Sever et de Habas, on

rencontre souvent l'affixe *é* que l'on peut être tenté d'identifier avec notre verbal *ké*, lequel serait devenu *é* par la chute du *k* initial.

*E* s'emploie en effet, plus d'une fois, aux lieu et place du *ké*, comme dans ces exemples : Les Messieurs de Bahus et ceux de Montgaillard nous disaient ; Lous Messius dé Bahus é lous dé Moungaillard é-ns dizében, pour *ké*-ns dizében. (1) Où avez-vous le merle ? Il vous le faut choisir. Oun ats lou merlou ? *E*-ts ou caou triga, pour *ké*-ts ou caou. Néanmoins, *é* et *ké* ne sauraient être considérés comme identiques ; car ils ne sont pas soumis aux mêmes lois. Si *é* était un dérivé de *ké*, nous ne le trouverions ni dans les propositions subordonnées ni dans les interrogatives absolues. Or, on l'y rencontre à chaque pas.

Ex. : L'avez-vous entendu chanter ? *E* l'ats enténut canta ? (1) J'ai fait avec le restaurateur une convention *qui* me donne un grand profit. Dab lou tréttur k'éy héit u coumbinude qui *é*-m porte fort ayude. (2) Il y a plus ; dans les dialectes dont nous parlons, l'interrogation exige l'affixe *é*, alors que le *ké* y serait une faute et donnerait à la phrase un sens tout différent :

Ex. : Veux-tu chanter ? *E* bos canta ? Te souviens-tu ? *E*-t soubiens ? Observons enfin que *é* et *ké* s'emploient *simultanément devant le même verbe*, ce qui n'aurait pas lieu si l'un était un dérivé, un équivalent euphonique de l'autre.

Ex. : Il veut nous prendre ; *ké*-ns *é* boou gaha. Je veux vous aimer ; *ké*-bs *é* bouy aima. Pour tous ces motifs, je ne crois pas qu'on puisse admettre l'identification de ces deux particules. *Ké* seul est préverbal ; *é* n'est qu'une lettre de renforcement et d'harmonie.

*Usage du Ké.* — Quoique l'usage du *ké* soit habituel, en prose aussi bien qu'en poésie, il ne faut pas croire néanmoins qu'il soit absolument obligatoire. On l'omet de temps en temps, dans le discours écrit ou parlé, soit pour cause d'euphonie, soit par un besoin de variété ou de rapidité dans la diction.

Ex. : Le chagrin me dévore, lou tourmén m'escane, au lieu de *ke* m'escane. Lafon lève la tête, étend les bras et danse ; Il se fâche et s'arrête et s'avance. Lafoun lhèbe lou cap, estén lous bras *é* danse ; *Ké*-s fache, *é* s'estanke, *é* s'abanse. (3) Il est manifeste que, dans cette énumération, la répétition normale du *ke* devant ces six verbes, donnerait à la phrase un cachet de lourdeur insupportable : qué lhèbe lou cap,

(1) Pédegert, *Bers gascouns*.

(2) Mgr Gassiat, *Pan é roumatye*.

(3) Pédegert, *Bers gascouns*.

qu'estén lous bras é ke danse ; k'es fache é ke s'estanke, é ké s'abanse !

*Origine du KÉ préverbal.* — D'où nous vient le préverbal ? Il est malaisé de le dire. Les autres langues ne le possédant pas, l'analogie, si utile d'ordinaire, ne nous fournit ici aucun renseignement, et nous en sommes réduits à des conjectures. De quoi le *ké* est-il l'équivalent ? Est-il la traduction du *quod* latin dont nos ancêtres du moyen-âge faisaient un si fréquent usage ? Ou bien faut-il l'envisager, (puisqu'on ne le rencontre que dans notre Sud-Ouest) comme un vestige de ces fortes aspirations gutturales qui formaient un des traits distinctifs du parler des vieux Ibères, premiers habitants de l'Aquitaine, et qui marquèrent longtemps de leur influence l'idiome latin de notre région, où les mots sont souvent déformés par un *h* parasite, comme dans *hedificium*, *hedificat*, *hacere*, etc., influence à laquelle peut-être il faut attribuer aussi la substitution, dans nos contrées, du *h* au *f* dans les mots gascons dérivés du latin ?

Entre les deux hypothèses ci-dessus, il serait téméraire de se prononcer.

J'estime néanmoins que la première est plus probable ; à mes yeux le *que* préfixe n'est autre chose que la conjonction *quod*, dont la présence s'expliquerait par un mot affirmatif sous-entendu. *Qu'aimi* est, pour moi, l'équivalent de « *segu qu'aimi* » ou autre affirmation semblable, de même que nous disons en français : *certainement, que j'aime*. Il y a là une construction elliptique, comme il s'en rencontre si fréquemment dans toutes les langues, et surtout dans les langues vives, énergiques et populaires. (Et lui *de* courir. — *Segu que* nou).

Je rejette l'origine aspirée du *que*, 1° parce qu'en fait, ce *que* se prononce sans aspiration aucune, et d'une manière absolument identique à celle du *que* conjonction ; 2° parce qu'il n'est pas possible d'expliquer, dans cette hypothèse, l'absence de ce préfixe aux modes impératif, subjonctif et infinitif, ni dans les phrases interrogatives.

Cette explication au contraire est des plus simples, dans l'hypothèse du *que* conjonctif. Celui-ci, en effet, suppose la forme « *segu que, braï que, etc.* ». Or pareille forme est impossible et devant l'infinitif et devant les personnes de l'impératif ou du subjonctif. De plus, dans les phrases interrogatives elle constituerait un non-sens. Il n'y a que les phrases négatives où son emploi serait logiquement possible. Pourquoi ne l'y constatons-nous pas ? J'avoue franchement que je l'ignore.

---

En gascon, comme en français, il y a des verbes réguliers et irréguliers, actifs et passifs, d'autres sont neutres, réfléchis, impersonnels, défectifs. Il y a, d'abord, des verbes auxiliaires dont nous allons parler.

CHAPITRE XIV

VERBES AUXILIAIRES

Les gascon a besoin de verbes auxiliaires, 1<sup>o</sup> pour les temps composés de ses verbes actifs, neutres et réfléchis ; 2<sup>o</sup> pour tous les temps de ses verbes passifs.

Les auxiliaires sont, comme en français, italien, espagnol, etc., *avoir* et *être*.

§ 1<sup>er</sup>. — VERBE **ÊTRE**

MODE INDICATIF

| <i>Présent</i>                      |  | <i>Imparfait</i>                  |                 |
|-------------------------------------|--|-----------------------------------|-----------------|
| Que suy (q. souy, q. soum) Je suis  |  | Qu'èri                            | J'étais         |
| Qu'ès Tu es                         |  | Qu'ères                           | Tu étais        |
| Qu'ès (q. é, éi) Il est             |  | Qu'ère                            | Il était        |
| Qu'em (q. soum) Nous sommes         |  | Qu'èrem                           | Nous étions     |
| Qu'èt (q. éts) Vous êtes            |  | Qu'èret (èrets)                   | Vous étiez      |
| Que soun Ils sont                   |  | Qu'èren                           | Ils étaient     |
| <i>Passé indéfini</i>               |  | <i>Passé défini</i>               |                 |
| Que suy (souy, soum) estat J'ai été |  | Qu'estouri (qu'estouy)            | Je fus          |
| Qu'ès estat Tu as été               |  | Qu'estoures (qu'estous)           | Tu fus          |
| Qu'ès (é) estat Il a été            |  | Qu'estout (qu'estouet, qu'estoue) | Il fut          |
| Qu'em (sum) estats Nous avons été   |  | Qu'estourem (qu'estoum)           | N/ fûmes        |
| Qu'èt (éts) estats Vous avez été    |  | Qu'estouret (qu'estouts)          | V/ fûtes        |
| Que soun estats Ils ont été         |  | Qu'estouren (qu'estoun)           | Ils furent      |
| <i>Plus que Parfait</i>             |  |                                   |                 |
| Qu'èri estat (1) J'avais été        |  | Qu'èrem estat                     | Nous avions été |
| Qu'ères estat Tu avais été          |  | Qu'èret (ets) estat               | Vous aviez été  |
| Qu'ère estat (2) Il avait été       |  | Qu'èren estat                     | Ils avaient été |

(1) Par euphonie Qu'èri'stat.  
 (2) Par euphonie Qu'ère'stat.

| <i>Futur</i>       |             | <i>Futur Passé</i> |                 |
|--------------------|-------------|--------------------|-----------------|
| Que serèi          | Je serai    | Que serèi estat    | J'aurai été     |
| Que seràs          | Tu seras    | Que seràs estat    | Tu auras été    |
| Que será           | Il sera     | Que será estat     | Il aura été     |
| Que serám          | Nous serons | Que serám estats   | Nous aurons été |
| Que scrát (serats) | Vous serez  | Que scrát estats   | Vous aurez été  |
| Que serán          | Ils seront. | Que serán estats   | Ils auront été  |

MODE CONDITIONNEL

| <i>Conditionnel Présent</i>   |              | <i>Conditionnel Passé</i> |                  |
|-------------------------------|--------------|---------------------------|------------------|
| Que seri                      | Je serais    | Que seri (e)stat          | J'aurais été     |
| Que serès (serés, seris)      | Tu serais    | Que serès »               | Tu aurais été    |
| Que serë (seré, seri)         | Il serait    | Que serë »                | Il aurait été    |
| Que serëm (serém, serim) N/   | serions      | Que serëm »               | Nous aurions été |
| Que serët (seréts, serits) V/ | seriez       | Que serët »               | Vous auriez été  |
| Que serën (serén, serin)      | Ils seraient | Que serën »               | Ils auraient été |

MODE IMPÉRATIF

Singuis (sis) sois ; Singuim (sim) soyons ; Singuit (sit sits) soyez.

MODE SUBJONCTIF

| <i>Subjonctif présent</i>        |               | <i>Subjonctif parfait</i>                 |               |
|----------------------------------|---------------|---|---------------|
| Que singui (q. si)               | Que je sois   | Qu'estessi (qu'estoussi) Q.               | je fusse      |
| Que singuis (q. sis)             | Que tu sois   | Qu'estéssis (qu'estoussis) Q.             | tu fusses     |
| Que singui (q. si)               | Qu'il soit    | Qu'estéssi (qu'estoussi) Q.               | il fût        |
| Que singuim (q. sim) Q. n/       | soyons        | Qu'estéssim (qu'estoussim) Q.             | nous fussions |
| Que singuit (q. sit, sits) Q. v/ | soyez         | Qu'estéssit (qu'estoussit, qu'estoussits) | vous fussiez  |
| Que singuin (q. sin)             | Qu'ils soient | Qu'estéssin (qu'estoussin) Q.             | ils fussent   |

  

| <i>Subjonctif passé</i> |                  | <i>Subjonctif Plus que Parfait</i> |                    |
|-------------------------|------------------|------------------------------------|--------------------|
| Que singui estat        | Que j'aie été    | Qu'estéssi estat                   | Que j'eusse été    |
| Que singuis estat       | Que tu aies été  | Qu'estéssis estat                  | Que tu eusses été  |
| Que singui estat        | Qu'il ait été    | Qu'estéssi estat                   | Qu'il eût été      |
| Que singuim estat       | Q. n. ayons été  | Qu'estéssim estats                 | Q. n. eussions été |
| Que singuit estat       | Q. v. ayez été   | Qu'estéssit estats                 | Q. v/ eussiez été  |
| Que singuin estat       | Qu'ils aient été | Qu'estéssin estats                 | Qu'ils eussent été |

MODE INFINITIF

Présent : Esta, être. Part. passé : Estat, ade, été, étée. Part. présent : Estan, étant. Gérondif : En estan ou en está.

*Remarque.* — Le verbe français *être* a besoin de l'auxiliaire *avoir* pour la conjugaison de certains de ses temps, (futur passé, passé indéfini, plus que parfait, conditionnel passé, etc). C'est donc un auxiliaire qui a besoin lui-même d'auxiliaire. Il n'en est pas de même de notre verbe *esta* ; il se suffit absolument. De là, ces fautes que commettent souvent beaucoup de nos compatriotes novices en français ; je *suis* été ; je *serais* été ; que je *fusse* été ; locutions vicieuses qui sont la traduction littérale du patois : que souy estat ; que seri estat ; qu'estoussi estat.

§ II. — AUXILIAIRE **AVOIR** (*Aouë, abé, aouèche*).

MODE INDICATIF

| <i>Présent</i>                |  |                  | <i>Imparfait</i>                 |  |                |
|-------------------------------|--|------------------|----------------------------------|--|----------------|
| Qu'éy                         |  |                  | Qu'aoui (abi, abébi)             |  |                |
| Qu'as                         |  |                  | Qu'aoués (abés, abébes)          |  |                |
| Qu'a                          |  | J'ai, etc.       | Qu'aoué (abé, abébe)             |  | J'avais, etc.  |
| Qu'am (qu'abém)               |  |                  | Qu'aouém (abém, abébem)          |  |                |
| Qu'at (qu'ats, abéts)         |  |                  | Qu'aouét, aouéts (abéts, abébet) |  |                |
| Qu'an (qu'abén)               |  |                  | Qu'aouén (abén, abében)          |  |                |
| <i>Passé indéfini</i>         |  |                  | <i>Passé défini</i>              |  |                |
| Qu'éy aout (abùt, aouchut)    |  |                  | Qu'aouri (aouchouy, abouy)       |  |                |
| Qu'as » »                     |  | J'ai eu, etc.    | Qu'aoures (aouchous, abous)      |  | J'eus, etc.    |
| Qu'a » »                      |  |                  | Qu'aout (aouchou, abou)          |  |                |
| Qu'am » »                     |  |                  | Q'aourem (aouchoum, aboum)       |  |                |
| Qu'at(1) » »                  |  |                  | Qu'aouret (aouchouts, abouts)    |  |                |
| Qu'an » »                     |  |                  | Qu'aouren (aouchoun, aboun)      |  |                |
| <i>Plus que Parfait</i>       |  |                  | <i>Passé antérieur</i>           |  |                |
| Qu'aoui aout, (aouchut, abut) |  |                  | Q'aouri aout, (aouchut, abut)    |  |                |
| Qu'aoués » »                  |  | J'avais eu, etc. | Qu'aoures » »                    |  | J'eus eu, etc. |
| Qu'aoué » »                   |  |                  | Qu'aout » »                      |  |                |
| Qu'aouém » »                  |  |                  | Q'aourem » »                     |  |                |
| Qu'aouét » »                  |  |                  | Qu'aouret » »                    |  |                |
| Qu'aouén » »                  |  |                  | Qu'aouren » »                    |  |                |

(1) Nous ne reproduirons pas, dans les temps composés, les variantes dialectales qui existent dans les temps simples ; il va sans dire qu'elles persistent.

| <i>Futur</i>        |               | <i>Futur passé</i>              |
|---------------------|---------------|---------------------------------|
| Qu'aouréi           |               | Qu'aouréi aout, (aouchut, abut) |
| Qu'aourás           | J'aurai, etc. | Qu'aourás » »                   |
| Qu'aourá            |               | Qu'aourà » »                    |
| Qu'aourám           |               | Qu'aourám » »                   |
| Qu'aourát (aouráts) |               | Qu'aourát » »                   |
| Qu'aourán           |               | Qu'aourán » »                   |

MODE CONDITIONNEL

| <i>Conditionnel présent</i>  |                | <i>Conditionnel passé</i>     |
|------------------------------|----------------|-------------------------------|
| Qu'aouri                     |                | Qu'aouri aout (aouchut, abut) |
| Qu'aourés (aouris, aourés)   | J'aurais, etc. | Qu'aourés » »                 |
| Qu'aourë (aouri, aouré)      |                | Qu'aourë » »                  |
| Qu'aourëm (aourim, aourém)   |                | Qu'aourëm » »                 |
| Qu'aourët (aourits, aouréts) |                | Qu'aourët » »                 |
| Qu'aourën (aourin, aourén)   |                | Qu'aourën » »                 |

MODE IMPÉRATIF

Ayis, aie ; áyim, ayons ; áyit (áits) ayez.

MODE SUBJONCTIF

| <i>Subjonctif présent</i> |                 | <i>Subjonctif imparfait</i>      |
|---------------------------|-----------------|----------------------------------|
| Qu'áyi (abi)              |                 | Qu'aoussi (aouchousssi, aboussi) |
| Qu'áyis (abis)            | Que j'aie, etc. | Qu'aoussis — is — is             |
| Qu'áyi (abi)              |                 | Qu'aoussi — i — i                |
| Qu'áyim (abim)            |                 | Qu'aoussim — im — im             |
| Qu'áyit (abits)           |                 | Qu'aoussit — its — its           |
| Qu'áyin (abin)            |                 | Qu'acussin — in — in             |

  

| <i>Subjonctif passé</i>      |                    | <i>Subjonctif plus que parfait</i> |
|------------------------------|--------------------|------------------------------------|
| Qu'áyi aout, (aouchut, abut) |                    | Qu'aoussi aout (aouchut, abut)     |
| Qu'áyis » »                  | Que j'aie eu, etc. | Qu'aoussis » »                     |
| Qu'áyi » »                   |                    | Qu'aoussi » »                      |
| Qu'áyim » »                  |                    | Qu'aoussim » »                     |
| Qu'áyit, its » »             |                    | Qu'aoussit, its » »                |
| Qu'áyin » »                  |                    | Qu'aoussin » »                     |

MODE INFINITIF

*Présent* : Aouë (abë, abé) avoir.  
*Participe passé* : Aout (aouchut, abut) eu ; aoude, aouchude, abude, eue.  
*Participe présent* : Aouën (abën, abén, aouchën) ayant.  
*Gérondif* : En aouen ou en aouë.

CHAPITRE XV

VERBES RÉGULIERS — VERBES ACTIFS

Le gascon n'a que trois conjugaisons : la première a son infinitif en *a* ; la seconde en *e* ; et la troisième en *i*. -- Cantà, chanter ; préme, presser, serrer ;) fini, finir ; ou luzi, luire.

§ I. — VERBE CANTA (Radical *Cant*).

MODE INDICATIF

| <i>Présent</i>            |                   | <i>Imparfait</i>                |                   |
|---------------------------|-------------------|---------------------------------|-------------------|
| Que canti                 | Je chante, etc.   | Que cantéoui (cantébi, cantabi) | Je chantais, etc. |
| Que cántes,               |                   | — es — es — es                  |                   |
| Que cánte                 |                   | — e — e — e                     |                   |
| Que cantëm (am)           |                   | — ëm — ëm — ëm                  |                   |
| Que cantët (ëts, ats)     |                   | — ët — ëts — ëts                |                   |
| Que cantën                |                   | — ën — ën — ën                  |                   |
| <i>Passé indéfini</i>     |                   | <i>Passé défini</i>             |                   |
| Qu'éy cantat              | J'ai chanté, etc. | Que cantéri (cantéi, cantài)    | Je chantai, etc.  |
| Qu'as cantat              |                   | Que cantères (cantés, cantàs)   |                   |
| Qu'a cantat               |                   | Que cantët (canté, cantà)       |                   |
| Qu'am (abém) cantat       |                   | Q cantër-ëm (cantëm, cantam)    |                   |
| Qu'at (ats, abéts) cantat |                   | Q. cantërët (cantéts, cantats)  |                   |
| Qu'an cantat              |                   | Que cantërën (cantén, cantàn)   |                   |



| <i>Plus que Parfait</i> |                      |                    | <i>Futur</i> |                    |
|-------------------------|----------------------|--------------------|--------------|--------------------|
| Qu'aoui (abi) cantat    | J'avais chanté, etc. |                    | Que canteréi | Je chanterai, etc. |
| Qu'aoués cantat         |                      | Que canteras       |              |                    |
| Qu'aoué cantat          |                      | Que cantera        |              |                    |
| Qu'aouém cantat         |                      | Que canteram       |              |                    |
| Qu'aouét (éts) cantat   |                      | Que canterat (ats) |              |                    |
| Qu'aouén cantat         |                      | Que canteran       |              |                    |

*Futur Passé*

|                        |                      |
|------------------------|----------------------|
| Qu'aouréi cantat       | J'aurai chanté, etc. |
| Qu'aouras cantat       |                      |
| Qu'aoura cantat        |                      |
| Qu'aouram cantat       |                      |
| Qu'aourat (ats) cantat |                      |
| Qu'aouran cantat       |                      |

MODE CONDITIONNEL

| <i>Conditionnel Présent</i> |                     |                 | <i>Conditionnel Passé</i> |  |
|-----------------------------|---------------------|-----------------|---------------------------|--|
| Que canteri                 | Je chanterais, etc. | Qu'aouri cantat | J'aurais chanté, etc.     |  |
| — ès (és)                   |                     | — ès —          |                           |  |
| — ë (é)                     |                     | — ë —           |                           |  |
| — ëm (ém)                   |                     | — ëm —          |                           |  |
| — ët (ets, éts)             |                     | — ët —          |                           |  |
| — ën (én)                   |                     | — ën —          |                           |  |

MODE IMPÉRATIF

Cánte (chante). Cantám (chantons). Cantát (áts) chantez.

MODE SUBJONCTIF

| <i>Subjonctif présent</i> |                     |                                     | <i>Subjonctif imparfait</i> |  |
|---------------------------|---------------------|-------------------------------------|-----------------------------|--|
| Que canti                 | Que je chante, etc. | Que cantéssi (cantoussi, cantlassi) | Que je chantasse etc.       |  |
| — ès                      |                     | — is — is — is                      |                             |  |
| — i                       |                     | — i — i — i                         |                             |  |
| — im                      |                     | — im — im — im                      |                             |  |
| — it (its)                |                     | — it — it, its -- its               |                             |  |
| — in                      |                     | — in — in — in                      |                             |  |

| <i>Subjonctif Passé</i> |                           | <i>Subjonctif Plus que Parfait</i> |
|-------------------------|---------------------------|------------------------------------|
| Qu'ayi cantat           | Que j'aie chanté,<br>etc. | Qu'aoussi (aboussi) cantat         |
| Qu'ayis cantat          |                           | — is — is —                        |
| Qu'ayi cantat           |                           | — i — i —                          |
| Qu'ayim cantat          |                           | — im — im —                        |
| Qu'ayit (its) cantat    |                           | — it (its) — its —                 |
| Qu'ayin cantat          |                           | — in — in —                        |

MODE INFINITIF

*Présent* : Cantá, chanter.

*Participe passé* : Cantát, áde, chanté, chantée.

*Participe présent* : Cantán, chantant.

*Gérondif* : En cantán ou en cantá.

§ II. — VERBE **PRÉME** (SERRER) Radical *Prem.*

MODE INDICATIF

| <i>Présent</i>                   |                  | <i>Imparfait</i>             |                  |
|----------------------------------|------------------|------------------------------|------------------|
| Que prémi                        | Je serre, etc.   | Que premi (premébi)          | Je serrais, etc. |
| Que préms                        |                  | Que premés (premébès)        |                  |
| Que prém                         |                  | Que premé (premébe)          |                  |
| Que prémëm                       |                  | Que premëm (premébëm)        |                  |
| Que prémèt (êts)                 |                  | Que premèt, êts (premébêts)  |                  |
| Que prémën                       |                  | Que premën (premében)        |                  |
| <i>Passé indéfini</i>            |                  | <i>Passé défini</i>          |                  |
| Qu'éy premut                     | J'ai serré, etc. | Que premouri (premouy)       | Je serrai, etc.  |
| Qu'as »                          |                  | Que premoûres (premous)      |                  |
| Qu'a »                           |                  | Que premoû (premour)         |                  |
| Qu'am (abém) premut              |                  | Que premoûrëm (premourm)     |                  |
| Qu'at (ats) premut               |                  | Que premoûrèt (ts) premouts) |                  |
| Qu'an premut                     |                  | Que premourën (premour)      |                  |
| <i>Plus que parfait indirect</i> |                  |                              |                  |
| Qu'aoui (abi) premut ;           |                  | Qu'aouém premut              |                  |
| Qu'aoués premut                  |                  | Qu'aouét »                   |                  |
| Qu'aoué »                        |                  | Qu'aouén »                   |                  |

J'avais serré, etc.

| <i>Futur</i>       |                   | <i>Futur antérieur</i> |                     |
|--------------------|-------------------|------------------------|---------------------|
| Que premeréi       | Je serrerai, etc. | Qu'auréi premut        | J'aurai serré, etc. |
| Que premeras       |                   | Qu'auras »             |                     |
| Que premera        |                   | Qu'aura »              |                     |
| Que premeram       |                   | Qu'auram »             |                     |
| Que premerat (ats) |                   | Qu'aurat, ats »        |                     |
| Que premeran       |                   | Qu'auran »             |                     |

MODE CONDITIONNEL

| <i>Conditionnel présent</i>  |                    | <i>Conditionnel passé</i> |                      |
|------------------------------|--------------------|---------------------------|----------------------|
| Que premeri                  | Je serrerais, etc. | Qu'aouri premut           | J'aurais serré, etc. |
| Que premerès (is) és         |                    | Qu'aourès »               |                      |
| Que premerë (i) é            |                    | Qu'aourë »                |                      |
| Que premerëm (im, ém)        |                    | Qu'aourëm »               |                      |
| Que premerët (ëts, its, éts) |                    | Q'aourët »                |                      |
| Que premerën (in, én)        |                    | Qu'aourën »               |                      |

MODE IMPÉRATIF

Prém, serre. Premëm, serrons. Premët (ëts) serrez.

MODE SUBJONCTIF

| <i>Subjonctif présent</i> |                       | <i>Subjonctif imparfait</i>        |                         |
|---------------------------|-----------------------|------------------------------------|-------------------------|
| Que prémi                 | Que je serre, etc.    | Que premoüssi                      | Que je serrasse, etc.   |
| Que prémis                |                       | Que premoüssis                     |                         |
| Que prémi                 |                       | Que premoüssi                      |                         |
| Que prémim                |                       | Que premoüssim                     |                         |
| Que prémit (its)          |                       | Que premoüssit, its                |                         |
| Que prémin                |                       | Que premoüssin                     |                         |
| <i>Subjonctif passé</i>   |                       | <i>Subjonctif plus que parfait</i> |                         |
| Qu'ayi premut             | Que j'aie serré, etc. | Qu'aoussi (aboussi) premut         | Que j'eusse serré, etc. |
| Qu'ayis »                 |                       | Qu'aoussis (aboussis) »            |                         |
| Qu'ayi »                  |                       | Qu'aoussi (aboussi) »              |                         |
| Qu'ayim »                 |                       | Qu'aoussim (aboussim) »            |                         |
| Qu'ayit, yits »           |                       | Qu'aoussit, its » its »            |                         |
| Qu'ayin. . . »            |                       | Qu'aoussin (aboussin)              |                         |

MODE INFINITIF

*Présent* : Prème, serrer.

*Part. passé* : Premut, ude ; serré, ée

*Part. présent* : Premèn (premèn) serrant.

*Gérondif* : En premèn ou en prème.

§ III. — VERBE **LUZI** (BRILLER) Radical *Luz* (1)

MODE INDICATIF

| <i>Présent</i>                          |                      | <i>Imparfait</i>                  |                   |
|---|----------------------|-----------------------------------|-------------------|
| Que luzissi (luzichi, luzéchi)          |                      | Q. luziouï (luzibi, luzichébi)    |                   |
| Que luzis (luzichs, luzéch)             |                      | Q. luzioues (luzibes, luzichébés) |                   |
| Que luzis (luzich, luzéch)              | Je brille, etc.      | Q. luzioue — e — e                | Je brillais, etc. |
| Q. luzissëm (luzichem, luzéchem)        |                      | Q. luziouëm — ëm — ëm             |                   |
| Q. luzissët, ëts (luzichots, luzéchots) |                      | Q. luziouët, ets — ëts — ëts      |                   |
| Que luzissën (luzichen, luzé-<br>chen)  |                      | Q. luziouën — ën —                |                   |
|   |                      |                                   |                   |
| <i>Plus que parfait</i>                 |                      | <i>Passé indéfini</i>             |                   |
| Qu'aoui (abi) luzit                     | J'avais brillé, etc. | Qu'ëi luzit                       | J'ai brillé, etc. |
| Qu'aoués luzit                          |                      | Qu'as luzit                       |                   |
| Qu'aoué luzit                           |                      | Qu'a luzit                        |                   |
| Qu'aouém luzit                          |                      | Qu'am luzit                       |                   |
| Qu'aouët, (ëts) luzit                   |                      | Qu'at (ats) luzit                 |                   |
| Qu'aouén luzit.                         |                      | Qu'an luzit                       |                   |
| <i>Passé défini</i>                     |                      |                                   |                   |
| Q. luzi'ri (luzii, luzichouy)           |                      |                                   |                   |
| — ës (luzis, luzichous)                 |                      |                                   | Je brillai, etc.  |
| Q. luzit (luzi, luzichou)               |                      |                                   |                   |
| Q. luzi'rëm — m — m                     |                      |                                   |                   |
| — ët, ëts — ts — ts                     |                      |                                   |                   |
| — ën — in — n                           |                      |                                   |                   |

(1) Quoique *neutre*, luzi peut fort bien servir de modèle pour les verbes actifs.

MODE CONDITIONNEL

| <i>Conditionnel présent</i> |                     | <i>Conditionnel passé</i>  |                       |
|-----------------------------|---------------------|----------------------------|-----------------------|
| Que luziri'                 | Je brillerais, etc. | Qu'aouri luzit             | J'aurais brillé, etc. |
| Que luzirës, és             |                     | Qu'aoures, is, luzit       |                       |
| Que luzirë, é               |                     | Qu'aoure, i, luzit         |                       |
| Que luzirëm, ém             |                     | Qu'aourem, im, luzit.      |                       |
| Que luzirët, ets            |                     | Qu'aourët, ets, its, luzit |                       |
| Que luzirën, én             |                     | Qu'aourén, in, luzit       |                       |

MODE IMPÉRATIF

Luzis, luzéch, brille. Luzim, brillons. Luzit, luzits, brillez.

MODE SUBJONCTIF

| <i>Subjonctif présent</i>      |                        | <i>Subjonctif imparfait (2)</i>    |                          |
|--------------------------------|------------------------|------------------------------------|--------------------------|
| Que luzissi (-ichi, -échi) (1) | Que je brille, etc.    | Que luzichoussi (luzissi) (3)      | Que je brillasse, etc.   |
| — is is is                     |                        | — is — is                          |                          |
| — i i i                        |                        | — i — i                            |                          |
| — im im im                     |                        | — im — im                          |                          |
| — it, its its its              |                        | — it, its — its                    |                          |
| — in, in in                    |                        | — in — in                          |                          |
| <i>Subjonctif passé</i>        |                        | <i>Subjonctif plus que parfait</i> |                          |
| Qu'ayi luzit                   | Que j'aie brillé, etc. | Qu'aoussi (aboussi) luzit          | Que j'eusse brillé, etc. |
| Qu'ayis luzit                  |                        | Qu'aoussis (aboussis) luzit        |                          |
| Qu'ayi luzit                   |                        | Qu'aoussi (aboussi) luzit          |                          |
| Qu'ayim luzit                  |                        | Qu'aoussim (aboussim) luzit        |                          |
| Qu'ayit luzit                  |                        | Qu'aoussit, its, (aboussit) luzit  |                          |
| Qu'ayin luzit                  |                        | Qu'aoussin (aboussin) luzit        |                          |

(1) N.-B. — Coubri (couvrir), oubri (ouvrir) et plusieurs autres verbes en *i* font au *subjonctif présent* : que cobri, qu'obri, etc., sans la syllabe formative *iss*. Coubrissi, oubriissi est l'imparfait.

(2) Forme très rare. Le plus souvent on emploie le présent du subjonctif au lieu de l'imparfait. En Mimizanaï, notamment, on traduira : je voudrais que tu brillasses, par : que bourri que luzissis. Beaucoup de français ne disent-ils pas de même : Je voudrais qu'il vienne, qu'il demeure, etc.

(3) Exemple : je veux que tu brilles, que buy qué luzéchis ; je voudrais que tu brillasses, qué bourri qué luzissis. (Note de M. Pédegert).

MODE INFINITIF

Luzi, briller. *Part. Passé* : Luzit (ide) brillé. *Part. présent* : Luzin, brillant. *Gérondif* : En luzin, ou en luzi.

CHAPITRE XVI

VERBES NEUTRES, PASSIFS & RÉFLÉCHIS

§ I.

Les verbes neutres se conjuguent sur celui des trois verbes-types que marque la terminaison de leur infinitif : toubá sur cantá ; bouri sur luzi ; húye, sur préme, etc.

§ II. — CONJUGAISON DES VERBES PASSIFS

Elle s'obtient par un procédé identique à celui du français, de l'espagnol, de l'italien, du provençal, de l'anglais, etc. C'est-à-dire par l'emploi du verbe auxiliaire *être*, (esta) qu'on fait suivre du participe passé du verbe à conjuguer.

Exemple : verbe *être pris* : esta gahat.

Présent : que suy, ou que souy gahat ou gahade.

Imparfait : qu'éri gahat, ou gahade.

Passé indéfini : que suy estat gahat ou gahade.

Passé défini : qu'estouy gahat ou gahade.

Plus que Parfait : qu'éri estat gahat ou gahade.

Futur : que seréi gahat ou gahade.

Futur passé : que seréi estat gahat ou gahade.

Conditionnel : que seri gahat ou gahade.

Conditionnel passé : que seri estat gahat ou gahade.

Impératif : sis, sim, sits gahat ou gahade.

Subjonctif présent : que si gahat ou gahade.

Subjonctif imparfait : qu'estoussi gahat ou gahade.

Subjonctif passé : que si estat gahat ou gahade.

Subjonctif plus que parfait : qu'estoussi estat gahat ou gahade.

Infinitif : Esta, estat, en estan, en abén estat gahat ou gahade.

Sur la conjugaison en *e*, on conjuguerait de même : le passif de tène, entène, héne, etc. Sur la conjugaison en *i*, le passif de : rousti, coubri, crouchi, etc.

§ III

Les verbes accidentellement ou essentiellement pronominaux se conjuguent à l'aide d'un pronom personnel régime placé entre le *que* prosthétique et le verbe.

Ex. : que *m'*arrésti, que *t'*arrestes ; que *s'*arreste ; que *nës* ou que *-n's* arrestem ; que *bës* ou que *p's* arrestet ; que *s'*arresten. — Imparfait : que *m'*arrestébi, etc.

Quant au pronom-sujet, il est le plus souvent sous-entendu, comme en latin. Il ne s'exprime que dans les mêmes cas où la langue latine l'eût prescrit ; c'est-à-dire pour marquer l'opposition ou pour attirer l'attention plus particulièrement sur la personne sujet du verbe. Moi, je ris, et toi tu pleures ; tu qu'arrits et jou que plouri. Tu t'en repens, moi je m'en applaudis ; tu que t'en repéns, é jou que m'en onóri ; Moi je m'en moque, jou que m'ën truffi.

Dans la conjugaison du pluriel, les pronoms-régimes : *nës*, *bës*, et, aux temps composés, le pronom *se*, prennent par euphonie, dans presque tous les dialectes, la forme syncopée *n's*, *b's*, *s'* : que *n's* em troumpats ; que *b's* ét troumpats ; que *s'* soun troumpats ; nous nous sommes, vous vous êtes, ils se sont trompés.

Le dialecte du Born est de ceux qui conservent le mieux la forme primitive *së*, *nës*, *bës* ; ce qui ne contribue pas médiocrement à donner à cet idiome une allure lourde et passablement inharmonique.

A l'impératif, le pronom-régime se place toujours après le verbe, comme en français : repén-té, repens-toi ; labam-nës, lavons-nous. Ailleurs que dans les dialectes à *ë* muet, *nës* est, dans ce dernier cas, remplacé par *sé* : labam-sé ; accroupissons-nous, ac'ulam-sé. Là aussi, on emploie à l'impératif *bé*, au lieu de la forme entière *bës* : griffez-vous ! c'arpat-bé !

Le Mimizanaï, lui, continue à dire sans adoucissement : c'arpat-bës.

Voici, en résumé, le paradigme d'un verbe réfléchi à l'impératif. — Verbe *se luouá* (se lhebá, ou lhebá-s), se lever.

Dialectes à *ë* muet : Luouë-te ; luouám-nës ; luouát-bës.

Dialectes à é fermé : } Lhébe-té }  
                              } Lhébé-t  } lhebám-se; lhebát-bé.

Dans ces derniers dialectes, l'infinitif présent admet aussi, comme l'impératif, la transposition du pronom régime après le verbe.

On dira par exemple : labá-s pour se labá ; barrá-s pour se barrá ; truka-s pour se truka, entuta-s pour s'entuta, etc. Aquère porte ne pot pa barra-s ; et mieux, en redoublant le pronom, aquère porte né-s pot pa barra-s, cette porte ne peut pas se fermer.

Aquétz dronles ne hén pa sounque truka-s ; ces gamins ne font que se battre. Qu'aime melhe entuta-s é bibe prezouné. (1) Il préfère se mettre en sûreté et vivre prisonnier.

(A suivre).

L'ABBÉ J. BEAUREDON.

---

(1) Pédegert, *Bers Gascouns*.



GRAMMAIRE  
DES  
IDIOMES LANDAIS  
OU DU GASCON

(Suite)

---

CHAPITRE XVII

---

REMARQUES GÉNÉRALES SUR LES TROIS  
CONJUGAISONS

---

§ I. — LES CARACTÉRISTIQUES

Dans la conjugaison des verbes — et cette observation s'applique à toutes les langues, — il y a lieu de distinguer deux sortes de caractéristiques : l'une marque les temps ; l'autre les personnes. Toutes deux consistent dans un suffixe, ajouté au Radical du verbe. C'est le dernier suffixe employé qui est la caractéristique de la personne ; le premier est donc celle du temps.

Ainsi, dans k'aim-áb-i, j'aimais, *aim* est le radical ; *áb*, la caractéristique du temps (qui est ici l'imparfait indicatif) ; *i*, la caractéristique de la personne (ici la 1<sup>re</sup> du singulier.)

Dans Que prém-er-ám, nous serrons, *prém* est le radical ; *er* le suffixe du temps (ici le futur simple) ; *ám*, le suffixe indicateur de la personne, ici la première du pluriel.

*C'est la différence de ces caractéristiques qui constitue la différence idiomatique des conjugaisons.* Voilà pourquoi nous allons en placer le tableau sous les yeux du lecteur.

Les colonnes 1, 1, y concernent les dialectes à *ë* muet ; les colonnes 2, 2, les dialectes à *é* fermé.

TABLEAU SYNOPTIQUE DES CARACTÉRISTIQUES VERBALES SUIVANT LES DIALECTES

|  | MODE INDICATIF |       |           |     |           |       |           |                         |                               |       |           |       | FUTUR ET CONDITIONNEL |        |           |        |              |    |
|--|----------------|-------|-----------|-----|-----------|-------|-----------|-------------------------|-------------------------------|-------|-----------|-------|-----------------------|--------|-----------|--------|--------------|----|
|  | Présent        |       |           |     | Imparfait |       |           |                         | Passé Défini                  |       |           |       | Futur                 |        |           |        | Conditionnel |    |
|  | Temps          |       | Personnes |     | Temps     |       | Personnes |                         | Temps                         |       | Personnes |       | Temps                 |        | Personnes |        | Conditionnel |    |
|  | 1              | 2     | 1         | 2   | 1         | 2     | 1         | 2                       | 1                             | 2     | 1         | 2     | 1                     | 2      | 1         | 2      | 1            | 2  |
| 3 <sup>e</sup> Conjugaison<br>Rad. pur sent  | Point          | Point | i         | i   | àou       | àb    | i         | i                       | ér                            | à     | i         | i     | ër (a)                | ér (é) | éi        | éi     | î (I)        | î  |
|  |                |       | es        | es  | —         | —     | es        | es                      | —                             | —     | es        | s     | —                     | —      | às        | às     | ès. is       | es |
|  |                |       | e         | e   | éou       | éb    | e         | e                       | é seul                        | é     | t, c      | — (c) | —                     | —      | à         | à      | è            | é  |
| 2 <sup>e</sup> Conjugaison.<br>Rad. prém     | Point          | Point | i         | i   | Point     | éb    | i         | i                       | our                           | ou    | i         | i     | er                    | er     | éi        | éi     | î            | î  |
|  |                |       | em        | em  |           | és    | es        | —                       | —                             | —     | —         | às    |                       |        | às        | es, is | és           |    |
|  |                |       | et(s)     | ets |           | ém    | e         | ou seul                 | em                            | m     | à         | à     |                       |        | è         | é      |              |    |
| 1 <sup>re</sup> Conjugaison.<br>Radical cant | Point          | Point | i         | i   | id.       | id.   | i         | i                       | 3 <sup>e</sup> per. singulier | en    | i         | i     | id.                   | id.    | àm        | àm     | ëm, im       | ém |
|  |                |       | em        | em  |           | ét(s) | ets       | 3 <sup>e</sup> pers sin | em                            | m     | àt(s)     | àt(s) |                       |        | ël(s) its | éts    |              |    |
|  |                |       | en        | en  |           | én    | en        | en                      | en                            | en    | àn        | àn    |                       |        | èn, in    | én     |              |    |
| 3 <sup>e</sup> Conjugaison<br>Rad. avec iss  | iss            | ich   | i         | i   | id.       | id.   | i         | i                       | ir                            | ichou | i         | i     | id.                   | id.    | éi        | éi     | î            | î  |
|  |                |       | (s)       | (s) |           | es    | es        | —                       | —                             | —     | —         | às    |                       |        | às        | ès     | és           |    |
|  |                |       | em        | em  |           | e     | e         | —                       | —                             | —     | —         | à     |                       |        | à         | è      | é            |    |
| 3 <sup>e</sup> Conjugaison<br>Rad. avec iss  | Point          | Point | i         | i   | id.       | id.   | i         | i                       | ir                            | ichou | i         | i     | id.                   | id.    | àm        | àm     | ëm, im       | ém |
|  |                |       | em        | em  |           | et(s) | ets       | 3 <sup>e</sup> pers sin | em                            | m     | àt(s)     | àt(s) |                       |        | ël(s) its | éts    |              |    |
|  |                |       | en        | en  |           | en    | en        | en                      | en                            | en    | àn        | àn    |                       |        | èn, in    | én     |              |    |

(1) Les suffixes is, im, its, in, sont propres au pays de Gosse.  
 (2) Les lettres a, e, entre parenthèses, seront expliquées plus loin.

IMPÉRATIF

|  |   |
|--|---|
| 1 <sup>re</sup> Conjugaison. — Cant                            | e, am, at(s), dans tous les dialectes.  |
| 2 <sup>o</sup> id. — Prém                                      | ëm, ém, ets.  |
| 3 <sup>o</sup>   Forme simple. Sent<br>  Forme allongée, Blank | (1) im, its.  |
|  | Dialecte à ë muet : iss, éch. Dialecte à é fermé : ich, éch. Partout, Blank-im, it-(s). |

MODE SUBJONCTIF

|  | MODE SUBJONCTIF |            |                                   |                                 |                  |                     |                                   |                                 |
|--|-----------------|------------|-----------------------------------|---------------------------------|------------------|---------------------|-----------------------------------|---------------------------------|
|  | <i>Présent</i>  |            |                                   |                                 | <i>Imparfait</i> |                     |                                   |                                 |
|  | Temps           |            | Personnes                         |                                 | Temps            |                     | Personnes                         |                                 |
|  | 1               | 2          | 1                                 | 2                               | 1                | 2                   | 1                                 | 2                               |
| 1 <sup>re</sup> Conjug. — Que cant               |                 |            | i<br>is<br>i<br>im<br>it(s)<br>in | i<br>is<br>i<br>im<br>its<br>in | éss<br>ouss      | àss                 | i<br>is<br>i<br>im<br>it(s)<br>in | i<br>is<br>i<br>im<br>its<br>in |
| 2 <sup>o</sup> Conjug. — Que prém                |                 |            | i<br>i<br>i<br>im<br>its<br>in    | i<br>is<br>i<br>im<br>its<br>in | ouss             | ouss                | i<br>it<br>i<br>im<br>it(s)<br>in | i<br>is<br>i<br>im<br>its<br>in |
| 3 <sup>o</sup> Conjug. — 1 <sup>o</sup> Que sént |                 |            | i<br>is<br>i<br>im<br>it(s)<br>in |                                 | iss              |                     | i<br>is<br>i<br>im<br>it(s)<br>in |                                 |
| 2 <sup>o</sup> Que blank                         | ïss<br>ëch      | ïch<br>éch | i<br>is<br>i<br>im<br>it(s)<br>in | i<br>is<br>i<br>im<br>its<br>in |                  | ich<br>ouss?<br>(2) |                                   | i<br>is<br>i<br>im<br>its<br>in |

MODE INFINITIF

|                                     | <i>Présent</i> | <i>Participe présent</i> | <i>Participe passé</i> |
|-------------------------------------|----------------|--------------------------|------------------------|
| 1 <sup>re</sup> Conjugaison. — Cant | à              | àn                       | àt, ade                |
| 2 <sup>o</sup> — Prém               | e              | èn, én                   | ùt, ùde                |
| 3 <sup>o</sup> — Sent, Blank        | î              | în                       | it, ide                |

(1) A cette personne, point de caractéristique, et le *t* final du radical tombe.

(2) Cette forme est douteuse. Presque partout, l'imparfait du subjonctif manque ; on emploie à la place le présent ; c'est d'ailleurs ce qui a lieu souvent en français, dans la conversation et le discours familier : je voudrais qu'il vienne, je voudrais que vous partiez, au lieu de : qu'il vint, que vous partissiez.

Nous ne pouvons nous séparer de ce tableau synoptique sans faire remarquer la simplicité, la régularité et la logique qui ont présidé au choix de ces caractéristiques, soit pour les temps soit pour les personnes. Celles-ci en effet y sont terminées invariablement par les mêmes lettres : i, s, pour le singulier ; m, ts, n, pour le pluriel. Seule la 3<sup>e</sup> personne du singulier varie.

Pourtant, elle est toujours en i au mode subjonctif. Cet i est, de plus, la caractéristique du mode, car on l'y retrouve à tous les temps et à toutes les personnes : que prêm-i, que prêm-is, que prémim ; que cantassi, que cantassi-s, que cantass-i, etc.

On pourrait semblablement considérer les lettres *a* et *é* comme caractéristiques du futur et du conditionnel, qui, dans cette hypothèse, se décomposaient comme suit :

*Futur* : Aimerà-i, qui est devenu aimeré-i, comme, au passé défini, cantà-i est devenu cantéi, et qui est encore en usage dans le patois du Gers ;

Aimera-s, aimera, aimera-m, aimera-ts, aimera-n.

Prémerà-i, devenu prémeréi ; prémera-s, prémera, prémera-m, prémera-ts, prémera-n ;

Blankirà-i, blankirà-s, blankirà, etc.

*Conditionnel* : Aimeré-i, devenu aimer-î (i long), pour ne pas le confondre avec le futur ; aimeré-s, aimeré, aimeré-m

Prémeré-i, (prémer-î) ; prémeré-s, prémeré, prémeré-m.

Blankiré-i (blankir-î) ; blankiré-s, blankiré, blankiré-m, etc.

En se plaçant à ce point de vue, on verrait qu'en dernière analyse, les lettres précitées, i, s, pour le singulier, m, ts, n, pour le pluriel, constituent, à elles seules, toutes les caractéristiques personnelles (1) pour tous les temps du verbe et dans toutes les conjugaisons, à l'exception du présent et de l'imparfait de l'indicatif, et que toute la conjugaison se ramène à ceci : joindre ces caractéristiques au radical augmenté de la caractéristique du temps.

Il est difficile en vérité de pousser plus loin la simplification et l'unité. Elles apparaissent non moins éclatantes dans les formatives des temps. Une fois adoptées, notre gascon les applique avec une rigueur et une

(1) La troisième personne sing. exceptée.

invariabilité mathématiques, en conservant néanmoins à chaque dialecte les suffixes particuliers qu'il a choisis.

Ces suffixes sont très peu nombreux :

Onze pour les dialectes à *ë* muet, savoir : àou, éou, îou, ér, our, îr, èr, ir, ess, ouss, îss, et douze pour les dialectes à *é* fermé, savoir : àb, éb, îb, à é, î, er, îr, éch. Avec ces quelques particules ajoutées au radical et placées devant les lettres *i*, *s*, *m*, *ts*, *n*, notre gascon a construit l'édifice entier de ses conjugaisons. Il est vrai, comme nous le dirons tout à l'heure, qu'il n'a pas créé cela de toutes pièces et que ses procédés ne sont qu'une imitation et une dérivation des procédés latins ; mais il est vrai aussi que, parmi les idiomes romans, le nôtre se distingue entre tous par sa constante régularité. Prenons, par exemple, pour terme de comparaison, le dialecte du Gers. Le principe d'unité et la logique demandent que le même temps n'ait qu'une caractéristique et non plusieurs ; or le dialecte en question est infidèle à cette règle essentielle dans la conjugaison de son conditionnel : que pan-*er*-i, que pan-*er*-és, que pan-*ar*-é, que pan-*ar*-ém, que pan-*ar*-ets, que pan-*ar*-an. Après avoir pris le suffixe *er* pour caractéristique, aux deux premières personnes, il lui en substitue tout à coup un autre, *ar*, qu'il emploie pour le reste du temps.

De plus, comme il n'a pas de caractéristique spéciale pour le mode subjonctif, certaines personnes de ce mode se confondent avec leurs similaires de l'indicatif. Ainsi, que chènes, tu fends ; que chènen, ils fendent, se retrouvent identiquement aux mêmes personnes du présent du subjonctif, où ils ont pourtant un sens bien différent.

Ce sont là des vices de langage regrettables, contraires à la clarté, et que notre gascon ne connaît point. C'est en adoptant la lettre *i* comme marque du subjonctif, qu'il y a échappé ; chez lui, grâce à ce suffixe, point d'amphibologie : que hén, il fend ; que bouy que hén, je veux qu'il fende ; que prènen, ils prennent ; que bouy que prénin, je veux qu'ils prennent.

## § II. — FORMATION DES TEMPS.

La conjugaison latine, — pour ne parler que de celle-là — compte plusieurs temps primitifs ; mais comme ceux-ci ne se rattachent les uns aux autres par aucune loi, il s'ensuit que la connaissance d'aucun d'eux n'est suffisante pour la conjugaison entière du verbe. *Dare*, par exemple, a pour parfait *dedi* (*d-edi*) ; *st-are*, *st-eti*, au lieu que *am-are*, *saltare*, *ambul-are*, font : *am-avi*, *salt-avi*, *ambul-avi*.

L'infinitif ne saurait donc faire deviner le *parfait*, sans lequel, cependant, toute conjugaison d'un temps passé est impossible.

Même observation pour le supin et pour l'indicatif présent.

La conjugaison latine, et toutes les conjugaisons similaires, manquent donc d'unité. Chaque temps primitif y groupe autour de lui, comme autour d'un centre, ou rattache à lui-même, comme à un premier anneau, un certain nombre d'autres temps qu'on appelle pour cela dérivés; ces premiers anneaux et ces centres sont indépendants les uns des autres; les groupements et les chaînons qui forment par leur ensemble la conjugaison totale, se trouvent, par là même, sans cohésion entre eux; ils sont juxtaposés, mais non unis.

A ce point de vue, la conjugaison gasconne est plus parfaite: là tout se tient et s'enchaîne, parce que *tout y part du même point et y dérive du même principe, qui est le radical*. Celui-ci, pris à l'infinitif présent, est vraiment dans la conjugaison ce que marque son étymologie: la *racine* (radicem) de tout le reste. Il est au verbe ce que le génitif est pour les cas, dans les déclinaisons latine et grecque, c'est-à-dire le mot générateur.

C'est ce que nous allons voir.

#### 1<sup>o</sup> MODE INDICATIF

Le *présent* se tire du radical en y ajoutant: *i* pour les deux premières conjugaisons et pour la 1<sup>re</sup> forme de la troisième; *ïssi* (ou ses équivalents) pour la seconde forme.

Ex. : Cant-a; présent, que cant-i;  
Prém-e; présent, que prém-i;  
Sent-i, présent, que sent-i;  
Blank-i; présent, que blank-ïssi.

L'*imparfait* se tire du radical en y ajoutant: *àbi* (àoui, éoui) pour la 1<sup>re</sup> conjugaison; *ébi, éoui* (ou par syncôpe *î*) pour la seconde; *îbi* (iouï) pour la troisième.

Ex. : que cant-abi (àoui, éoui);  
que prem-ébi (éoui, î);  
que sent-îbi (iouï);  
que blank-îbi (iouï).

Le *parfait* ou *passé défini* se tire du radical en y ajoutant: *ài. éri. éi, ouy*, pour la 1<sup>re</sup> conjugaison; *ouri, ouy*, pour la seconde; *îri, îi* (ichouy) pour la 3<sup>o</sup>.

Ex. : que cantà-i, que canté-i, que cant-ouy, que cant-éri ;  
que prem-ouri, que prem-ouy ;  
que sent-îri, que sent-îi ;  
que blank-îri, que blank-îi (que blank-ichouy ?)

Le *futur* se tire du radical, dans tous les dialectes, en y ajoutant : *eréi*, pour les deux premières conjugaisons, *iréi* pour la troisième.

Ex. : que cant-eréi ;  
que prém-eréi ;  
que sent-iréi ;  
que blank-iréi.

Le *conditionnel* se tire du radical, également dans tous les dialectes, en y ajoutant : *erî* pour les deux premières conjugaisons, *iri* pour la troisième.

Ex. : que cant-erî,  
que prém-eri,  
que sent-irî,  
que blank-iri.

## 2° MODE IMPÉRATIF

L'*impératif* se tire du radical en y ajoutant : *e* pour la première conjugaison, *iss* ou ses équivalents, pour la 3<sup>e</sup>, dernière forme ; sans suffixe additionnel pour la seconde conjugaison, et pour la troisième, première forme.

Ex. : cant-e ; blank-iss (ich, ech), prém, sén(t).

## 3° MODE SUBJONCTIF

Le *présent* se forme comme celui de l'indicatif, auquel il est identique à la première personne ; il en diffère dans les autres par la caractéristique *i*.

Ex. : que canti, que prém-i, etc.

L'*imparfait* se tire du radical en y ajoutant : *àssi* (éssi) pour la première conjugaison, *oussi* pour la seconde, *ïssi* pour la troisième, 1<sup>re</sup> forme, *ichoussi*, pour la seconde forme.

Ex. : que cant-àssi, que cant-éssi ;  
que prem-oussi ;  
que sent-ïssi ;  
que blank-ichoussi.

4<sup>o</sup> MODE INFINITIF

Le *présent* se tire du radical en y ajoutant : *à* pour la première conjugaison, *e* pour la seconde, *î* pour la troisième.

Ex. : cant-a ; prém-e ; sent-î ; (blank-î).

Le *participe présent* et le *participe passé* se tirent du radical en y ajoutant : pour le Présent : 1<sup>re</sup> conjugaison, *ân*, *cânt-an* ; 2<sup>e</sup> conjugaison, *én*, *prém-en* ; 3<sup>e</sup> conjugaison, *în* *sent-în*, *blank-în*. Et pour le Passé : 1<sup>re</sup> conjugaison, *at* pour le masc., *ade* pour le féminin ; *cant-at*, *cant-ade* ; 2<sup>e</sup> conjugaison, *ût* pour le masculin, *ûde* pour le féminin ; *prém-ût*, *prém-ûde* ; 3<sup>e</sup> conjugaison, *ît* pour le masculin, *îde* pour le féminin ; *sent-ît*, *sent-îde*, *blank-ît*, *blank-îde*.

*Observation.* — Comme on vient de le voir dans ce paragraphe, les temps propres à la 2<sup>me</sup> forme de la 3<sup>e</sup> conjugaison suivent dans leur formation les mêmes règles que ceux de la seconde. Cela ne doit pas surprendre, puisque, comme nous l'avons dit ailleurs, ces temps appartiennent à un verbe dont l'infinitif est en *iscere*, c'est-à-dire de la 2<sup>e</sup> conjugaison. C'est donc aux lois de celle-ci qu'ils doivent obéir, et non à celles de la 3<sup>e</sup>.

---

CHAPITRE XVIII

---

ORIGINE DES DÉSINENCES VERBALES  
DU GASCON

Pour terminer ces considérations générales sur le verbe gascon, il est intéressant de se demander à quelle source il a puisé ses désinences et de quelle manière il les a transformées. Or, il est assez manifeste que c'est le latin qui les a fournies.

La chose est évidente pour le présent et pour l'imparfait de l'indicatif. Il suffit, pour s'en convaincre, de mettre ces temps en regard dans les deux langues.



TABLEAU A. — *Présent*

- 1<sup>re</sup> conj., *latin* : Cant-o, cant-as, cant-at, cant-àmus, cant-atis, cant-an.  
*gascon* : Que cant-i, que cant-es, que cant-e, que cant-em, que cant-ets, que cant-en.
- 2<sup>e</sup> conj., *Latin* : Prem-o, -is, -it, -imus, -itis, -unt.  
*Gascon* : Que prém-i, -s, -, -em, -ets, -en.  
*Latin* : Finisc-o. -is, -it, -imus, -itis, -unt  
*Gascon* : Que finiss-i, -s, -, -em, -ets, -ent
- 3<sup>e</sup> conj., *Latin* : Mor-io (1), mor-is, mor-it, mor-imus, mor-itis, mor-iunt.  
*Gascon* : Que mor-i, que mo-s, que mo-, que mour-im, (2) que mour-its, que mor-en.

On voit par ce tableau que les désinences latines du présent se sont transformées en désinences gasconnes d'après le procédé suivant :

- 1<sup>o</sup> O final est devenu i : amo, q'aimi, prémø, que prém-i.  
 2<sup>o</sup> A, caractéristique de la personne, est devenu e muet : amas, amat, q.'aimes, qu'aime ; amàmus, q.'aimen.  
 3<sup>o</sup> I final a disparu : prem-is, prem-ît, que prém-s, que prém; premitis que prémetis ;  
 I bref et non final s'est assourdi en e muet : itis, ets ; imus, em.  
 I long s'est conservé dans le dialecte de Gosse : mor-îmus, que mour-îm.  
 4<sup>o</sup> T final tombe : cant-at, que cant-e ; prem-it, que prém ; mor-it, q. mô. cantant, que canten.  
 5<sup>o</sup> La finale us disparaît, amam-us, premim-us, q.'aimam, q. premem.  
 6<sup>o</sup> U s'est changé en e muet : prem-unt, que prém-en.

TABLEAU B. — *Imparfait*

Ici la ressemblance entre le gascon et le latin est plus frappante encore.

- 1<sup>re</sup> conj., *Latin* : àbam, àbas, abat, abàmus, abàtis, abant.  
*Gascon* : àbi, àb-es, àb-e, àbem, àbets, àben.  
 àou-i, àou-es, etc.  
 éb-i, éb-es, etc.  
 éb-i, -es, -e, -em, ets, -en.  
 éou-i, éou-es, éou-e, etc.

(1) Forme active de morior.

(2) Dialecte de Gosse ; ailleurs on dit que mor-em, que mor-ets.

2<sup>o</sup> conj., *Latin* : ébam, ébas, ébat, ebamus, ebatis, ebant.

*Gascon* : éb-i, éb-es, éb-e, éb-em, éb-ets, éb-en.

éou-i, éou-es, éou-e, etc.

3<sup>o</sup> conj., *Latin* : iebam, iebas, iebat, iebamus, iebatis, iebant.

*Gascon* : îb-i, îb-es, îbe, îb-em, îb-ets, îb-en.

Les procédés suivis dans la formation des désinences de ce tableau sont identiques à ceux du tableau précédent.

Ainsi, A caractéristique de la personne se change en e muet ; mais comme caractéristique du temps, il se maintient ou il se résout en é fermé, cant-ab-amus, que cant-àb-am, ou cant-ab-em.

E long se maintient : prem-êbam, que prem-ébi,

IE se contracte en i accentué ; finiébam, que finîbi ; moriébam, que mourîbi.

EB, AB, IB. — Le B de ces suffixes devient *ou* dans les dialectes de Born et de Gosse ; amabam, q. aiméoui ; fini-ebam, que finîou.

Quant au suffixe EB, tandis que le dialecte de Gosse continue à le traduire en *éou*, celui de Born le supprime ; mais, par compensation, il rend longues les caractéristiques personnelles es, e, etc., par le changement de l'e muet en é fermé, et de i bref en î.

Ex. : premeb-am, premeb-as, premeb-at.

que prem-î, que prem-és, que prem-é, que prem-ém.

Et c'est par là que son imparfait se distingue du présent, que prém-î que prém-em, dont toutes les désinences sont brèves.

Remarquons enfin que le suffixe personnel *am* est devenu *i*. Car *c'est une règle générale de notre gascon que la 1<sup>re</sup> personne singulière pour tous les temps et pour toutes les conjugaisons est en i.*

#### *Passé défini*

Le parfait gascon s'est formé du parfait latin correspondant :

Pour la 1<sup>re</sup> et la 3<sup>e</sup> conjugaisons en prenant pour type la forme contracte du parfait latin ;

Pour la 2<sup>o</sup>, en choisissant pour thème la forme *ui*, (monui, tremui) à l'exclusion de la forme en *i* (legi, feci) et en changeant l'*u* bref en *û* long, (monûi, tremûi).

Mais, pour comprendre cette dérivation, il faut se rappeler que l'*u* latin se prononçait *ou*, en sorte qu'il faut dire, et que pour ce motif nous écrirons monouî, tremouî.

Le tableau suivant mettra ces observations en évidence :

TABLEAU C. — *Première Conjugaison*

| <i>Latin</i>             |     |            | <i>Gascon</i> |
|--------------------------|-----|------------|---------------|
| Cantâvi, forme contracte | (1) | cantâi     | Que cant-ai   |
| Cant-âvisti              | —   | cant-âsti  | Que cant-às   |
| Cant-âvit                | —   | cant-ât    | Que cant-à    |
| Cant-âvimus              | —   | cant-âmus  | Que cant-âm   |
| Cant-âvistis             | —   | cant-âstis | Que cant-âts  |
| Cant-âverunt             | —   | cant-ârunt | Que cant-ân   |

Ces transformations s'expliquent par les règles du tableau A, tracées plus haut. Cantastis, il est vrai, aurait dû produire cantasts, mais l'euphonie l'a changé en cantâts.

R est tombé, dans cantârunt (cantâ-en, cant-ân).

TI final a disparu ; c'était d'ailleurs la conséquence des numéros 3 et 4 du tableau A.

Cantâvi, cantasti, a produit la variété dialectale cantéi, cantés, laquelle, exceptionnellement, a conservé à la 3<sup>e</sup> personne singulière le *t* final de cant-avit : que cantét ; on dit même que cantéc, que gahéc, par le changement du *t* en *c*, qu'on remarque d'ailleurs en d'autres mots.

*Troisième Conjugaison*

Là encore, nous devons prendre la forme contracte pour point de départ. Cette forme s'obtient par la suppression de *v* ou *vi*, à toutes les personnes, comme le latin classique le faisait déjà pour quelques-unes quand il disait finii pour finivi ; finièrunt pour finiverunt.

| <i>Latin</i>             |   |            | <i>Gascon</i> |
|--------------------------|---|------------|---------------|
| Finîvi, forme contracte, |   | finî-i     | Que finî-i    |
| Finîvisti                | — | finî-sti   | Que finî-s    |
| Finîvît                  | — | finî-t     | Que finî      |
| Finîvimus                | — | finî-mus   | Que finî-m    |
| Finîvistis               | — | finî-stis  | Que finî-ts   |
| Finiverunt               | — | finî-erunt | Que finî-n    |

(1) La forme contracte consiste dans la suppression de la syllabe *vi* ou *ve* ; déjà le latin classique opérait cette suppression à la 2<sup>e</sup> personne sing. et à la 3<sup>e</sup> du pluriel. Le latin populaire l'a étendue à toutes les personnes.

*Seconde Conjugaison.*

La seconde conjugaison gasconne correspond à la 2<sup>e</sup> et à la 3<sup>e</sup> du latin, puisqu'elle comprend tous les verbes en *ere*, que l'e soit long ou bref (sedere, séde ; premere, préme.) Il pouvait donc choisir, pour son parfait, ou la forme en *oui* (ui) de la seconde conjugaison, ou la forme en *i* de la 3<sup>e</sup>. C'est à celle-là qu'il a donné la préférence, soit parce qu'elle avait plus de sonorité, soit parce que l'autre eût produit un parfait qui l'aurait fait confondre avec le présent correspondant: Car *legi, legistis, legit, legimus, legistis, legerunt*, auraient donné normalement, d'après les règles marquées plus haut : que léj-i, que léj-es, que léj-em, etc., c'est-à-dire exactement les mêmes personnes qu'au présent.

D'ailleurs, le latin classique lui-même avait une tendance à étendre le domaine de la forme *ui*, puisqu'il l'a donnée plus d'une fois à des verbes en *ere* bref, qui auraient dû faire leur parfait en *i*. Ex. : *colui, alui, consului, gemui, genui, molui* et beaucoup d'autres.

Quoiqu'il en soit, c'est cette désinence plus puissante et plus sonore que nos pères ont adoptée, en l'étendant à tous les verbes en *ere*, et en allongeant *u* de *ui*, comme le montre le tableau suivant :

| <i>Latin</i>           | <i>Gascon</i> |
|------------------------|---------------|
| Molûi, moloû-i         | Que mouloû-i  |
| Molûisti, moloû-isti   | Que mouloû-s  |
| Molûit, moloû-it       | Que mouloû    |
| Molûimus, moloû-imus   | Que mouloû-m  |
| Molûistis, moloû-istis | Que mouloû-ts |
| Molûerunt, moloû-erunt | Que mouloû-n. |

Parallèlement aux formes cantâi, finîi, mouloûi, qui sont communes dans les Landes, le Mimizanais présente celles-ci : cantéri (cantâri), finîri, mouloûri. D'où viennent-elles ?

Faut-il les rattacher aux formes latines *cantârunt, finîrunt, moulouerunt*, qui auraient été comme les assises des parfaits dont il s'agit ? Ou bien se sont-elles formées des désinences contractes des passés latins en *éro* ? Dans cette hypothèse nous aurions : *amavero, (amâro), amâris, amârit*, qui auraient donné : *qu'aimâri, (qu'aimêri), qu'aimêres, qu'aimét*, etc.

*Finî(e)ro, finî(e)ris, fini(e)rit, fini(e)rimus*, auraient formé : *que finî-ri, que finîres, que finît, que finîrem*, etc.

Et enfin, de moloû(e)ro, moloû(e)ris, moloû(e)rit, moloû(e)rimus serait venu : Que mouloûri, que mouloûres, que mouloû, que mouloûrem, etc.

*Futur*

Si nous mettions en regard l'imparfait et le futur de la 1<sup>re</sup> conjugaison et que nous leur appliquions les règles de transformation marquées plus haut, nous verrions facilement qu'ils donneraient *identiquement le même résultat*.

Ainsi cantàbo ferait cantàb-i, venu déjà de cantàbam.  
 cantàb-is — cantàb-es, — cantàbas  
 cantàb-it — cantàb-e — cantàbat  
 cantàb-imus — cantàb-em — cantàb-amus.

C'est qu'en effet, les deux temps ne diffèrent l'un de l'autre que par les désinences *o, am; is, as; it, at; imus, amus*; or, nous avons vu que les deux premières se résolvent également en *i* et que dans les autres *i* et *a* se changent semblablement en *e* muet.

Les deux autres conjugaisons auraient présenté des inconvénients du même genre.

*Il était donc nécessaire* de tirer le futur gascon d'une source autre que les futurs latins.

Le procédé suivi à cette fin par le gascon est identique à celui employé par les langues française, espagnole, italienne, etc., et qui consiste à placer le *présent du verbe avoir* après l'infinitif du verbe dont on veut former le futur.

Exemple -- FRANÇAIS

| Verbe AIMER. — <i>Futur</i> | Verbe AVOIR sans pron.                |
|-----------------------------|---------------------------------------|
| J'aimer-ai                  | ai                                    |
| Tu aimer-as                 | as                                    |
| Il aimer-a                  | a                                     |
| Nous aimer-ons              | Désinences de<br>avons, avez,<br>ont. |
| Vous aimer-ez               |                                       |
| Ils aimer-ont               |                                       |

ESPAGNOL

| Verbe AMAR. — <i>Futur</i> | Verbe HABER |
|----------------------------|-------------|
| amar-é                     | hé          |
| amar-as                    | has         |
| amar-a                     | ha          |
| amar-emos                  | hemos       |
| amar-eis                   | hab-eis     |
| amar-an                    | han         |

GASCON

| Verbe CANTAR devenu CANTER. — <i>Futur</i> | Verbe ABÈ |
|--|-----------|
| q. canter-èi,                              | q. éi     |
| q. canter-às                               | q. às     |
| q. canter-à                                | q. à      |
| q. canter-àm                               | q. àm     |
| q. canter-ats                              | q. ats    |
| q. canteran                                | q. àn     |

On a obtenu semblablement prémer-ei, as, a, am ; sentir-èi, as, a, am, etc.

Remarquons que notre idiome a l'avantage sur le français et sur l'espagnol d'avoir conservé au verbe *avoir* toutes ses personnes sans aucune altération ; elles se trouvent *intégralement* à la suite du verbe à conjuguer. Mais celui-ci a subi, au préalable, une petite modification ; on lui a restitué le *r* final qu'il avait en latin. Prème, de *premere*, est devenu *prémer* ; senti, de *sentire*, est devenu *sentir*. Quant au verbe *cantâ*, au lieu de *cantar*, il est devenu *canter*, d'après la règle vue plus haut, d'après laquelle *a* final s'adoucit en *e* muet.

Littéralement, les formes ainsi obtenues, *canter-ei*, *premeréi*, *sentiréi*, signifient : à *cantâ* q. *ei*, à *prème* q. *éi*, à *senti* q. *éi*, ce qui est bien, en effet, le sens exprimé par le futur. Car, ce qui reste à faire, ne pourra exister que plus tard, c'est-à-dire dans le futur.

*Conditionnel*

Le latin n'avait pas de conditionnel proprement dit, mais il possédait un imparfait du subjonctif qui en tenait lieu. Ce sont les désinences

de cet imparfait qui ont servi à former notre conditionnel gascon.  
Ainsi :

|                                     |            |         |              |
|-------------------------------------|------------|---------|--------------|
| <i>1<sup>re</sup> Conjugaison</i> : | Cantàrem   | a donné | q. canterî   |
|                                     | Cantarès   | —       | q. canterès  |
|                                     | Cantàrèt   | —       | q. canterè   |
|                                     | Cantarèmus | —       | q. canterèm  |
|                                     | Cantarètis | —       | q. canterèts |
|                                     | Cantàrent  | —       | q. canteren  |
| <i>2<sup>e</sup> Conjugaison</i> :  | Premerem   | —       | q. premerî   |
|                                     | Premerès   | —       | q. premerès  |
|                                     | Premerèt   | —       | q. premerè   |
|                                     | Premerèmus | —       | q. premerèm  |
|                                     | Premerètis | —       | q. premerèts |
|                                     | Premerent  | —       | q. premerèn  |
| <i>3<sup>e</sup> Conjugaison</i> :  | Sentîrem   | —       | q. sentirî   |
|                                     | Sentîres   | —       | q. sentirès  |
|                                     | Sentîret   | —       | q. sentirè   |
|                                     | Sentirèmus | —       | q. sentirèm  |
|                                     | Sentirètis | —       | q. sentirèts |
|                                     | Sentîrent  | —       | q. sentirèn  |

Dans cette formation, le gascon a rendu longues toutes les désinences personnelles ; cela était nécessaire non seulement pour accentuer davantage les personnes, mais surtout parce que le maintien de l'accent latin aurait établi une confusion entre plusieurs personnes du conditionnel et leurs correspondantes du parfait.

Ainsi, cantàres, accentué en *a*, aurait donné q. cantères ; cantàret, cantàrent auraient donné q. cantèt, q. cantéren ; or, cantères, cantèt, cantéren, sont déjà des personnes du parfait. Par le déplacement de l'accent, on a évité la confusion.

Le dialecte de Gosse fait tous ses conditionnels en *i* (canterî, canterîs, premerî, premerîs, sentirî, sentirîs, etc.) Pour expliquer ce fait, il faut admettre ou que ce dialecte a changé l'*e* du primitif latin en *î*, ou qu'il a tiré ses désinences non point de l'imparfait *arem*, *erem*, *îrem*, mais du parfait du subjonctif, *ârîm*, *erim*, *îrim*. On sait en effet que ce temps aussi était susceptible d'un sens conditionnel, comme dans *optârim* (*optaverim*) je désirerais ; *dixerim*, je dirais, etc. Mais ce n'était là qu'une exception.

Or, le gascon dérive, non du latin exceptionnel et raffiné, mais du latin usuel et populaire. Voilà pourquoi l'explication par le parfait ne semble pas admissible. *Donc, c'est e qui es devenu i.*

### *Impératif*

Les secondes personnes singulières de l'impératif gascon ne sont que la reproduction, d'après les lois connues, de celles du latin :

*Canta, cante* ; *preme, prém* : *finisce, finiss.*

*L'a* s'est assourdi normalement en *e* muet, et l'*e* final a disparu.

Pour les autres personnes, le gascon a opéré comme le français ; il les a tirées des personnes correspondantes de l'indicatif présent latin :

*Cantamus, cantàm* ; *cantâtis, cantâts.*

*Premimus, premém* ; *premitis, preméts.*

*Finimus, finim* ; *finitis, finits.*

### *Subjonctif*

Les désinences latines *am, es, et* ; *am, as, at* ; *iam, ias, iat*, n'ont pas servi à la formation de notre subjonctif ; elles n'auraient fait que reproduire le présent. Quel est donc le modèle auquel il se rapporte ? Il y en a un qui se présente immédiatement à notre attention, tant il a de ressemblance avec nos désinences gasconnes. C'est le subjonctif présent du verbe *esse*. Dans *s-im, s-is, s-it*, etc., *s* représente le radical ; *im, is, it* sont donc les suffixes personnels. Si vous donnez ces suffixes aux radicaux latins, vous obtiendrez le type de nos subjonctifs gascons.

|                          |                   |
|--------------------------|-------------------|
| <i>Cant-im (sim)</i>     | q. <i>cànti</i>   |
| <i>Cant-is (sis)</i>     | q. <i>càntis</i>  |
| <i>Cant-it (sit)</i>     | q. <i>cànti</i>   |
| <i>Cant-imus (simus)</i> | q. <i>càntim</i>  |
| <i>Cant-itis (sitis)</i> | q. <i>càntit</i>  |
| <i>Cant-int (sint)</i>   | q. <i>càntin.</i> |

On aurait semblablement :

|                           |                          |
|---------------------------|--------------------------|
| <i>Prem-im,</i>           | q. <i>premi</i>          |
| <i>Prem-is,</i>           | q. <i>prémis</i>         |
| <i>Sent-im,</i>           | q. <i>senti</i>          |
| <i>Sent-is</i>            | q. <i>sentis</i>         |
| Et enfin <i>Finisc-im</i> | q. <i>finissi</i>        |
| <i>Finisc-is</i>          | q. <i>finissis, etc.</i> |



Le procédé de formation que nous indiquons ici ne doit pas surprendre, si l'on se souvient que « le verbe *esse* contient les désinences personnelles d'un verbe quelconque. » (1)

*Imparfait*

L'imparfait gascon a été calqué sur l'imparfait latin, mais en substituant *i* à *e* latin, ainsi qu'on le voit dans le tableau suivant :

TABLEAU D.

|                                      | <i>Latin</i>   | <i>Gascon</i>  |
|--------------------------------------|----------------|----------------|
| <i>1<sup>re</sup> Conjugaison.</i> — | Cantâsem       | q. cantâssi    |
|                                      | Cantâsses      | q. cantassis   |
|                                      | Cantâsset      | q. cantassi    |
|                                      | Cantâssemus    | q. cantassim   |
|                                      | Cantâssetis    | q. cantassits  |
|                                      | Cantâssent     | q. cantassin   |
| <i>2<sup>e</sup> Conjugaison.</i> —  | Molouissem (2) | q. mouloussi   |
|                                      | Molouisses     | q. mouloussis  |
|                                      | Molouisset     | q. mouloussi   |
|                                      | Molouissemus   | q. mouloussim  |
|                                      | Molouissetis   | q. mouloussits |
|                                      | Molouissent    | q. mouloussin  |
| <i>3<sup>e</sup> Conjugaison.</i> —  | Sentîsem       | q. sentîssi    |
|                                      | Sentîsses      | q. sentîssis   |
|                                      | Sentîsset      | q. sentîssi    |
|                                      | Sentîssemus    | q. sentîssim   |
|                                      | Sentîssetis    | q. sentîssits  |
|                                      | Sentîssent     | q. sentîssin   |

*Infinitif présent*

L'infinitif gascon s'est formé de l'infinitif latin en supprimant la syllabe finale *re* de ce dernier.

Ainsi : cantâre a fait cantâ.  
 prémere a fait préme.  
 sentîre a fait sentî

(1) Burnouf, Gramm. lat.  
 (2) Moluissem ; u se prononçait *ou*

*Participe présent et passé*

Ils dérivent de leurs analogues latins, pris à l'accusatif singulier, d'après les règles générales de la phonétique gasconne, c'est-à-dire en supprimant les désinences *um, am, tem*. *le* se contracte en *î*, et *t* médial devient *d*. Les participes passés de la seconde conjugaison sont supposés en *utus* (1).

Cantan-tem, cantàn — Cantatum, cantat ; cantàtam, cantàde.

Premen-tem, premén — Pre(mu)tum, premut ; premutam, premude.

Sentièn-tem (2), sentîn — Sentitum, sentît ; sentitam, sentide.

*Conclusion.* — Il résulte de l'étude analytique à laquelle nous venons de nous livrer, que la langue latine est, pour le gascon, la racine et la mère de ses conjugaisons, comme elle l'est de son lexique.

C'est à elle qu'il a emprunté ses désinences personnelles et la plupart des caractéristiques de ses temps. Il n'y a d'exception que pour la 1<sup>re</sup> personne, qui est toujours en *i*, et que pour le futur qui a été formé par un procédé absolument nouveau, propre aux langues romanes.

Quant aux lois phonétiques qui ont présidé à la création des désinences gasconnes, nous les avons indiquées après les tableaux A, B et C. Pour les avoir dans leur ensemble, il suffirait de les grouper.

---

CHAPITRE XIX

---

VERBES IRRÉGULIERS

M. Du Peyrat, dans un intéressant mémoire sur les dialectes du Midi, signale en termes enthousiastes « la simplicité véritablement admirable de la conjugaison gasconne » ; puis, il ajoute : « Nous osons poser en principe qu'il n'y a en gascon *qu'un seul type* de conjugaison *pour tous les verbes*. Nous avons prié une personne connaissant bien le gascon de nous indiquer un verbe irrégulier ; elle n'a pu nous en citer qu'un : le verbe *anà, aller*. »

Sans vouloir, certes, dénigrer notre langue et tout en déclarant avec fierté que les irrégularités y sont beaucoup moins nombreuses que dans

(1) Comme *solutus, imbutus, indutus, volutus*, etc.

(2) Prononcez *t* dur comme dans *sentire*.

les autres, même les plus estimées, la vérité nous fait un devoir de reconnaître que la conjugaison d'un certain nombre de nos verbes est absolument anormale. Ce nombre est petit, il est vrai, mais il existe. Nous allons les passer en revue.

§ I. — *Première Conjugaison*. Verbe HA, (FAIRE). Latin, *Facere*.

*Indicatif présent* : Que hési ou que héch (1), que héis (que hés) ; que héi (que hé), que hém, que het(s), que hén. Radical hési. de facere.

*Imparfait* : Que hâdî, que hadés, que hadé, que hadém, que hadét(s), que hadén. Radical had.

Que hazî, que hazés, que hazé, que hazém, etc. Rad. haz.  
et Que hazébi, que hazèbes, que hazèbe, que hazèbem, etc.  
Radical haz.

*Passé défini* : Que hîri, que hîres, que hît, que hîrem, que hirets, que hiren. Radical hi.

et Que haz-ouy, que haz-ous, que haz-ou, que haz-oum, que haz-outs, que hazoun. Radical haz.

*Futur (Régulier)* : Que ha-réi, que haras, etc. Rad. hà.

*Conditionnel (Rég.)* : Que ha-ri, que ha-res, etc. Patois de Gosse : que haris. Rad. hà.

*Impératif* : Héi (hé) ; hém, hét(s). Radical hé.

*Subjonc. présent* : Que hési-i, que hési-is, que hési, etc. Radical hés.

Que hâss-i, que hâss-is, que hass-i, etc. Rad. hass.

Que hésqu-i, que hesquis, que hésqui, etc. Rad. hesk.

Que hâsqu-i, que hâsqu-is, que hasqu-i, etc. Rad. hask.

*Imparfait* : Que had-oussi, que had-oussis, que had-oussi, etc. Rad. had.

Que haz-oussi, que haz-oussis, que haz-oussi, etc. Rad. haz.

*Infinitif* : Hà. *Part. passé* : héit, heite. *Part. présent* : haden (hazen).

*Gérondif* : En haden, en hazén. En hén (dialecte du Born).

Sur ce modèle se conjuguent les composés de Hà : dehà, défaire ; countreha, contrefaire ; caouha, chauffer, calefacere, est régulier : que caouhi, que caouhébi, que caouherei, etc.

L'irrégularité du verbe *Ha* consiste : 1° dans la multiplicité de ses radicaux, qui sont des variantes du primitif *facere*, dont la première syllabe *fas* (en gascon *has*) a été modifiée de diverses manières et même,

(1) Que héch u promenade. Gassiat, « Pan é Roumatye ».

au gérondif mimizanis, h-en, réduite à la seule lettre *h*. Son irrégularité consiste aussi : 2° dans l'impératif hé-i, qui a la désinence d'un subjonctif ; toutes les autres terminaisons sont régulières, non point, il est vrai, pour un verbe en *a*, car pour un tel verbe, plusieurs d'entre elles seraient fausses, mais pour un verbe en *e*, (hasse, haze, de facere), c'est-à-dire de la 2° conjugaison.

Concluera-t-on, de ce que nous venons de dire, que le verbe *ha* ne paraît irrégulier que parce que nous le considérons à tort comme un verbe unique (en *a*) tandis que, en réalité, il n'est que l'assemblage de plusieurs verbes qui, pris à part, ne sont pas irréguliers, mais seulement *défectifs*, en sorte que, pour faire évanouir son apparente irrégularité, il n'y aurait qu'à isoler ses radicaux divers en groupant autour de chacun d'eux les temps qui lui appartiennent. On aurait ainsi :

1<sup>er</sup> verbe défectif mais *régulier* : Hâ, qui n'a que le futur et le conditionnel : que ha-réi, que ha-ri

2<sup>e</sup> verbe défectif mais *régulier* : Hâze, qui n'a que l'imparfait, le passé défini, l'imparfait du subjonctif et le participe présent : que haz-ébi, que haz-ouy, que haz-oussi, haz-en.

Et de même pour les autres radicaux, hesse, hade, etc.

Outre que cette manière de procéder n'enlèverait pas toutes les irrégularités du verbe *ha*, par exemple celle de l'impératif héi, cette façon de procéder est contraire à l'idée qu'on doit se faire de la régularité ou de l'irrégularité d'un verbe. Un verbe est irrégulier quand il s'éloigne dans sa conjugaison, ou pour le radical, ou pour les désinences, du modèle auquel il se rattache par son infinitif. Si l'on ne s'en tient pas à cette définition, presque tous les verbes irréguliers deviendront réguliers ; pour cela, il n'y aura qu'à leur *supposer* des radicaux-infinitifs qui feront disparaître leurs irrégularités. Ainsi, le verbe français Gésir fait au présent : je gïs, tu gïs, il gît, nous gisons. Pourquoi est-il irrégulier ? C'est justement parce que son radical change, que ses 3 premières personnes supposent un radical-infinitif gîr, et que les 3 dernières dérivent d'un autre radical-infinitif qui est gésir. Il faut donc admettre, sous peine de ne point se comprendre, que tout verbe à radicaux multiples est irrégulier, au lieu que le verbe défectif est celui qui, fût-il régulier, manque de certains temps ou de certaines personnes.

Verbe ANA, (ALLER) — B.-l. : *adnare énaire*. Espagnol : *andàr*.

*Indicatif présent* : Que bàou, que bàs, que bà, que bam, que bat(s), que bàn. Radical Ba.

Et aussi : q. anam, q. anats. Radical andare.

*Imparfait* (Régulier) : Qu'anabi (q. anébi, q. anéoui, q. anaoui). Radical ana.

*Parfait* (Régulier) : Qu-anouy, qu'anouri. Rad. ana.

*Parfait* (Régulier) : Qu'anerei, qu'aneras, etc. Radical anà.

(Irrégulier) : Qu'anirei, etc. Dialectes de Born et de Gosse. Rad. ani.

*Conditionnel* (Régulier) : Qu'aneri, qu'anérés ou qu'aniris. Radical ana.

(Irrégulier) : Qu'anirî, etc. Dialecte de Born. Rad. ani.

*Impératif* (Irrégulier) : Ba, bàm. Rad. ba. Et aném, anats. Radical ana, ané.

*Subjonctif présent* (Régulier) : Qu'àni, qu'anis, qu'ani, etc. Rad. ana.

*Imparfait* (Régulier) : Qu'anassi, qu'anéssi, qu'anoussi. Rad. ana.

*Infinitif* (Régulier) : Ana ; anan, anat ; anade.

Les caractères généraux de l'irrégularité de ce verbe sont : le dualisme de ses racines et quelques désinences anormales, que baou, qu'anireî, qu'aniri.

Verbe DA, (DONNER) *Dare*.

*Indicatif présent*. Irrégulier à la 1<sup>re</sup> personne : Que daou, ou que dàoui (Mimizanais). Le reste est normal : que da-s, que da, que da-m, q. da-ts, que da-n.

*Imparfait, Impératif, Futur, Conditionnel et Infinitif* (Réguliers) : Que dàbi, (q. dàoui, q. déoui) ; que daréi, que darî ; da, dam, dat(s) ; da ; dan ; dàt, dade.

*Passé défini* (Irrégulier) : Que douy, que dous, que dou. Rad. da.

Que dabouy (q. daouri). Radical dab.

Que déri, que déres, que dét, que dérem, que déret(s), que déren (Dialecte du Born).

*Subjonctif* (Irrégulier). Présent : Que dàbi, (que dàoui). Rad. dab.

Imparfait : Que daboussi (q. daoussi). Rad. dab.

§ II. — *Seconde Conjugaison.* -- 1° Verbes en *e* long. —

Verbe BALÉ (*balë*) VALOIR, *valère*.

On observera pour ce verbe, comme pour le suivant, calé, que chaque fois que le groupe *al* est final, il devient *aou*; mais cela ne constitue pas une irrégularité proprement dite; c'est simplement l'application d'une règle générale de phonétique gasconne d'après laquelle *al* se résout en *ou*.

Ex. : mal-um, maou; pal-um, paou, etc. Cette irrégularité écartée, ce verbe est régulier sauf au futur, et encore dans quelques dialectes seulement :

*Indicatif présent* : Que bali, que baous, que baou, que balem, que bâtelets, que bālen.

*Imparfait* : Que balébi; Que bālî. (Mimizanais).

*Passé défini* : Que balouy, (q. balouri), Mimizanais.

*Futur et Conditionnel* : Que balerei, que baleras; que balerî, q. balerés.  
Que barréi, que barras; que barrî, que barrés  
(Mimizanais).

q. barrî, q. barris, (Gosse).

*Impératif* : Baou, balem, bâtelets.

*Subjonctif présent et Imparfait* : Que bāli, que bālis; q. baloussi, que baloussis.

*Infinitif* : Balé (*balë*); balen; balût, balûde.

Verbe CALÉ (*calë*) FALLOIR et DEVOIR, de *Calère*  
pour *Carère* (manquer).

Ce verbe signifie *falloir* et *devoir*. Dans le premier sens, il est unipersonnel, comme le verbe français correspondant; il faut, il faudra, que caou, que carra. Dans le second sens, il a toutes les personnes et tous les temps, excepté l'impératif et le présent de l'indicatif.

Ex. : Je devais partir, que cali ou calébi partî. Tu devras, nous devons partir, que carras, que carram partî.

En un mot, *calé* peut être employé comme synonyme de *debè*, devoir, partout excepté au présent et à l'impératif. Voici sa conjugaison :

*Indicatif présent* : Une seule personne; que càou, il faut.

*Imparfait* (Rég.) : Que calébi, que calèbes; que calî, que calés.

*Passé défini* (Rég.) : Que calouy, que calous ; que calouri, q. caloures.

*Futur* (Irrég.) : Que carréi, que carras, que carra, etc. (Mimizanais)

*Conditionnel* (Irrég.) : Que carrî, q. carrès (idiome de Gosse, q. carris, etc).

*Futur* (Rég.) : Que caleréi, que caleràs, etc.

*Conditionnel* (Rég.) : Que calerî, que calerés, que caléré, etc.

Les formes carréi, carrî, sont une contraction de calerei, calerî. Calerei devient carerei par assimilation, et celui-ci, par la chute de l'e, se contracte en carréi. Ou bien, c'est le primitif latin *carere* qui se retrouve ici comme point de départ. Carere produit en gascon le verbe *care* qui fait normalement carerei, (et puis carréi) comme *préme* fait prémerei.

*Impératif* : Manque.

*Subjonctif présent*. (Rég.) : Que càli, q. càlis, q. càli, q. càlim, q. càlits, q. càlin.

*Imparfait* (Rég.) : Que caloussi, que caloussis, etc.

*Infinitif* (Rég.) : Calé, (calè) ; calén ; calût, calùde.

Verbe BOULÉ (*boulè*) VOULOIR, du bas-latin, *volere*.

*Indicatif présent* (Irrég.) : Mizizanais. — Que bùi, que bos, que boou, que bolem, que bolet(s), que bolen.

Chalossais, etc. — Que bouy, que bos, q. bô, que boulém, que bouléts, que bolen.

*Imparfait* (Rég.) : Que boulébi, que boulèbes ; que boulî, que boulés.

*Passé défini* (Rég.) : Que boulouy, que boulous ; que boulouri, que bouloures.

*Futur et Cond.* (Irrég.) : Que bourréi, que bourras, que bourra, etc.

Que bourrî, que bourrés, que bourré.

La forme régulière serait : Que bouleréi, que boulerî, mais elle se confondrait avec les futur et conditionnel du verbe boula, voler (*volare*).

*Impératif* (Rég.) : Boou ? Boulém, bouléts.

*Subjonctif présent* (Irrég.) : Que boulhi, que boulhis, que boulhi, etc.

Que bùlhi, que bùlhis, que bùlhi (Mimiz).

*Imparfait* (Rég.) : Que bouloussi, que bouloussis, que bouloussi.

*Infinitif* (Rég.) : Boulé ; boulén ; boulût, boulùde.

Verbe **POUDÉ** (*Poudë*), **POUVOIR**, du bas-latin *podere*

*Indic. prés.* (Irrég.) : Que pùs (que pùch, que pouch); que pots (q. pôs)  
que pot (que pô); que podem (que poudém); que  
podet, que poudéts; que poden.

*Imparfait* (Rég.) : Que poudi, que poudébî.

*Parfait* (Rég.) : Que poudouri, que poudouy, que poudous, que poudou,  
etc.

(Irrég.) : Que pouskouy, que pouskouïs, que pouskou; etc.

*Futur* (Rég.) : Que pouderei, ou poderéi. Rare.

(Irrég.) : Que pouréi, que pouras, que pourra.

*Condit.* (Rég.) : Que poderi et poderî. Rare.

(Irrég.) : Que pourî, que pourés; que pouris (Gosse)

*Impératif* : Manque.

*Subj. prés.* (Irrég.) : Que pùski, que pouski q. pouchki, etc.

*Imparfait* (Rég.) : Que poudoussi, que poudoussis, que poudoussi.

(Irrég.) : Que pouskoussi, que pouskoussis, que pouskoussi.

*Infinitif* (Rég.) : Poudé (poudë); poudén; poudut, poudùde, et  
pouskut ou pouchkut, -ùde.

Les formes que puski, que pouskoussi, qui apparaissent à titre d'ex-  
ception et d'irrégularité sont les formes régulières des verbes en é dans  
le dialecte du Gers.

2° *Verbes irréguliers terminés en e muet* — Verbe **BÉDE**, (VOIR)  
de *Videre*.

Régulièrement, le latin *videre* aurait dû donner en gascon *bedë* (*bedé*)  
comme *poder* a fait *poudé*; *valére*, *balé*.

En fait, *bedë* n'existe que dans le dialecte de Gosse; dans les autres,  
le dérivé gascon est en é bref, comme s'il venait de *vidère*.

*Ind. prés.* : Que bédi, que béits, que béit, que bédem, que bédets, que  
béden.

Que béi, que béis, que béi, que bédem (que bédem), etc.

*Imparfait* (Rég.) : Que bedî, que bedés; que bedébi, que bedèbes.

*Parfait* (Irrég.) : Que bîri, que bîres, que bit, que bîrem, que bîret(s),  
que bîren. (Mimizanais).

(Rég.) : Que bedouy, que bedous, que bedou, etc.

*Futur et Cond.* (Irrég.) : Que beiréi, que béiras.

Q. béirî, q. béirés; dialecte de Gosse q. béirîs.



*Impératif* : Bèi (irrég.) ; bedem, bedets (rég.)

*Subj. présent et imp.* (Rég.) : Que bédi, que bédís, que bédi.

Que bédoussi, que bedoussis, q. bedoussi.

*Infinitif* (Rég.) : Bede, bedén.

*Part. passé* (Irrég.) : Bis, biste.

Verbe CRÉDE (CROIRE), de *Credere*.

*Indicatif prés.* (Irrég.) : Que crédi, que créits, que créit, q. crédem, etc.

Que créi, que créis, que créi ; Gosse, que  
credëm, que credëts.

*Imparfait et parfait* : Réguliers.

*Futur et Cond.* (Irrég.) : Que créiréi, que créiras, que créira.

Que creirî, q. créirés. (Gosse, que creirîs.)

*Impératif* : Créi (irrég.) Credem, credets. (Régulier).

*Subjonctif et Infinitif* : Réguliers.

Dans ces deux verbes (bède et créde), le *d* du radical se change en *t* ou disparaît quand il est final, et, par compensation, l'*e* qui précède se change en éi : que creits, que créit ; que béis, q. béit. Sa disparition au futur et au conditionnel produit le même allongement de la voyelle : créiréi pour créderéi ; creirî pour créderî.

Verbe Mimizanais BÈNE, de *Venere* pour *Venire*.

L'irrégularité de ce verbe consiste dans la substitution de *i* à *é* du radical, à certaines personnes ; *é* se maintient quand il est tonique ; il se change en *i* quand il perd l'accent.

Exemple :

*Indicatif prés.* : Que bèni, que bènes, que bèn, que bènem, que bènets,  
que bènem.

*Imparfait* : Que binî, que binés, que biné, etc.

*Passé défini* : Que binoûri, que binoûres, que binoût, que binoûrem.

*Futur et Conditionnel* : Que biréi, que biràs ; que birî, que birès.

*Impératif* : Bén. binëm, binët.

*Subjonctif* : Que bèni, que bénis, que bèni ; que binoûssi, que binoûssis,  
que binoûssi.

*Impératif* : Bène, binëm, binût, binûde.

Les verbes équivalents dans les dialectes de Gosse et de Chalosse

sont : bîne et biêne. Ils sont réguliers. Que bin-i, que bin-s, que bin ; que biên-i, que biên-s, que biên, etc. Bîne a pour impératif régulier et usuel *bin*, d'ou *bî* employé seulement dans çà-bi, çabi assi, viens ici. Le verbe mimizanais *têne*, tenir, se conjugue comme béne.

Verbe COURRE (COURIR), de *Currere*.

La seule particularité que présente ce verbe, c'est que le *r* radical disparaît quand il est final, suivant la même loi qui l'a fait disparaître dans : co, de cor ; mà, de mare, segu, de segurum ; en sorte que l'indicatif présent fait, à la 3<sup>e</sup> personne sing., que cou ; la seconde personne devrait être cou-s, mais comme elle se confondrait avec la même personne du verbe couze, coudre, elle ne s'emploie pas.

L'impératif est : cou (pour courr), courrem, courrets

Signalons en terminant le verbe *plàze*, plaire, de plàcere, dont la 3<sup>e</sup> personne sing. est anormalement : que plats.

Ex. : si Diou plats, s'il plaît à Dieu. Régulièrement, il faudrait *plas*.

Verbes BÉBE (BOIRE), de *Bibere*, et DEBÉ (DEVOIR), de *Debere*

*Ind. prés.* : Que débi, que déous, que déou et que déout, que debém, que debets, que deben.

Que bébi, que béous, que béou, et que béout, q. bébem, etc.

*Futur* : Que déourêi, que déouras, que déoura, que déouram.

Que béourêi, que béouras, que béoura, que béouram.

*Conditionnel* : Que déourî, que déourés ou que déourîs.

Que béourî, que béourés ou que béourîs.

Ces deux verbes ont donc ceci de particulier, que le *b* du radical disparaît quelquefois, ou mieux se change en *ou*.

Pour être complet, nous mentionnerons aussi le verbe dize, dire, qui prend un *t* à la 3<sup>e</sup> personne du sing. que dits, et dont le *z* devient *s* quand il est final : que dis, tu dis ; impér. diss, dis. De plus son participe est irrégulier : dit, dite, au lieu de dizût, dizûde.

§ III. — *Troisième Conjugaison.*

Elle n'a qu'un verbe irrégulier, et seulement dans le dialecte mimizanais. C'est :

MOURI (MOURIR), de *Morî*.

*Indic. présent* : Que mori, que môs, que mô, que morem, que moret, que moren.

*Impératif* : Mo, mourèm. mourèt.

*Participe passé* : Mort, morte.

Le Chalossais conjugue ce verbe comme suit : que mouréchi, que mouréch, etc., qui est entièrement régulier, sauf au participe passé qui est, comme en Mimizanais, mort, morte.

Tel est donc le bilan de nos irrégularités :

3 verbes irréguliers à la première conjugaison ; 10 à la seconde et 1<sup>er</sup> à la troisième. En tout quatorze. Mettons, si l'on veut, une vingtaine.

Qu'est-ce que cela en comparaison de cette multitude interminable d'irréguliers dont sont chargées tant d'autres langues, dites parfaites, telles que le latin, le grec, l'anglais, le français, etc. Le français, pour sa part, atteint et dépasse la centaine. Cela prouve, pour le dire en passant, que le gascon n'est pas un patois grossier, incohérent et arbitraire, mais un langage réglé, ordonné, assujéti à des lois précises, en un mot une vraie langue dont la simplicité grammaticale est un des traits dominants.

(*A suivre*).

L'ABBÉ J. BEAUREDON.

---

# GRAMMAIRE

DES

# IDIOMES LANDAIS

OU DU GASCON

(Suite)

---

## CHAPITRE XX.

---

### IMPORTANCE ET INFLUENCE DE L'ACCENT TONIQUE DANS LES VERBES GASCONS

L'accent du verbe gascon reproduit en général l'accent latin.

Ex. : amàre, aimá ; ámo, q. áimi ; amában, q. aimábi.

Cet accent doit être observé fidèlement, sous peine non seulement de dépouiller la langue de sa sonorité et de son caractère, mais même de ne pas se faire comprendre.

Si, par exemple, pour traduire cette phrase « je chantai hier », vous dites « que canteri yé » en mettant l'accent tonique sur i, au lieu de « que cantéri yé », ce sera un contre-sens et même un non-sens. C'est qu'en effet *canteri* est le conditionnel et cantéri le passé défini.

Or, « je chanterais hier, » n'a aucun sens.

Les deux temps ne diffèrent que par la place de l'accent.

Même remarque pour q. prémets et q. preméts ; le premier signifie : vous serrez, et le second vous serriez, en dialecte Mimizanais. De plus, le déplacement de l'accent dénature complètement les mots, considérés même individuellement, et les rend méconnaissables.

Prenons, par exemple, l'imparfait : finîbi, premébi.

Si vous prononcez : que fînibi, q. fînibis, q. fînibi, ou q. finibî ;

que prémebi, q. prémebis, q. prêmebi, ou q. premebî,

ce n'est plus du gascon, ce sont des formes inconnues.

Il importe donc de savoir quelle est la place de l'accent.

Or, elle est soumise à une règle bien simple.

L'accent tonique se place toujours ou sur la dernière syllabe ou sur l'avant-dernière ;

Sur la dernière : au passé défini, au futur, au conditionnel, à l'impératif et à l'infinitif. Ex. : q. finîzi, q. finirézi, q. finirî, finîm, finî, finîn, finît ;

Sur l'avant-dernière : aux autres temps, savoir : les deux présents et les deux imparfaits. Ex. : q. cânti, q. cantâbi, que cantâssi ; que prémi, q. premébi, que premoûssi ; que finîssi, que finibi q. finichoûssi.

Cette règle est universelle : elle s'applique même aux verbes irréguliers. Elle s'étend aussi à tous les dialectes, excepté à celui de Gosse, qui accentue les 3 personnes plurielles du présent de la manière suivante : q. cantêm, q. prenêm, q. finîm ;

Et au Mimizanais qui accentue la *dernière* syllabe de l'imparfait indicatif, et l'*avant-dernière* du passé défini. Ex. : que cantî, je chantais ; que prenoûri, je pris.

Remarquons, pour terminer ce court aperçu sur l'accent tonique dans les verbes gascons, que, parmi ces derniers, il y en a un bon nombre qui ont dans leur conjugaison, tantôt *ou*, tantôt *o* au radical. Ex. : trouba, trouver, qui fait au présent : q. trôbi, q. trôbes, etc., et à l'imparfait : que troubâbi, q. troubâbes, etc. Il en est de même de : jouga, jouer ; touca, toucher ; trémoulâ, trembler ; counsoulâ, consoler ; flouca, orner de fleurs, etc. Ce n'est pas à l'aventure que ces verbes déposent ainsi *o* ou conservent leur *ou*. Cela dépend précisément de la place de l'accent tonique.

Ces verbes gardent *ou*, *avant l'accent*, et prennent *o*, *sous l'accent*, en sorte que le son *ou* ne se trouve jamais dans une syllabe accentuée : il est toujours prétonique.

Ex. : verbe jouga : que jôgui, q. jôgues, q. jouguey, q. jougués.

L'application de la règle est plus sensible encore à l'impératif : la seconde pers. sing. est en *o*, jôgue ; tandis que les 2 autres sont en *ou* : jougâm, jougât. *O* est devenu *ou* par le recul de l'accent.

On a remarqué les mêmes faits dans le verbe mourî, conjugué plus haut, q. móri, q. mós, q. mó; et, à l'imparfait, que mourî, ou q. mourîbi, q. mourîs, q. mourî.

Tous les verbes en *ou* ne le changent pas en *o*; plusieurs le conservent intégralement, par ex. : boula, voler; bouta, placer; bouha, souffler. *Mais tous ceux qui le changent le font d'après la loi ci-dessus.*

---

## CHAPITRE XXI

---

### DE L'ADVERBE

En gascon, comme dans les autres langues, il y a pour ainsi dire autant d'adverbes qu'il peut y avoir d'adjectifs.

En effet, pour changer ceux-ci en ceux-là, il suffit d'en prendre le féminin et d'y ajouter la syllabe *mén*, analogue du *ment* français, et du *mente* italien et espagnol. Ex. :

|          |             |            |             |               |
|----------|-------------|------------|-------------|---------------|
| Brói     | <i>fém.</i> | bróie      | <i>Adv.</i> | bróiemén      |
| Dous     |             | douce      |             | doucemén      |
| Poulit   |             | poulide    |             | poulidemén    |
| Entié    |             | entière    |             | entièrement   |
| Roun     |             | rounde     |             | roundemén     |
| Négligén |             | négligénte |             | négligentemén |

Outre ces adverbes, qui sont des adverbes *de manière*, et qui se composent avec des adjectifs, il y en a beaucoup d'autres ayant une autre origine et que nous allons énumérer par catégories, avec leurs variétés, suivant les dialectes.

#### § I. — ADVERBES DE TEMPS

|                          |              |
|--------------------------|--------------|
| Ouéy, gouéy, ouëy        | Aujourd'hui  |
| Doumán                   | Demain       |
| Pardoumán, delà doumán   | Après-demain |
| Yé, jé, jéy, jëy         | Hier         |
| Delayé, delajëy, partjëy | Avant-hier   |
| A sé, a sè               | Hier au soir |
| Aou sé                   | Ce soir      |
| Anoueyt                  | Cette nuit   |

|                                       |                            |
|---------------------------------------|----------------------------|
| Adáre, are                            | Maintenant                 |
| Toutáre, anlóre, andóre, tantós       | Tout à l'heure             |
| Detîre, dábort, darrachepé            | Aussitôt                   |
| Léou, benléou                         | Bientôt.                   |
| Tart, aoutaléou                       | Tard, d'aussi bonne heure. |
| Yamé                                  | Jamais                     |
| Toustem, toutjour, toutjamé           | Toujours                   |
| Déya, dijà                            | Déjà                       |
| Labéts, alabets                       | Alors                      |
| Entertán, enatertan, entretan, endeko | Cependant, en attendant    |
| Daouscops, daoutscops                 | Autrefois                  |
| Abéscops, á moumens                   | Quelquefois, par moments   |
| En un cop, en bétcop                  | A la fois                  |
| Tout d'un cop, copsus, soucop         | Tout-à-coup                |
| Soubén, sououën                       | Souvent                    |
| A le loungue, à le braque             | } Tôt ou tard              |
| De dore ou de tart                    |                            |

#### ADVERBES DE LIEU, DE POSITION, D'ORDRE

|  |  |
|--|--|
| Acî, ensá. Ici.  | A noste, à boste. Chez nous, chez vous.  |
| Pracî. Par ici.  | Dehen, dehens, dehore. Dedans, dehors.   |
| Aquî, encrà, acerá. Y. (1) Là.                         | Amasse, ensemble. Ensembles, ensemble.   |
| Praki. Par là.   | Darré, perdarré, enarré, en adarré, à l'enarré. Derrière, par derrière, en arrière, à la renverse. |
| Pracî-praki. Par ci par là.                            | A trabès, de trabès, en trabès. A travers, de travers, en travers.                                 |
| Çaoulá. Ça ou là.                                      | Aoutoûr, alentoûr ; aoutourn, alentourn. Autour, alentour.   |
| Perci cabbat. De ce côté-ci.                           | Debat, dessùss, dessous, dessus, debat-dessus. Pêle-mêle.  |
| Enlà. De ce côté-là,                                   | En bas, en haout. En bas, en haut.   |
| Ça, ença. Ici (question quó).                          | Cameci-camelá. A califourchon, les jambes écartées.  |
| Oun, entoun, d'oun, pr'oun. Oû, d'oû, par oû, vers oû. |  |
| Aki decap. } Vers ce côté-là.                          |  |
| Perki decap. }   |  |
| A capsus. Là-haut.                                     |  |
| A caphore. Là-bas, au loin.                            |  |
| Caphens. Là-dedans, là en avant.                       |  |
| Alà, alahore, lahore. Là-bas.                          |  |
| Acaze. A la maison.                                    |  |

(1) Ex. : qu'y bàou. J'y vais.

|  |   |
|--|---|
| Lugn, de lugn, de louñ, delouñ loueñ<br>deloueñ, aou loueñ. Loin, de loin,<br>au loin. | Arré ! Arrière !<br>A l'embès. A l'envers.<br>Cap-é-cu. Tête-bêche. |
| Endarré. Ensuite, en retard.   | Cap-é-cu, amasse. Pêle-mêle.  |

### ADVERBES DE QUANTITÉ

|   |  |
|---|--|
| Mé, méy, demé. Plus, en plus.<br>Prou. Assez. | Cháou, toucháou, choualoun, tout<br>choualoun. Doucement, tout<br>doucement. |
| D'abounde. }<br>En abounde. } En abondance.   | Dóy, tout doy. A peine, lentement.<br>A pènes. A peine.                      |
| Présque. Presque.                             | Tán, aoután. Tant, autant.   |
| Hort, fort; plan. Beaucoup.                   | Mé, méy, demé. Plus, de plus.  |
| Couán, bé. Combien.                           | Encouère, encouère. Encore.  |
| Chic, brigue. Peu, point du tout.             | Tabé. Aussi.   |
| Ouáyre, gouáyre. Guère.                       | Ménch. Moins.  |
| Trop. Trop.                                   |  |

### ADVERBES D’AFFIRMATION, NÉGATION, DOUTE, COMPARAISON, INTERROGATION, ETC.

|   |  |
|---|--|
| O, kió. Oui, que oui.                             | Perké ? Pourquoi ?                           |
| Obé, obedebräi, obéo. Oui, certai-<br>nement oui. | Noû, nani, nou pa. Non merci.                |
| Sî, ke si. Oui, que oui.                          | Ne, ne-pa. Ne, ne pas.                       |
| Bissé. Assurément.                                | Lhéou, léou, belhéou, beléou. Peut-<br>être. |
| Segû, desegû. Sûr, sûrement.                      | Même, médich. Même.                          |
| Debraï. Vrai, il est vrai.                        | Mélhe, mëlhe. Mieux.                         |
| O debraï o, o-bé-ó. Oui, oui certes.              | Ebé. Eh bien.                                |

Parmi ces adverbess, il y en a beaucoup qui sont des adverbess composés ou locutions adverbialess ; nous les avons écrites souvent en un seul mot, mais il est facile de les décomposer. Ainsi, obé = o, bé ; kió est une forme elliptique pour : segu ké o ; belhéou = bé, lhéou ; praci = pra-ci ; alahóre = ala, hore, etc., etc.

Il y aurait encore d’autres adverbess à mentionner ; mais c’est plutôt au lexique qu’à une grammaire d’en faire l’entière nomenclature.



## CHAPITRE XXII

### PRÉPOSITIONS, CONJONCTIONS, INTERJECTIONS

#### § I. — PRÉPOSITIONS

|                                      |   |
|--------------------------------------|---|
| A, ad. Vers.                         | Aoutourn de, aoutour de, alentourn de. Autour de. |
| Sus, desus. Sur.                     | Countre, crounte. Contre.                         |
| En, dén, déns, dehéns, dehen. Dans.  | Dempùch, dempouch, desempuch.                     |
| Per, pra, prad. Pour, par.           | Depuis.   |
| De. De.                              | Darré. Derrière.                                  |
| Ab, dab, dap, dam. Avec.             | Deban, deouan, daban, daouan.                     |
| Chéts, chén, chéns. Sans.            | Devant.   |
| Dinka, enka, inka, entiè. Jusqu'à.   | Entre, aou miéy de. Entre, au milieu de.          |
| Aou ras de, ou ras de. Auprès de.    | Lou loung de. Le long de.                         |
| Entà, tà. Pour.                      | Pendén, pendens. Pendant.                         |
| Enso dé. Chez.                       | Sibàn, seloun. Selon.                             |
| Debat. Sous.                         | Decap à. Vers.                                    |
| Bacî. Voici.                         | Bis à bis. Vis à vis.                             |
| Boilà. Voilà.                        | Hormis, exceptat. Hormis, excepté.                |
| En despiéyt de, malgré. En dépit de. | —   |
| Pramoun de. A cause de.              |   |
| Arroun de, après. A la suite de.     |   |

#### § II. — CONJONCTIONS

Si et sé ; é, ni, mé, mes (mais) aou countrári ; cependén ; toutun, pourtant (pourtant) ; ou, coum ; con, quén (quand). Deouan que, daban que ; aban que ; dempus que ; dinka que, inká que, entia que ; à mench que ; en cas que ; perbu que (pourvu que). Car ; puchque (puisque). Enta que, afin que ; de poû que, de peur que ; pramoun que, parce que ; or, ordoun ; dalhous, d'ailleurs ; ataou, ataou doun ; ainsi, ainsi donc, etc., etc.

#### § III. — INTERJECTIONS

Fi ! Fi ! (Dédain). Húp ! huplala ! huplalète ! (En haut) ! Hum ! Heum ! Houy ! (Fuis !) Pst ! Hóou ! héi ! hép ! (Appel). Praoube ! (Compassion). Sâbi ! Sâbiéts ! (Appel). Ay ! A ! (Douleur). Aném, alom ! (Allons) ! Té ! té ! (Tiens ! tiens !) Yá (Arrêtez !) Aça ! (Ah ! ça !) Patatrac ! patatras ! Chut ! chou-chou ! chou ! cho-cho ! (Silence !) E é ! (Eh ! eh !) Malâye !

(Plût à Dieu ! et tant pis !) Bé-nouan ! (En avant) Cha ! (Ça) par exemple dans cha-Bouét ! cha-Martin ! Bô ! bost ! (Mépris, rejet ; allons donc ! veux-tu donc !) Ce même sentiment s'exprime mieux, mais plus irrévérencieusement par l'exclamation P-H ! qui équivaut à notre peuh ! et dans laquelle les deux consonnes Pe et He se font entendre vivement, sans autre liaison qu'un *e* muet, à peine sensible. Ké-m bos ha pou ? P-h ! déché-m tranquille ! Tu crois me faire peur ? Peuh ! laisse-moi tranquille !

Aux interjections proprement dites, on peut rattacher d'autres exclamations, d'un caractère déprécatif, ou imprécatoire, jurons et jurements, dont le Landais agrémente et épice volontiers les fortes émotions de son âme.

Diou ! Diou de Diou ! Diou dou Céou ! Diou é Diou ! Diou ki crey ! Diou biban ! Dioumedáou ! (1) Dioumadáou ! (2) Aou Dioumedáou ! Aou gran Dioumadáou ! Diable ! Diantre ! Ma foy ! Per ma foy ! L'amne ! L'amne dou cos ! Et beaucoup d'autres expressions un peu trop salées pour les servir à nos lecteurs.

Dioumedáou, ou Dioumadáou se décompose en Diou-médáou. Quel en est le sens précis ? Est-ce : à Dieu je me donne ? ou bien : Que Dieu me donne ? Dans ce cas, dioumedáou serait l'équivalent du français Plût à Dieu ! ou du latin « faxit Deus ! » Ce serait alors une véritable exclamation interjective, au point de vue de la grammaire, comme elle l'est dans la réalité. Au contraire, la phrase : « je me donne à Dieu », n'a rien d'exclamatif. Ce qui infirme pourtant la première explication, ce sont les formules non moins usitées : aou Diou madáou, aou gran Diou madáou, où l'article *aou* est au datif et qui signifient évidemment : à Dieu, au grand Dieu je me donne.

---

## SECONDE PARTIE

---

### QUELQUES MOTS DE SYNTAXE

Ce que nous avons dit déjà incidemment de la syntaxe gasconne et ses nombreuses ressemblances avec la syntaxe française, nous dispenseront de nous étendre beaucoup sur ce sujet. Nous nous bornerons à quelques indications sommaires.

(1) Aou Dioumedáou ! Messius, que me le balhats bère ! (Pédeg. Bers gascons).

(2) Dioumadáou ! b-ère doun doumatje ! (Pédeg. d°).

CHAP. I. — *Des Substantifs.*

1. C'est la préposition *de* qui marque d'ordinaire qu'un substantif est complément de celui qui le précède. Ex. : lou lîbi de Paul, le livre de Paul. Mais on remplace *de* par *en*, quand le second substantif indique la matière dont la chose est faite. Ex. : mountre *en* or, clâou en couyre ; montre *d'*or, clé *de* cuivre. *A* remplace également ou peut remplacer *de*, pour marquer la filiation. Ex. : lou hilh à Guilhaoumes, le fils de Guillaume.

2. Quelques substantifs, en très petit nombre, changent de sens en changeant de nombre. Ainsi, rezoun, au singulier, signifie raison, et, au pluriel, dispute. Ex. : qu'an abut rezouns ; que m'a cercât rezouns ; ils ont eu une querelle ; il m'a cherché querelle.

3. Quand on indique le nombre d'heures qu'une chose a duré, on ajoute souvent à ce nombre, par pléonasme, les mots *de tems*. Ex. : K'ey atendum dus ores de têmes, j'ai attendu deux heures.

4. Le même substantif — et en général le même mot, — se répète volontiers dans le même membre de phrases, pour peu qu'on veuille insister. Ainsi, au lieu de dire simplement : des écus, il y en a ; des copeaux, il y en a, il est fréquent d'entendre dire : escuts, que n'a, escuts ; stères, que n'a, stères. Et semblablement : bro'y, k'es bro'y bé ; mot-à-mot : joli, oui il est joli, certes ; accumulation de mots synonymes, que nous n'emploierions en français que dans le cas où nous voudrions insister très particulièrement, et qui, en gascon, équivalent presque à une simple affirmation. C'est le propre du langage populaire de se charger d'une foule de mots parasites, comme si l'abondance des mots devait suppléer à la disette des idées.

5. Le gascon, nous l'avons vu, possède quelques noms collectifs, mais ils gardent chez lui leur signification plurielle de collectivité et, pour ce motif, admettent, sans l'exiger, le verbe au pluriel. C'est l'analogie de la règle latine : turba ruit ou ruimt ! Ex. : que soun doun, lou puble ? (1) Le peuple, qu'est-ce donc ? La jén qu'arrîben, ia jén que biénèben (2), les gens arrivent, la foule venait. Lou mounde que parlen, le monde jase. Une partie s'en alla, u partide s'en anân.

6 Les substantifs ou autres mots pris substantivement et qui sont invariables en français sont susceptibles du pluriel en gascon, par exemple les mots : gloria, pater, amen, nou, si, car. Qu'a cantat dus paters (et même

(1) Pédegert, bers gascouns.

des patères (1) des avés, des gloriás. Non ! non ! tous ces *non* m'ennuient ; nou, nou, tout aquéts ñous m'embèten.

## CHAP. II. — *L'Article.*

1. L'article masculin, lou, lous, perd son *l* initial après les prépositions, apocopées : *pr'*, *p'* (pour par) *s'* (sur ent' (pour, vers). Ex : Pass'am p'ou camin ou pr'ou camin, c'est-à-dire per lou camin ; s'ou camin, c-à-d. sus lou camin ;

Anam ent-ou, entá-ou casáou, c'est-à-dire enta lou casáou ;

Que trabálhi pr-ous, p-ous malurous, c'est-à-dire per lous malurous ;

Que marchi s-ous téoules, c'est-à-dire sus lous téoules.

Cette apherèse n'a pas lieu au féminin. Ex. : per las carrères ; sus la palhe ; entá las aoutes.

2. Les articles français *du*, *de la*, *des* ne se traduisent pas en gascon, quand ils ont un sens indéfini ou partitif, mais seulement quand ils sont après un mot exigeant la préposition *de*. C'était, d'ailleurs, le procédé latin ; c'est encore celui de toutes les langues romanes, le français excepté.

Ex. : { Il y a dans le monde *des* riches et des pauvres ;  
          { Qu'i a den lou mounde riches é praoubes.  
A { Cet homme a *de la* fortune, *du* talent, *de la* santé ;  
      { Aquét óme qu'a fortune, taléns, santát.  
  
          { L'un *des* enfants, la plupart *des* hommes ;  
          { Un *dous* ménatjes, la plupart *dous* ómes ;  
B { Je me plains du froid, du chaud, de tout ;  
      { Qu'em plágni *dou* rét, *dou* cáut, de tout.  
          { Le plus grand des hommes ; lou mé gran *dous* ómes.

Dans la série B, l'article s'exprime, parce que les mots qui précèdent exigent la préposition, puisqu'on doit dire : un *de*, la plupart *de*, se plagne *de* ; lou mé gran *de*. On le supprime dans la série A pour la raison contraire.

3. Devant les noms propres d'homme ou de pays, l'article est facultatif. Les peuples de l'Asie, lous puples d'Asi, ou de l'Asi.

Le champ de Paul, lou cam dou Paul, ou de Paul.

4. L'article remplace très souvent l'adjectif possessif quand on désigne

(1) Parce que le peuple dit : un patère.

le père, la mère, la sœur, etc. de la personne qui parle ou à qui l'on parle.  
Ex. : le m<sup>á</sup>y q.es morte, *ma* mère est morte ; le m<sup>á</sup>y es à case ? *la* mère est à la maison ? nou, mé lou papa q.i és ; non, mais *mon* père y est.

### CHAP. III. — *L'Adjectif.*

1. Comme en français, l'adjectif gascon s'accorde en genre et en nombre avec le nom ou pronom auquel il se rapporte ; il se met au pluriel quand il se rapporte à deux noms ou pronoms ; si ces derniers sont de genres différents, il prend le genre le plus noble, etc. Mais il y a aussi quelques différences que nous allons noter.

2. Les adjectifs *chacun*, *chaque*, *cadun*, qui traduisent le français *chaqu'un* peuvent se mettre à la fin de la phrase, tandis que le français *chaque* ne le peut pas.

Ex. : Ces livres m'ont coûté vingt sous *chaqu'un* ;

Aquets libres que m'an coustát bin sos *cadun*, *chacun*, ou bin sos *chaque*.

3. *Adjectif quite*. Cet adjectif, qui signifie *même*, se place toujours *avant* le nom et s'accorde avec lui.

Ex. : Pour eux, les chats *mêmes* sont bons ;

Pradéts, lous *quites* gáts soun bouns.

*Même* varie quand il est après l'article ; il est invariable dans les autres cas. Ex. : Lous *mêmes* ómes, les *mêmes* hommes ; lous ómes *même*, les hommes *mêmes* ; éts *même*, ères *même* : eux-*mêmes*, elles-*mêmes*.

*Médich* suit la même règle, excepté au masculin où il est invariable. Lous *médich* aoubres, les *mêmes* arbres ; las *midiches* càouses, les *mêmes* choses ; éts *médich*, ères *médich*, eux-*mêmes*, elles-*mêmes*. Les canards, les chevaux, les ânes *même* ont un langage : lous guíts, lous chibáous, lous azes *même*, ou lous azes *miédich*, ou lous *quites* azes, qu'an un *langatje*.

4. *Quégn* ou *quign*, employé dans une phrase exclamative, est fréquemment suivi de l'indéfini un, une.

Ex. : quel homme ! *quégn-un* óme ! mot à mot : quel un homme ! quelle femme ! *quigne-u* hémme ! mot á mot : quelle une femme ! C'est une tournure absolument anglaise. Un anglais dirait en effet semblablement : what a man / what an woman !

*Quégn*, suivi de *ké* est toujours variable : il traduit le français *quel..que* et *quelque* adjectif.

Ex : quelle que soit votre force, quels que soient vos talents.

Quigne que si la boste force, quigns que sin lou bos taléns.

Quelques efforts que vous fassiez, quigns éforts qui hásquits.

*Quelque* adverbe ne peut se traduire par *quégn*, ni par *caouque*. On le rend par l'adverbe *ta*, ou par la locution adverbiale *per plan*, traduction littéraire de *si bien que*.

Ex. : Quelque riche que vous puissiez être, tà riche que puskit ésta, ou *per plan* riche que puskit esta.

5. *Praoube*, employé dans une exclamation, veut après lui *de*, quand il se rapporte à un pronom personnel. Ex : *praoube de you ! pauvre moi ! praoubes d'éts ! praoubes d'ères !* Mais on dit sans préposition : *praoube omi ! praoubes crabes ! etc.*

5 bis. Dans l'indication du quantième du mois, l'adjectif gascon doit toujours être suivi de la préposition *de*. Ex : Il est venu le 3 février, qu'es biénut lou tres *de* héouré. C'est le 4 juin, qu'ès lou quate *de* jugn.

6. *Nut, nude*. Cet adjectif placé à côté des substantifs désignant une partie du corps se met toujours *après* eux et forme avec eux un adjectif composé, qui s'accorde, comme tel, avec le mot auquel il se rapporte.

Ex. : elle était nu-tête, qu'ère cap-nude ;

ils étaient nu-tête, qu'éren cap-nuts.

Ils vont nu-pieds, q. bán péi-nuts. (péi, pour pés).

Elles vont nu-pieds, q. bán péi-nudes.

6. *Míy, miéy* (demi) L'adjectif *miey, miéye, ou miéy, miéje* est toujours variable, quelle que soit sa place auprès du substantif.

Ex. : une heure et demie, u óre et miéje.

une demi-heure, une demi-livre, u miéje óre, u miéje lioure.

A l'inverse du français, *miéje* ne peut s'employer substantivement. Ainsi, deux demies font un entier ne peut se rendre par : dus miéjes q. hén un entier, il faut employer le *masculin* : dus miéys q. hén un entier, ou employer le mot *méitat* (moitié) ou un équivalent. (1)

7. *Defunt, defunte* (feu, feue) Cet adjectif s'accorde toujours, qu'il soit ou non devant l'article.

Ex. : La défunte réyne, la feue reine ;

Boste defunte may, votre feue mère.

Defunte la mie may, feu ma mère.

(1) Les expressions françaises *mi-sauvage, demi sauvage, demi-ivre, etc.* se rendent en gascon par *meitat-saoubatje, meitat-briac, etc.*, littéralement, *moitié-sauvage, moitié-ivre.*

8. Les adjectifs composés sont assez nombreux en gascon ; ils se forment, tantôt d'un adjectif et d'un substantif, tels que : crouste-lhebat, sole-batut, san-glassat, cap-birat, cap-hóou, croke-pelat ; tantôt d'un adjectif et d'un adverbe comme : maou-maridat, mal-estruc, chic-aboundous ; tantôt d'un adjectif et d'un verbe, tels que prégue-Diou, (grand faiseur de prières). Mais quel que soit leur mode de formation, ils sont toujours variables comme le reste des adjectifs.

Ex. : hemnes cap-lhebades, cap léouyères, cap-hóles.  
omes cap-lhebats, cap léouyés, cap-hóous.

10. *Táou* (tel) Cet adjectif est invariable pour le genre : Ex. : Telle et telle enfant ferait bien d'écouter. *Taou* et *taou méinade haré* bien d'escouta (1). De plus, *Que* après *táou* se rend par *coum*.

Ex. : Telle qu'une fleur, la beauté passe vite.

*Táou coum u flou*, la béoutat passe biste.

Telle que l'agnèle innocente, la jeune fille s'en va...

*Táou coum l'agnère innoucente*, la meinade s'en ba.

11. *Sengles*, comme le mot latin dont il dérive, est adjectif et n'a pas de singulier ; il s'emploie comme lui pour indiquer un partage, une répartition. Il n'a point d'adjectif équivalent en français ; il doit se rendre par *à chacun un, à chacun une*, ou *chacun, un chacun une*. *Sengles* étant au pluriel, le mot qu'il détermine se met aussi au pluriel, quoique l'objet donné à chacun ne soit qu'au singulier.

Ex. : On nous a donné un pain à chacun.

*Qué-ns an dat sengles pans*.

*Prenez chacun une pomme ;*

*Prenét-bé séngles poumes*.

*Il se met des lunettes et leur en donne à chacun une paire ;*

*Ké-s hique un pa de lunétes, ké lous en balhe sengles pas*. (2)

On eût dit semblablement en latin : *singulis singulos panes dat ; singuli singula poma sumite ; singulis singula visûs adjuncta dedit*.

#### CHAP. IV. — *Le Pronom.*

1. *On*. Le pronom indéfini *on*, se rend en gascon, comme en latin, par la 3<sup>e</sup> personne du pluriel.

Ex. : on dit, que dizen ; on chante, que canten ; on a vu, q.an bis.

(1) Pédegert : Le Pastourète.

(2) Pédegert, bers gascons

2. *Ce*. Le français *ce* ne se traduit pas en gascon devant le verbe *être*.  
Ex. : est-*ce* vrai ? es brái ? Est-*ce* bon ? es boun ? *Ce* sont des hommes  
comme nous : que soun ómes coum nous. Inutile de faire remarquer que,  
dans cette dernière phrase, le *que* de *q.* soun n'est nullement la traduction  
de *ce*, mais bien le *préverbal* dont nous avons parlé suffisamment ailleurs,  
pour n'avoir pas besoin d'y revenir ici. D'ailleurs, si l'on en doutait, il n'y  
aurait qu'à donner à la phrase la forme interrogative qui, nous l'avons vu,  
ne comporte pas le *préverbal*, et nous verrions alors disparaître le *que*, preuve  
manifeste que dans la phrase affirmative il n'était pas la traduction de *ce*.

Ex. : Sont-*ce* des hommes comme nous ?

E soun ómes coum nous ?

Est-*ce* sérieusement que vous parlez ?

Es serieusemén que parlats ?

Les gallicismes où entre *ce* se rendent par des tours particuliers en  
gascon. Ainsi, c'est moi, c'est toi, etc., se rend par : que souy jou, qu'es  
tu. Ex. : que souy jou qui parli, c'est moi qui parle. Quelle heure est-il ?  
C'est 3 heures. Le gascon dit : soun 3 heures ; que soun tres ores, comme  
on eût dit en latin : sunt tres horæ.

3. *Il*. De même, le pronom *il* disparaît dans la conjugaison de nos  
verbes impersonnels.

Ex. : *Il* pleut, que pláou ; il gèle, q. hièle ;

*il* faut, que cáou ; *il* tonne, q. tóne ;

il paraît, que paréch ; il y a, qui a ; il y en a, qui ña (1).

4. *En*. Le pronom français *en* se traduit en gascon tantôt par *en*, tantôt  
par *ne*, par apocope *n*, comme en italien et dans le gascon du Gers.

Ex. : Combien y *en* a-t-il ? Combien *en* voulez-vous ? Portez-*en*.

Couan *n*'y a ? Couan né bouléts ? Pourtat-né.

Dans : couan *n*'y a, on pourrait supposer que *n* représente *en* dont l'*e*  
aurait disparu par euphonie ; mais cette explication ne saurait s'appliquer  
aux deux phrases qui suivent : couan né bouléts ; pourtat-né. Là, le  
pronom employé est évidemment *né* et non pas *en*. Tous nos dialectes  
sont unanimes dans cette manière de s'exprimer. D'autre part, tous aussi  
disent indifféremment : *én* boulets ? ou *né* bouléts ? *En* croumpats ? ou *né*  
croumpats ?

Les deux formes *en* et *né* sont donc certaines.

(1) Souvent *n*'i a se prononce gn'a.



Comme confirmation, voici un autre exemple tiré d'un de nos meilleurs écrivains gascons où le pronom *né* est incontestable.

Lou Bacus, un jour, coum bébèbe  
Un bét beyre de bin tout blous  
En *né* sabouran las douçous. (1)

Quoi qu'il en soit, le pronom dont il s'agit se présente le plus souvent sous la forme réduite *n*. Que cette réduction doive être appelée apocope, élision, ou aphérèse ; qu'il faille y voir la suppression de l'*e* final (*n* pour ne) ou de l'*e* initial (*n* pour en), la réduction en *n* a lieu :

1° Après une voyelle portant l'accent tonique.

Ex. : Né bouy pa pénètra dén la boste counciènce  
É fourçà-*n* lous secrets per abé-*n* counèchènce, (2)  
Puchque lou téms passe ta biste  
Perké ne pa jouî-*n* un chic ? (3)  
Biénté-*n*, entá-*n* jouî, sé-*n* bos.  
Nou, né-*n* bouy pa.

2° Devant une voyelle accentuée ou non.

Ex. : Ké m'as héyt máou, Paris,  
Couan *n*'as héyt à la France...  
Práoube de you ! qui pouyré dize  
La pène que moun có *n*-abou. (4)

Dans cette dernière phrase, *n* se trouve entre la voyelle finale de *co* et la voyelle initiale de *abou* ; mais c'est bien à celle-ci qu'il faut rattacher le pronom, car on peut couper la phrase après *co* ; on ne le pourrait pas après *có-n*. En un mot, *n* est ici proclitique et non pas enclitique.

5. *Ceci, cela*. Comme nous l'avons vu dans la première partie, ceci, cela se rendent par *aço*, *aco*, qui deviennent par aphérèse *ço*, *co*. Ce dernier ne s'emploie qu'après la préposition *per*. Ex. : ne cáou pa s'arresta per *co* ; tandis que *ço* peut s'employer seul, comme sujet ou comme complément.

Ex. : Je vois ce que tu veux, que béy *ço* qué bos.

Ce qui me déplaît, c'est que, *ço* qui-*m* desplats qu'és.

Il peut avoir lui-même un complément, à la façon des substantifs.

Ex. : Né bouy pa *ço* dous aouts ; je ne veux pas le bien d'autrui,  
Qué-*m* counténti de *ço* de mégn. Je me contente du mien.

(1) Pédegert, bers gascons. Las Lunètes. (2) Cantiques populaires.

(3) Pédegert, d°. (4) Pédegert, d°.

Peut-être faut-il voir le pronom *ço*, adouci en *ce*, et par élision en *ç*, *s*, dans les expressions *ce disen*, dit-on ; s'ou disouy, lui dis-je ; s'ou respounouy, ou se lou respounouy, lui répondis-je.

Nous disons en français, dans le même sens : ce dit-on ; ce dit le frère (Lafontaine).

Mais, comme nous le verrons plus loin, il serait possible peut-être de donner à *se*, employé dans ces locutions parenthétiques, le sens du *sic* latin, en sorte que « sou disouy, s'ou respounouy, signifieraient : ainsi lui dis je, ainsi lui répondis-je.

Lesignifiant *cela* devant le verbe être se rend par *en*. Ex : Etes-vous malade ? Oui, je *le* suis. Et-bous malaou ? Oui qu'en souy.

Le signifiant *cela*, régime d'un verbe actif : se rend par *ac*, ou *at*, ou par *c* suffixe. Ex : Je le vois, (je vois cela) qu'*at* béy, qu'*ac* bey. (Mimizanais, qu'*ic* bëy) — Dites le-moi, dizet-m-at, dizet-m-ac, dizet-mé-c.

6. *Pronoms personnels*. — Quand ils sont sujets, ils se suppriment, à moins qu'on ne veuille insister ou marquer un contraste, ou que la phrase ne soit interrogative, exclamative ou optative.

Ex. : Bens ? Bens-tu ? Pouskoussim, pouskoussim-nous ?

Bé soun doun *ères* blaguses !

Quand ils sont régimes, on les exprime toujours et ils se placent ordinairement avant le verbe, à moins qu'il ne soit à l'impératif.

Néanmoins dans les dialectes les plus répandus, on les met après le verbe quand il est à l'infinitif, et qu'il appartient à la 1<sup>re</sup> ou à la troisième conjugaison.

Il est plus rare de les placer après les infinitifs de la seconde, et, dans ce cas, on change leur *e* muet en *é* fermé. (1)

Le dialecte du Born laisse toujours ses pronoms-régimes avant le verbe à l'infinitif.

Quant aux formes que prennent les pronoms, suffixes des verbes, nous les avons indiquées dans la première partie, au chapitre du pronom.

|           |   |  |
|-----------|---|--|
| Infinitif | } | Que ba truka'-m, t- (2) ou, s, p, ous, las ou les. |
|           |   | Il va me frapper, te frapper, etc.                 |
|           |   | Qué ba-stadî-m, t, ou, s, p, ous, las ou lés.      |
|           |   | Il va me fatiguer, te fatiguer, etc.               |
|           |   | Qué ba recebé-m, t, ou, s, p, ous, las ou lés.     |

(1) On fait le même changement à l'impératif, 2<sup>e</sup> pers. sing. des verbes de la 1<sup>re</sup> conjugaison, si le pronom est abrégé.

(2) Répéter le verbe avant chacune de ces abréviations,

*Impératif* { Truke me, te, lou, la, le ; nès ou nous, lous, lès. (Mimizanais).  
Truké m, t, ou (la) ; ns (ou nous) ous, las. (Chalossais).

Après les impératifs de la seconde conjugaison et de la 3<sup>me</sup>, on n'emploie pas les pronoms sous *leur forme réduite* ; pourtant, on peut placer les pronoms *t, ou, ous* abrégés, après les impératifs de la deuxième, mais alors on ajoute à ceux-ci un *é* fermé, pour former liaison.

Ex. : stadiss-mé, té, lou, la, nous ou nés, ... lous, las ou lés.  
recêb-mé, té, lou, la, nous. .. etc.  
recebé-t- recebé-ou ; recebé-ous.

Dans tous les dialectes, excepté celui du Born, c'est la forme abrégée que l'on donne aux pronoms-régimes, quand ils sont placés immédiatement après *ké* ou ses dérivés *puchqué, dempuch qué, etc.*, ou après les conjonctions *enta, si* et son synonyme *sé*.

|       |            |          |           |      |          |
|-------|------------|----------|-----------|------|----------|
| Ex. : | Perké-m    | truká.   | Pourquoi  | me   | frapper. |
|       | —          | -t       | —         | te   | —        |
|       | —          | -ou      | —         | le   | —        |
|       | —          | -ns      | —         | nous | —        |
|       | —          | -p(s)    | —         | vous | —        |
|       | —          | -ous     | —         | les  | —        |
|       |            |          |           |      |          |
|       | Entá-m     | gaha.    | Pour      | me   | saisir.  |
|       |            | -t       | —         | te   | —        |
|       |            | -ou      | —         | le   | —        |
|       |            | -ns      | —         | nous | —        |
|       |            | -p(s)    | —         | vous | —        |
|       |            | -ous     | —         | les  | —        |
|       |            |          |           |      |          |
|       | Si ou sé-m | bo gaha. | S'il veut | me   | saisir.  |
|       |            | -t       | —         | te   | —        |
|       |            | -ou      | —         | le   | —        |
|       |            | -ns      | —         | nous | —        |
|       |            | -p       | —         | vous | —        |
|       |            | -ous     | —         | les  | —        |

Quant aux pronoms personnels, régimes indirects, ils prennent, dans les dialectes chalossais, la même forme abrégée que les pronoms régimes directs, s'ils sont, comme eux, après *ké, perké, enta, si, etc.*

Ex. : Je te donne, Ké-t bailli.  
Je lui donne Ké-ou bailli  
Je vous donne Ké-p(s) bailli, etc.

On dit, en Mizanais, sans modification des pronoms : Ké te bailli, ké li bailli, ké bous bailli, etc.

6 bis. — *Ellipse du pronom ÇO.* — Le pronom *ça* se supprime dans les idiotismes suivants : Si éri ou s'éri que tu, s'éri que bous, s'éri que Paul, c'est-à-dire s'éri *ça* que tu, *ço* qué bous, *ço* qué Paul. Si j'étais à ta place, à votre place, à la place de Paul.

7. — *Pléonasm des pronoms.* — Les pronoms personnels, soit régimes directs, soit régimes indirects, s'emploient au contraire très souvent *par pléonasm*.

Pléonasm du régime direct :

Il va le prendre : qué-*ou* ba gaha-*ou*.

Il va nous prendre : qué-*ns* ba gaha-*s*.

Ces répétitions des mêmes régimes sont vicieuses ; on ne les rencontre dans aucun bon écrivain, mais seulement dans la bouche des gens illettrés. Il en est autrement de l'autre espèce de pléonasm, qui consiste, non point à répéter le même pronom, mais à employer un pronom que l'on pourrait appeler de redondance et qui, sans être nécessaire à la pensée, la rend plus expressive.

Pléonasm du régime :

Ne sap pa *ço* ke-*s* ha, il ne sait que faire ; mot à mot, il ne sait que se faire, nescit quid *sibi* faciendum.

Tous le mangent des yeux ;

Touts s'*ou* minjen dous ouéilhs. (1)

Mot à mot : Tous *se* le mangent des yeux.

Omnes sibi eum manducant.

Il la dévore de baisers ;

Que *se* la minje de poutouns. (2)

Vous me le donnez, je le prends ;

Que m'*at* bailhats, que *m'at* préni.

Mot à mot : Je *me* le prends.

(1) Pédegert, *Bers Gascouns*.

(2) Gassiat, *Pan é Roumatye*.

Je le pensais ;  
Que *m'at* pensébi.

Mot à mot : Je me le pensais.

Il les mène enchaînés à Ste-Pélagie.

Que *s'ous miye* encadenats à Ste-Pélagie. (1)

Mot à mot : Il *se* les mène.

8. — D'autres fois encore, on voit le pronom-régime indirect employé autrement qu'en français, comme dans ces deux exemples :

L'aounou ! que *s'ou* saoura défende.

Mot à mot : L'honneur ! il saura *se* le défendre,

Pour : *Son* honneur, il saura *le* défendre.

*S'ou* sarran sus la poitrine.

Mot à mot : *Se* le serrant sur la poitrine.

Au lieu de : *Le* serrant sur *sa* poitrine.

Dans ces deux phrases il n'y a point pléonasme. Le pronom *se* y est nécessaire. On ne saurait pas autrement à qui est l'honneur, à qui la poitrine dont on parle ; le français l'indique tout d'abord, par l'adjectif possessif *son* qu'il place devant ces deux mots ; aussi, n'a-t-il pas besoin du pronom-attributif, au lieu que le gascon, ne désignant l'honneur, la poitrine, que d'une manière générale, a besoin ensuite du pronom pour compléter la pensée.

On pourrait dire, aussi, suivant le procédé français :

Moun aounou, que saouréi lou saouba,

Lou sarran sus sa potrine.

Mais la tournure précédente est beaucoup plus fréquente et plus conforme au génie gascon.

(*A suivre*).

L'ABBÉ J. BEAUREDON.

---

(1) Pédegert, *Bers Gascouns*.

# GRAMMAIRE

DES

# IDIOMES LANDAIS

## OU DU GASCON

(*Suite et Fin*)

---

### CHAPITRE V

---

### DU VERBE

1. — Comme en français, le verbe gascon s'accorde en nombre avec son sujet. Il se met au pluriel quand il a deux ou plusieurs sujets au singulier, à moins qu'ils ne forment une énumération, résumée ensuite par les mots *tout*, *voilà*, *c'est là*, ou autres expressions analogues.

2. — Comme nous l'avons fait observer ailleurs, le préfixe *que* est presque inséparable du verbe, dont il est, pour ainsi dire, le précurseur, excepté néanmoins : 1<sup>o</sup> quand le verbe est accompagné d'une négation, 2<sup>o</sup> quand il est interrogatif, 3<sup>o</sup> aux temps du subjonctif ; car le *que* que l'on trouve toujours à ce mode, quoique identique pour le son avec le *préverbal*, en diffère absolument au point de vue de son origine et de son rôle grammatical.

3. — Nous avons vu aussi que certains dialectes chalossais ont un deuxième préverbal *e* qu'ils emploient facultativement, concurremment avec le premier, et qui, à l'inverse de celui-ci, peut figurer dans les phrases négatives et surtout dans celles qui sont interrogatives. Son rôle semble être purement euphonique quand il se trouve après les pronoms-suffixes composés de deux consonnes, *bs*, *ns*, non suivis d'une voyelle ; car, si le mot suivant commence par une voyelle, *e* ne s'emploie pas.

Ex. : Il vous faut du repos. Qué-bs *é* cáou repáous.  
Il vous a fallu du temps. Qué-bs a calut téms.  
Vous nous cherchez querelle. Qué-ns *é* cercats dispute.  
Vous nous avez cherché querelle. Qué-ns at cercat dispute.

Quant à l'emploi de *é* interrogatif, on pourrait peut-être en trouver l'origine dans le latin *an* qui servait au même usage.

An venis ? E biens ?  
An pluit ? E plaou ?

4. — Lorsqu'un verbe à l'infinitif est précédé d'un autre verbe et qu'il a un prenom pour complément, celui-ci ne se place jamais avant l'infinitif, mais il se soude comme suffixe au préverbal, ou à la conjonction, ou au qui relatif qui commence la proposition, ou à l'infinitif lui-même.

Ex. : Je veux le saluer ; qui veut le saluer ; pour le saluer ;  
Qué-ou bouy saluda, ou qué bouy saludá-ou.  
Qui-ou bo saluda, ou qui bo saludá-ou.  
Enta-ou saluda, ou enta saludá-ou.

Le Minizanaïs seul conserve au pronom sa place habituelle en français : que buy lou saluda, enta lou saluda.

5. — *Participe passé.* — A. Conjugué avec le verbe *être*, il est *toujours* variable, à la façon des adjectifs.

Ex. : Nous sommes pris, vous êtes prises.  
Qu'ém gahats, qu'éts gahades.  
J'ai été malade, elle a été malade.  
Que souy estat maláou, qu'es estade malaoude.

Le français a une règle analogue, mais avec des exceptions, que le gascon ne connaît pas.

Ex. : Ils se sont plu ; elles se sont plu (invariable).  
Qué-s soun plazuts ; qué-s soun plazudes.  
Ils s'étaient succédé ; elles s'étaient succédé (invariable).  
Qué s'éren succédats ; que s'éren succédades.

B. Conjugué avec le verbe *avoir*, le participe passé est invariable s'il est suivi de son complément direct ou si celui-ci, *placé avant*, est le pronom *qui* ou *en*, ou une des expressions : combien de, autant de, plus de, moins de, etc.

Ex. : J'ai porté ces pommes ; qu'èy pourtat aqueres poumes.

Nous avons porté ces pommes ; qu'am pourtat aquères poumes.

Les pommes que nous avons portées ; las poumes *qui* am pourtat (invariable).

Elles ont bâti leur maison ; qu'an basti-t la sou méyzoun.

La maison *qu'*elles ont bâtie ; la méyzoun qui an bastit :

Les marins ont couru des dangers ; lous marins qu'an courrut dangers.

Le marin rassasié des dangers qu'il a courus ; lou marin hart dous dangers qu'a courrut (1) (invariable).

Combien on en a entendus ! Couan n'an entenut (invariable).

Créatures malheureuses qu'un Dieu juste a condamnées ;  
créatures malurouses *qu'*un Diou juste a coundamnat. (2)

C. Conjugué avec le verbe *avoir*, et précédé de son complément direct, le participe passé est toujours variable, à moins que ce complément ne soit *qui*, *en*, ou l'une des expressions marquées en B.

Cette règle existe aussi en Béarnais.

Ex. : Anacréon *m'*a envoyée ; Anacréoun que m'a-mbiade. (3)

Autrefois, je t'ai aimée ; daous cops que t'ei abude aimade (4)

Remarquez, dans cet exemple, l'accord non seulement du participe principal, mais encore du participe auxiliaire, en un mot du temps composé tout entier.

Les rois, tu *les* a jetés par terre ; lous réis, qu'*ous* as jetats a terre. (5)

Les rebuts que j'ai mérités ; lous rebuts qu'èi méritat. (Despourrens).

Les règles B et C s'appliquent à tous les cas, même à celui où le verbe est suivi d'un autre verbe à l'infinitif. Le participe *fait* (heyt, héyte) y est soumis comme les autres.

(1) Pédegert.

(2) Cantiques Gascons.

(3) Pédegert.

(4) d<sup>o</sup>

(5) d<sup>o</sup>



Ex. : Cette maison, je *l'*ai fait bâtir ; aquère meyzoun que *l'*ei heite basti. Accord. Règle C.

Cette maison *que* j'ai fait bâtir ; aquère méyzoun *qui* ey heit basti. Point d'accord. Règle B.

J'ai entendu chanter cette chanson ; la chanson *que* j'ai entendu chanter.

Qu'èy entenut canta aquère cante ; la cante qui éy enténut canta. (Invariable. Règle B).

J'ai entendu chanter cette femme ; la femme que j'ai entendue chanter.

Qu'èy enténut canta aquère hémne ; la hémne qu'èy enténut canta. (Invariable). Règle B.

Cette chanson, je *l'*ai entendu chanter ; aquère cante, que l'èy entenede canta. (Variable. Règle C.)

Je vous ai entendues chanter ; qué-bs éi enténudes canta.

Je les ai vues sortir ; que las éi bistes sourti. (Variable Règle C.)

6. — Pour la concordance des temps, les règles gasconnes sont identiques aux règles françaises ; il n'y a donc pas lieu de les énumérer.

Remarquons, néanmoins, que le gascon est plus large que le français, dans l'emploi du conditionnel.

Ainsi, il dit indifféremment : que credébi que biéneréts ou que crédébi que serets binut, tandis que le français n'admet que la première manière : je croyais que vous viendriez.

7. — Tous les verbes actifs veulent après eux leurs compléments directs sans préposition, comme en français, à moins que ce complément ne soit un pronom personnel ; celui-ci en effet doit être précédé de la préposition *à* (*ad* devant une voyelle).

Ex. : Paul, je t'appelle. — Moi ? — Oui, toi.

Paul, que t'apéri. — A jou ? — Oui, *à* tu.

Aimez-moi comme je vous aime ; aimat-mé coum jou-bs aimi *à* bous.

C'est la tournure espagnole, mais avec cette différence que l'espagnol exige *a* devant tous les mots régimes-directs, tandis que le gascon le met exclusivement devant le pronom.

Ex. : On appelle les enfants, les femmes, et eux seuls.

Qu'apèren lous meinatjes, las hemnes e ad éts soulemen.

L'espagnol aurait dit : llaman à los niños, à las mujeres, y ad ellos solos.

8. — *Perdouna*, pardonner. — Ce verbe gouverne l'accusatif. Je pardonne à Paul, je *lui* pardonne ; que perdouni Paul, que *lou* perdouni.

8 bis. — *Oubri*. — En gascon on dit ouvrir quelqu'un, et non à quelqu'un.

Ex. : Oubrits-lou ; ouvrez-lui.

Oubrits lou béou, ouvrez au bœuf.

9. — *Tourna*. — Ce verbe placé devant un autre verbe à l'infinitif a le sens du français *de nouveau* ; il marque la réitération, ce qui est d'ailleurs conforme à sa signification primitive qu'on retrouve dans l'expression s'i tourna, y revenir, recommencer.

Ex. : Ne tournis pa troumpa-m ; garde-toi de me tromper *encore*.

Si-t tourni gaha ! si je te *reprends* ;

Qu'aimi béde la ma, qui s'abanse, recule, e tourne  
s'abansa. (1)

J'aime voir la mer qui s'avance, recule, et de *nouveau*  
s'avance.

Dans ces phrases, il y a ellipse de la préposition *enta*. Qué tourne *enta* s'abansa, elle revient *pour* s'avancer.

10. — *Bade*. — Ce verbe qui, ailleurs, signifie naître, prend le sens de *devenir*, quand il est placé devant un adjectif, exactement comme le verbe grec correspondant γίγνεσθαι.

Ex. : Coum ét badut groussié ! Comme vous êtes *devenu* gros !

Touts estoun léou enlunétats, la mode ké-n *badou* comune.

Tous bientôt prirent lunettes, la mode en devint commune.

11. — *Ha*. — *Ha* suivi d'un nom de jeu signifie jouer, et veut alors un complément avec *à*.

Ex. : Hém à le bale, à les cartes ; jouons à la paume, jouons aux  
cartes.

Qui bô ha à le pelote ? qui veut jouer à la pelote ?

(1) Pédegert. *Bers Gascouns*.

Cette manière de parler est tellement ancrée dans nos habitudes, qu'il n'est pas rare d'entendre parmi nous même des gens instruits employer le verbe *faire* pour le verbe jouer. A quoi faisons-nous ? Faisons au piquet. Faisons à l'écarté — phrases qui ne sont pas françaises.

Suivi de la préposition *de*, le verbe *ha* signifie prendre les airs *de*, *jouer* le rôle de ; il correspond à la locution française *faire le ..* suivi d'un adjectif.

Ex. : Ne fais pas *le* sot ; ne hessis pa *dou pec*.

Ils vont au Champ-de-Mars faire leurs têtes folles ; qué ban aou Cam-de-Mars ha *dous* cap-biroulics.

1. — *Ha* suivi du pronom personnel et de *enta* prend le sens de aller, venir.

Ex. : Héi-t'enta jou ; viens vers moi, approche-toi de moi ; mot à mot, fais-toi vers moi.

Hei-t'enta là ; recule ; mot à mot, fais-toi vers là.

Hét-bé entad ère ; reculez ou avancez vers elle.

*Ha*, suivi de *dap*, faire avec, signifie en gascon lutter contre.

Ex. : Ne pos pa *i* ha dap ét ; tu ne peux pas lutter avec lui.

---

## CHAPITRE VI

---

### ADVERBE

1. — *Tân, aoutân*. — Celui-ci s'emploie uniquement dans les comparaisons d'égalité. Celui-là, en outre, marque la grandeur dans un sens absolu.

Ex. : Il est si grand ! Qu'es ta gran ! *Aouta gran* voudrait dire aussi grand.

Il est si fatigué ! qu'es *tân* estadit !

Il n'est pas si beau que toi ; n'es pa *ta* bét coum tu.

Il est aussi habile que fainéant ; qu'es *aoutân* abinle coum fenian.

Tan et aoutan perdent leur *n* final devant une consonne : ta broy, auta léoujé.

2. — *Pa*, point. — La négation *pa* est de rigueur, même dans les phrases où figurent d'autres termes négatifs, tels que : *nat*, aucun ; *digun*, personne ; *jaméi*, jamais.

Ex. : *N'i a pa nat qui ne sabi*. Mot à mot : il n'y a *pas* personne qui ne sache.

Ne béi *pa digun* ; je ne vois (pas) personne.

N'ei *pa jamé bis* ; je n'ai *pas* jamais vu.

Ne héi *pa sounque ploura* ; il ne fait que pleurer. Mot à mot, il ne fait pas que pleurer : ce qui, en français, a un sens bien différent.

3. — *O, Nou ; Oui, Nani*. — Oui et Nani sont plus respectueux ; *o* et *nou* sentent la camaraderie .. ou pis encore. On gronde les enfants quand ils disent *o, nou*, à leurs parents, à leurs supérieurs. Et lorsque l'un d'entre eux, dans le pays de Born au moins, s'oublie à dire *o*, pour le corriger on lui réplique aussitôt : « *ô, ô*, lous porcs que disen *ô* ».

4. — *Si*, dans le sens de oui. — Avec cette signification, *si* vient du latin *sic*, par la chute du *c* terminal, chute que nous venons de constater dans son synonyme *o*, oui, venant de *oc* (hoc).

*Si* s'emploie dans les mêmes circonstances que notre *si* français. — Il n'est pas venu ? Si. — N'es pa bienut ? Si ; c'est-à-dire, c'est ainsi (sic) ; il est venu.

Faut-il voir *si*, modifié en *se*, dans les locutions parenthétiques *se dits*, *s'ou dits*, dit-il, lui dit-il, en sorte que le sens soit : ainsi il dit, ainsi il lui dit ?

Nous avons mentionné ailleurs, comme origine possible de ce monosyllabe, le pronom *ço* adouci en *ce*.

Il est vrai que tous les auteurs s'accordent à écrire, dans ces sortes de phrases, *se*, *s'ou* (par un *s*) ; mais l'orthographe gasconne n'étant pas fixée, cette preuve n'est pas convaincante. Je reconnais aussi que tous les cas où *se* est employé peuvent s'expliquer aussi bien, ou à peu près, par la racine *sic* que par la racine *ço*.

Les arguments semblent donc égaux de part et d'autre, mais ce qui semble devoir faire pencher la balance en faveur de *ço*, c'est l'*analogie*.

Car, remarquons-le d'abord, *o*, le synonyme de *si*, a été tiré d'un pronom démonstratif ; ce qui porte déjà à croire que *si* lui-même est venu d'un pronom démonstratif. Remarquons en second lieu que le français, pour rendre nos parenthèses gasconnes, se dichouy, s'ou

dichouy, emploie *ce*, c'est-à-dire notre pronom *ço* : ce dit-on, ce dit le frère.

Remarquons enfin que certains dialectes, très voisins du nôtre, emploient aussi le pronom. Ainsi, dans le gascon du Gers, on dit *ça* = cela. « Doun bous bén aquéro holio, ça lous dichouc. « D'où vous vient cette folie, ce leur dit-elle. » (1)

L'analogie incline donc à croire que l'étymologie *ço* est la meilleure et que, par conséquent, si notre système orthographique gascon admet la cédille, il faut écrire les phrases *s'ou respounou*, *s'ou dichou*, etc., par *ç* et non par *s*.

5. — *Ne*. — Cette négation en gascon est toujours suivie de *pa*. On ne l'emploie donc jamais, comme on le fait en français, après certains verbes, tels que craindre, redouter, empêcher, etc., s'ils ne sont pas suivis de la conjonction *pas*.

Ex. : Je crains qu'il *ne* s'égare.

Que crégni, qu'éi pou que s'esbarrîssi,

et non : Que *ne* s'esbarrîssi.

J'ai peur qu'elle ne couve pas ; qu'ey pou que ne cotchi pa.

6. — Beaucoup d'adverbes gascons sont susceptibles d'être employés comme prépositions.

Ex. : Daban ; daban ét (préposition) arriba daban (adverbe).

Debat ; debat la taoule (préposition) met-la debat (adverbe)

Dessus ; dessus lou plat id. crache dessus.

Dehens ; dehén la crampe id. rentre déhen.

A l'entour ; a l'entour dou casaou (préposition) galope a l'entour (adverbe). Etc., etc.

7. — *Plus, plus* répété, se rend en gascon par *mé*, *mé* (*méy*, *mey*) et mieux par *tan mé*, *tan mé*.

Ex. : Tan mé lous trectats en amics,

Tan mé soun lous bos énemics ! (2)

Plus vous les traitez en amis,

Plus ils sont vos ennemis.

(1) Cénac-Moncaut.

(2) Vieux Cantiques.

CHAPITRE VII

CONJONCTION

1. — *Coum, couan* (con, kén). — Après les conjonctions *coum, couan*, le verbe se met habituellement au présent du subjonctif, au lieu du futur que nous employons en français.

Ex. : Comme vous voudrez, *coum* boulhits.

Quand vous sortirez, quand vous irez à la chasse ;

*Couau* sortits, kén anits à la casse.

Il en est de même après la conjonction *que* placée entre deux verbes.

Ex. : Prenez ce que vous voudrez ; *prenét ço qué* boulhits.

Les latins eussent dit semblablement : *ut velitis, quod velitis*.

2. — Après les comparatifs d'égalité, le *que* français se rend par : *coum* et non par *qué* ; c'est au contraire *qu'è* que l'on emploie dans les deux autres sortes de comparatifs.

Ex. : Je fais aussi bien que toi ; *que hèssi aouta bien coum* tu.

Je suis aussi jolie qu'elle ; *que souy aouta broye coum ère*.

Tu chantes plus fort, moins fort que moi ; *que cantes mè hort, mench hort que* jou.

3 — *Percé que*. (Parce que). — Il ne faut pas confondre la locution conjonctive *percé que*, employée en mimizanais et qui est synonyme de *pramoun qué*, avec l'expression *per ço que* ; celle-ci s'écrit en trois mots et signifie *par la chose que* ; c'est la traduction littérale du français *par ce que*.

Ex. : Pourquoi as-tu fait cela ? Parce que je l'ai voulu.

*Perque* as heit aco ? *Percé qu'ic èi* boulut. (Mimizanais)

Je te juge par ce que je vois ; *qué-t jugi per ço* qui béi.

4. — *Si, Se*. — De ces deux conjonctions, le dialecte du Born n'emploie que la première ; la seconde est d'un usage courant, sinon exclusif, dans les autres dialectes.

Les formes *s'em* prens, *s'èn* bos, si tu me prends, si tu en veux, sont donc pour *sé em* bos, *sé èn* bos.

L'i de *si* ne s'élide jamais, c'est au contraire la voyelle initiale du mot suivant qui disparaît. Au lieu d'élision, il y a aphérèse.

Ex. : Si j'en cherche j'en trouve.

*Si-n* cerki qu'en trobi, pour *si en* cerki.

Si j'étends le bras ; *si-sténi* lou bras, pour *si esténi*.

D'une manière générale, l'aphérèse de l'e muet se produit chaque fois qu'il est précédé d'une voyelle *accentuée*, (finissant ou constituant à elle seule le mot précédent).

Ex. : Qu'as rezoun, ne'caou pá-*sta* fière (1) (*Sta* pour *esta*).

Acó-s boun per la moussuralhe. (2) *Aco-s* pour *aco es*.

Anacréoun que m'à m-biade (3) (m-biade pour embiade).

Que bá-stá-stadit, pour que bá *està* *estadit*.

On trouve aussi l'aphérèse de l'a et de l'u.

D'ana bède *aco-qui* jou ne souy pa ta besti. (4) *Aco-qui* pour *aco aqui*.

Que bá-rriba, pour *que bá arriba*. Etc.

Entá-ñaout an, pour entá un aout an.

*Entá un* est devenu d'abord *entá-n* ; puis le *n* est devenu *ñ* à cause de la voyelle suivante *a* de *aout*, comme *Qué-n-ia* a fait *Qué-ñ-ia*. *N isolé entre deux voyelles se change en ñ*.

---

## CHAPITRE VIII

---

### PRÉPOSITION & INTERJECTION

1. — Les prépositions *per*, *sus*, *enta*, se modifient de la manière suivante :

*l'er* devient *pr*, et même *p*, devant un mot commençant par une voyelle.

(1) Pédegert, *Bers Gascons*.

(2) D°

(3) D°

(4) D°

(5) D°

*Sus* s'abrège en *s* devant les pronoms ou articles *ou*, *ous*.

*Enta* perd son *a* devant une voyelle.

Ex. : Adiou, afrous Paris. adiou *p'ou* darré cop ! (1) P-ou = per ou.

*Per.* — *Pr'*aqués cop n'èi prou.

Qu'am passat *p'un* camin, *pr'un* camin afrous.

*Sus.* — Anem, nobis, met le man *s'ou* cap ! (2) S-ou = sus ou.

Touts, dap matchs é plagues *s'ou* cos (3).

Mett-un mouchoir *s'ous* ouélhs.

*Enta.* -- Rembiam aco *ent-un* aout an. Ent-un = enta un.

Agoutilhe, agoutalhe,

Cagotille, cagotaille,

Un limac sus le taoualhe,

Une limace sur la nappe,

Un crapaout entre les dèns,

Un crapaud entre les dents,

Hale, hale, ent-ou coumbén. (4) Va-t-en, va-t-en à tes couvents.

2. — *A* prend un *d* euphonique devant une voyelle, ainsi que enta, dinka.

Ex. : Vénus *ad* ét que m'a bendude (5).

Iou sus la mie ale, dinkad Aire te pourterei. (6)

Que baou entad aquét indrét.

Touts lous espectadous qué-s bouten *ad* arride. (7)

De là, *prad* ét, *pradères*, pour lui, pour elles. Mais ces locutions ne s'expliquent pleinement que par une autre particularité que voici :

3. — *Per* devant un pronom personnel prend la forme *pra*, laquelle se décompose probablement en *pr'à* (per à, en latin per ad).

Ex. : Qu'at hessi pra-d-et ; pra-*d*-ère ; pra you ; pra tu ; pra lous ;  
mot à mot : pour à lui pour à elle, pour à toi.

(1) Pédegert, *Bers Gascouns* ;

(2) La chanson de la Nobis.

(3) Pédegert.

(4) Premier couplet d'une chanson ancienne contre les Agots (Cagots). Lou *coumbén* c'était leur maladrerie, ou simplement leur ghetto. La rime exigerait *coumbens* : peut-être faut-il lire en tous coumbens, in tuos conventus.

(5) Pédegert.

(6) D<sup>o</sup>

(7) D<sup>o</sup>



Cet *a* adventice rappelle celui que l'on ajoute devant les mêmes pronoms quand ils sont compléments directs d'un verbe actif.

4. *Avant* (préposition) se rend en gascon par *daban*, et mieux encore par *permé*, suivi de *qué*. Ex. : Il est arrivé, elle est arrivée avant toi ; qu'es arribat, qu'es arribade permé que tu. Mot à mot : premier, première que toi.

4. — *Malaïe* ! — Cette interjection signifie, dans son sens général et primitif : Plaise au Ciel ! Plût au Ciel ! Elle s'emploie pour toute sorte de souhaits, soit de bonheur, soit de malheur.

On dit par exemple : Malaïe que guarissi ! Plaise à Dieu qu'il guérisse !  
Malaïe qué-stoussi bray ! Plût à Dieu que ce fût  
vrai ;

Et au contraire : Malaïe que crébi ! Puisse-t-il crever !  
Malaïe que s'estupi ! Plaise à Dieu qu'il s'étouffe !

C'est dans ce sens imprécateur qu'on dit : *ha malaïes* contre quelqu'un ; ce qui signifie, littéralement, *faire des malaïes*, des « plût au Ciel » contre lui.

Dans cette expression, *malaïes* n'est autre chose que le pluriel de « malaïe », comme *aves*, *paters*, *glorias*, sont les pluriels des mots, invariables en français, *ave*, *pater*, *gloria*.

5 — *Hóou* ! *Héi* ! — *Hóou* s'emploie quand on s'adresse à une seule personne en l'appelant ; *hei*, quand on s'adresse à plusieurs. Ce dernier s'emploie aussi, par respect, — c'est le pluriel honorifique, — quand on parle à une seule personne, vénérable par son âge ou par sa condition.

Ex. : Passeur ! je veux passer l'onde.  
Passeur ! hola ! hola ! passeur !  
Galupé ! que boui passa l'ounde ;  
Galupé, hóou ! hóou, galupé.  
Hé ! vous autres, sortez tous.  
Pour voir passer de beaux époux.  
Héi, bousatis, sourtits tous,  
Per béd' passa d'béts espous. (2)  
Hé ! Madame, garez-vous !  
Héi ! Madame, garats-bé.

6. — *Çabi* ! *Çabiets* ! — Même remarque que pour *hóou* et *hey*. *Çabi*

(1) Pédegert, *Bers Gascons*

(2) Chanson de la Nobis.

est pour une personne ; Çabiets pour plusieurs, comme d'ailleurs l'étymologie l'indique : ça-bi, viens-ça ; ça-biêts, venez-ça. *Bî*, *biets*, sont l'impératif *régulier* du verbe contracte *Bî*, venir.

## CHAPITRE IX

### CARACTÈRES SPÉCIFIQUES DES PRINCIPAUX DIALECTES LANDAIS

Du point où nous sommes parvenus, nous pouvons utilement jeter un regard rétrospectif sur l'ensemble des dialectes en usage dans les Landes et en marquer les différences, au point de vue grammatical surtout

Comme c'est le Chalossais qui est le dialecte dominant, celui qui est parlé par la majorité de la population, c'est à lui que nous rapporterons les autres pour en voir les points de contact et les dissemblances.

*Dialecte du Born.* — C'est le plus répandu après le Chalossais, puisque, sauf quelques petites variantes que nous omettons, il s'étend non seulement sur le Born et la Grande-Lande, mais encore sur le Marensin.

Sa physionomie générale est constituée par sa prédilection pour le son *eu* (dont la graphie choisie par nous est *ë*) et pour les sons *u* et *ou*.

1<sup>o</sup> -- Fréquent emploi du son *ou* au lieu de *ü*. *Ou* y remplace en général *n*, *v*, ou *b* latins, placés entre deux voyelles.

Il remplace *n*, par exemple, dans : uoue, une ; caduoue, cadu(*u*)e ; luoue, lune ; proue, prune, etc.

Il remplace *v* ou *b*, par exemple, dans : Bioue, bibe ; deouan, daban ; aouan, aban ; aoue, abé, aiméoui, aimébi ; crouchioui, crouchibi, etc.

2<sup>o</sup> Fréquent emploi du son *u* au lieu de *é*.

Ex. : Sùou pour séou ; bùou pour béou ; ouùou au lieu de éou, pùou au lieu de péou.

3<sup>o</sup> Usage presque constant de *ë*. Au commencement, au milieu, à la fin des mots, cet *ë* se retrouve presque partout, à la place de *é*, employé par le Chalossais. Pour le prouver, il n'y aurait qu'à ouvrir au hasard un lexique, s'il en existait. Nous nous bornerons à quelques exemples :

1° E au commencement des mots : ëscapa ; ëstregne, ëstranje, ëstrene ; ëntra, ëntre, ënsoucién, ëmbeyous. . 2° Au milieu des mots : persëgui, recëbe, pelërin, genëral, entërra.. 3° à la fin des mots : aouë, diouë, estrët, rëd, etc.

Outre ces caractères généraux qui n'affectent la grammaire qu'indirectement, le dialecte de Born diffère grammaticalement du Chalossais par les traits suivants :

1° *Article.* - Dissemblances principales : 1° Le féminin est *lë* et *lës*. 2° *Lou* et *lous* ne changent pas après la préposition *per*. *Per lou* chemin.

2° *Pronom.* - 1° *lc* au lieu de *ac* ou de *at*, (le, cela) : qu'ic hëssi ; 2° *Li* mis pour *le-i* au lieu de *lou*, (à lui) et de *là*, à elle ; *lës* suivi aussi de *i*, (les-i), au lieu de *lous*, *ous*, pour traduire à eux, et de *las*, à elles. *Les-i* est le pluriel de *le-i* ; *i* disparaît devant un autre *i*. Je lui donne à lui, à elle, que *l-i* bailli ; je leur donne, à eux, à elles, que *les-i* bailli. Dans *li*, *lesi*, *i* est parasite ; mais d'autres fois il est pronom, traduisant *illi*, *illis* ; c'est quand il est associé aux pronoms *régimes-directs* *le* mis pour *lou*, *lës* mis pour *lous* : Ce marteau, je le lui donne ; Aquet martet, que l'i bailli. Ces marteaux, je les lui donne, je les leur donne ; que les i bailli. 3° Le Mimizanais aime beaucoup moins que le chalossais, comme régimes directs, les pronoms abrégés *m*, *t*, *ns*, *bs* ; il ne les place jamais après l'infinitif comme suffixes ; de plus, il dit *óou* au lieu de *ou* ; *óous* au lieu de *ous* : qu'óous gahi et non qu'ous gahi ; enfin les formes *s*, pour *ns*, *p* ou *b* pour *bs* lui sont inconnues.

3° *Adjectifs.* - 1° Il a peu de diminutifs et il les emploie peu ; ce qui lui enlève un des éléments les plus gracieux de l'idiome chalossais. 2° Il dit, nous l'avons vu plus haut, *uoue*, *chacuoue*, etc., au lieu de *ü*, *chacü*.

4° *Verbes.* - A la première conjugaison, la caractéristique des deux imparfaits est *e* au lieu de *a* ; que aiméouï, que aimessi ; l'imparfait du subjonctif est fréquemment en *oussi*, que cantoussi.

A la deuxième conjugaison, l'imparfait de l'indicatif n'a point de caractéristique propre ; les suffixes personnels *y* sont joints sans intermédiaire au radical, et ils portent l'accent tonique, en quoi ils se distinguent de ceux du présent : que prenî, que preném, que prenét ; je prenais, nous prenions, vous preniez ; que prëni, que prënem, que prënem ; je prends, nous prenons, vous prenez ; que prenén, ils prenaient ; que prënen, ils prennent.

A la 3<sup>e</sup> conjugaison, les verbes de la 1<sup>re</sup> forme, c'est-à-dire conjugués sans l'appendice *iss* ajouté au radical, sont beaucoup plus nombreux qu'en Chalossais.

Enfin, à toutes les conjugaisons : *ou* remplace *b*, qu'aiméoui, que sentioui, etc, et le passé défini est en *ri* ; éri, pour la 1<sup>re</sup>, que cantéri ; oûri pour la seconde, que premoûri ; îri, pour la troisième, que sentîri. De plus, dans ce même temps, la 3<sup>e</sup> personne du singulier est en *t* : que cantét, que prenoût, que sentît.

DIALECTE DE GOSSE. — Ce dialecte n'a qu'un rayon restreint ; il ne s'étend guère que sur les cantons de St-Martin-de-Seignanx et de Saint-Vincent-de-Tyrosse ; encore ne les comprend-ils pas tout entiers. Il a été rendu célèbre par les poésies exquises de M. Isidore Salles.

Sa physionomie générale est celle du Mimizanais. Comme lui, il a une prédilection pour le son *ou* par lequel il remplace *b*, et pour le son *ë* ; comme lui aussi, il emploie *le*, *les*, comme article féminin. Mais il diffère du Mimizanais en quelques points :

1<sup>o</sup> *A l'article*. — Il fait plus souvent usage des formes *ou*, *ous*, et des abréviations *p*, *pr*, à la place de *per* : *p'ou* camin, *p'ous* camins.

2<sup>o</sup> *Au pronom*. — Comme le Mimizanais, il évite de placer les pronoms comme suffixes après l'infinitif ; mais il les emploie plus souvent après *que*, *si*, *enta*, etc ; *que-m bo*, *quet bo* ; il dit *ou*, *ous*, comme le Chalossais, mais il se sert moins fréquemment que lui de *p*, au lieu de *ps*, et presque jamais de *s* pour *ns*.

3<sup>o</sup> *Pour les verbes*. — Son auxiliaire *estâ* fait au présent *que soum* ou *que soun*, (1) je suis ; *que soun*, (2) ils sont.

Son auxiliaire *avoir* fait à l'infinitif présent : *aouèche*, au lieu du Mimizanais *aouë*, et au participe passé *aouchut*, *aouchude*. *Aaouèche* correspond au latin *habescere*, forme fréquentative ou inchoative de *habere*.

Dans les conjugaisons régulières, il emploie, comme le Mimizanais, dans ses imparfaits, *ou* au lieu de *b*, mais il leur donne pour caractéristique, *a* au lieu de *é* : qu'aimaoui et non qu'aiméoui. Ses passés définis sont les mêmes qu'en Chalossais, mais ils diffèrent du Chalossais et du Mimizanais au présent de l'indicatif et au conditionnel : les deux premières personnes plurielles du présent sont accentuées sur le suffixe

(1) N nasal, à peu près comme dans un soun, un son.

(2) N dento-palatal, comme dans bén, vent.

et sont en *a* à la 1<sup>re</sup> conjugaison. Ex. : que cantám, que cantáts, que cánten ; que premëm, que premëts, que prëmëm ; que mourîm, que mourits, que mórem. Pour la 2<sup>e</sup> forme de la 3<sup>e</sup> conjugaison, cette particularité n'a pas lieu.

Au conditionnel, le dialecte de Gosse commence tous ses suffixes personnels par *i* au lieu de *e*, en sorte que les désinences de ce temps sont celles-ci : *î, îs, î. îm, îts, în*, pour toutes les conjugaisons et pour tous les verbes sans exception.

Ex. : Conj. rég. : Que canterî, que canterîs ; que prémerî, que prémerîs ; que sentirî, que sentirîs ; que mourirî, que mourirîs.

Conj. des auxiliaires : Que serî, que serîs ; qu'aourî qu'aourîs.

Conj. des verbes irréguliers : qu'anerî, qu'aneris ; que carrî, que carrîs ; que bourrî, que bourrîs, etc.

Il y aurait encore quelques autres dissemblances à signaler, mais elles sont de peu d'importance ; nous les omettons.

Quant aux différences qui existent *entre les mots* propres à chacun des idiomes landais, quoiqu'elles soient très grandes, nous négligeons à dessein de les mentionner, parce que, se rapportant, plutôt au lexique qu'à la grammaire, nous avons le devoir de n'en point parler ici.

---

## CHAPITRE X

---

# CONCLUSION

---

### QUALITÉS GRAMMATICALES DE LA LANGUE GASCONNE & UTILITÉ DE CETTE LANGUE.

Il ressort de ce travail que nos idiomes landais, si différents qu'ils puissent paraître, sont en réalité, au point de vue de la grammaire, très semblables entre eux.

Noms, adjectifs, pronoms, conjugaisons des verbes, tout présente chez eux une même physionomie de famille facilement reconnaissable. Beaucoup

de leurs traits sont tout à fait identiques. Comme, d'ailleurs, les nuances elles-mêmes sont parfaitement concordantes entre elles et d'une régularité irréprochable, il n'a pas été difficile de tracer pour eux tous une grammaire qui leur fut commune.

De cette grammaire, nos idiomes peuvent être fiers ; ils peuvent la rapprocher sans crainte de celle des autres langues les plus vantées.

Elle leur est au moins égale par l'unité, par la suite qui y règne et par la simplicité.

Le verbe gascon est particulièrement admirable. On le dirait éclos tout d'une pièce du cerveau d'un savant, ennemi de toutes complications inutiles, d'exceptions encombrantes, et qui aurait eu assez d'ascendant ou de force pour l'imposer ensuite à nos pères, comme élément principal de leur langue.

Si de la grammaire nous passons au dictionnaire, nous trouverions dans celui-ci la même perfection. Par la force, par la grâce, par la sonorité, par la puissance et l'harmonie variée de l'accent, qui reproduit presque partout l'accent latin, nos mots gascons constituent un ensemble qui se prête merveilleusement à toutes les nuances, même les plus délicates, du sentiment et de la pensée.

Au reste, l'expérience en est faite. Lous *Dits Gascouns* et la *Gascouñe*, de M. Sales, les *Fables caoüsides*, de Batbedat, les élégies suaves du docte *chanoine Pédegert*, les poésies délicieuses et humoristiques de Monseigneur Gassiat, — pour ne citer que des chefs-d'œuvre — peuvent figurer avec honneur à côté des productions analogues des littératures française ou étrangères.

\* \* \*

D'où vient donc, parmi nous, le délaissement du gascon ? Pourquoi, depuis quelque temps, dans le peuple surtout, cette sorte de honte qu'il éprouve à parler l'idiome de ses pères ? C'est là, d'après nous, non seulement une injustice et une ingratitude, mais encore un malheur.

On objecte le patriotisme !

Les Provençaux, les Languedociens, les Béarnais, les Bretons, sont-ils donc moins patriotes que nous, parce que, mieux que nous, ils ont gardé le culte de leur langue ? Non, le patriotisme n'a rien à voir ici.

De plus, nous sommes convaincu que, tout en étudiant le français avec ardeur sur les bancs de l'école, on ferait bien de laisser au gascon,

au sein de la famille et dans les relations sociales, la place dont il est digne.

L'uniformité absolue c'est la banalité.

Toute langue bien faite est une force de plus au service de l'esprit.

Le gascon est un produit de notre sol, la formule adéquate de notre intelligence et de nos mœurs.

A ces divers points de vue, il est éminemment bienfaisant et il mérite nos sympathies.

On ne saurait, en effet, sans méconnaître à la fois notre nature psychologique et les données de l'expérience, révoquer en doute l'action excitatrice, créatrice peut-être, que les mots d'une langue exercent sur notre âme. Ils sont comme autant de rayons lumineux qui *photographient* en elle la connaissance des objets extérieurs et cette multitude infinie de sentiments et de pensées que les générations successives ont accumulés dans la société où nous vivons et condensés dans le langage qui y est en vigueur.

Plus ces rayons sont nombreux, mieux ils sont adaptés aux esprits qu'ils sont appelés à actionner et plus, en ceux-ci, l'éveil des facultés et le jeu de leurs opérations sont faciles et complets.

Or, comme toutes les langues vraiment dignes de ce nom, le gascon landais renferme en lui tout ce qui est nécessaire pour produire cet admirable résultat. Ce n'est pas en un jour qu'il s'est formé ; plusieurs siècles ont concouru à son développement. Et aujourd'hui qu'il est là, devant nous, offrant à nos compatriotes le *secours inappréciable de son outillage intellectuel*, on songerait à le leur ravir ! Ce serait, pour nos populations rurales surtout, une perte irréparable au point de vue intellectuel et social ; ce serait pour leur âme une sorte de mutilation.

Mais, dira-t-on, le français, cette langue reine, qui a servi de véhicule aux sublimes pensées des Bossuet, des Pascal, des Descartes, est-elle donc insuffisante à remplacer pour le peuple notre modeste patois ? — En lui-même et s'il était bien connu, incontestablement non. Mais voudra-t-on prétendre que des laboureurs, des artisans, arriveront jamais, dans leurs relations de chaque jour, ou par la fréquentation pendant quelques années d'une école primaire, à s'approprier autant de mots, appartenant à la langue française, qu'ils en trouvent aujourd'hui sans efforts ni études, dans le vaste vocabulaire de leur patois ? Ne l'oublions point, l'appauvrissement d'une langue c'est, par une conséquence nécessaire, l'appauvrissement même de l'esprit qui l'emploie.



A quoi sert pour un homme d'avoir à sa portée un magnifique instrument de musique, s'il n'a point le temps ou la force d'en étudier le clavier ?

Or, par la fatalité même des choses, le français est, pour la plupart de nos paysans, cet instrument dont je parle. Ils apprendront, je le veux bien, à en tirer quelques sons ; jamais ils ne pourront en posséder les secrets.

Et alors, qu'arrivera-t-il ? Ce que nous constatons chaque jour parmi les ouvriers de nos grandes villes : de cette magnifique langue française, qu'ils n'auront pu approfondir, ils feront un vulgaire et ignoble jargon, qui n'aura du français que l'apparence et qui, comme expression et harmonie, sera infiniment au-dessous de nos vulgaires idiomes.

L'histoire ancienne, d'ailleurs, nous offre un exemple analogue. Le latin classique, malgré sa beauté, ou mieux à cause de son extraordinaire beauté, ne fut dans aucun temps, parmi le monde romain, la langue populaire ; partout, à Rome même et plus encore dans les provinces, l'impossibilité pour le peuple de s'assimiler un parler si délicat et si savant, le porta d'instinct à lui substituer un idiome rustique ; et ce fut la première origine de ce qu'on nomma le bas-latin, berceau de nos langues romanes.

Amenés par je ne sais quelle vanité à désertter leur vieille langue gasconne et à n'étudier que le français, nos paysans en viendraient eux aussi fatalement à le changer en un banal patois ; or, patois pour patois, nous préférons pour eux celui qu'ils ont ; d'autant plus qu'à vrai dire, ce patois est plutôt une vraie et belle langue qui mérite ce nom d'honneur au même titre que le français, la conquête seule ayant relégué le gascon au second plan.

Utile, nécessaire aux classes inférieures, en plus parfaite harmonie avec elles par son allure générale, par le pittoresque de l'expression et de l'image, par la facilité des inversions, par la simplicité de la syntaxe et par la puissance de la prononciation et de l'accent, le gascon n'est pas sans avantages pour les classes riches et plus instruites. Celles-ci en effet sont appelées à parcourir le luxueux domaine des littératures étrangères, anciennes ou modernes. C'est là qu'elles auront à moissonner la plus grande partie des trésors d'instruction qui devront enrichir leur esprit et orner leur mémoire. Or, qui ne sait que nos idiomes, par leurs nombreuses ressemblances avec l'italien, avec l'espagnol et avec le latin, sont très propres à leur faciliter l'étude de ces langues et à leur fournir



pour cette fin, un concours précieux dont le français de nos jours n'est plus capable, parce que les formes primitives en sont trop altérées ? Donc, pour tous ces motifs, le gascon est utile. Ayons la sagesse et le noble amour-propre de ne le point laisser périr.

La seule lacune qu'il présente, c'est sa notation graphique, son alphabet.

On n'est point encore assez d'accord sur la manière de l'écrire.

Mais, patience ! Le temps n'est pas loin, je l'espère, où nos meilleurs *gasconistes* auront la bonne idée de s'entendre pour arrêter enfin des règles précises à ce sujet.

Nous avons terminé l'étude grammaticale que nous avons entreprise. Nous ne voulons pas déposer la plume sans demander au lecteur toute son indulgence pour les erreurs que nous avons pu commettre dans une matière jusqu'à présent inexplorée.

L'ABBÉ J. BEAURREDON.

*FIN*